RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

VILLE DE PESSAC








2012-2013

Présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2013
en amont du Débat d'Orientations Budgétaires

MERCI A....

Tous les agents (+ 40 agents issus de 30 services différents), élus et partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport Développement Durable et qui agissent au quotidien pour faire de Pessac une Ville Durable. Une mention spéciale de remerciements pour tous les co-rédacteurs actifs de ce Rapport, qui ont co-écrit et fortement contribué à sa finalisation, notamment :

- **Parmi les partenaires** ayant apporté leurs précieux témoignages et leurs contributions :
 - Mme Valentin, secrétaire générale et ses collègues de la Direction développement durable du CHU de Bordeaux
 - L'Espace social et d'animation Alain Coudert
 - L'association AOC
 - Le C2D de Pessac
 - L'association Ceseau pour le carapattes
 - L'association Ecosite du Bourgailh
 - L'association Terre d'ADELES
 - L'association ATIS
 - La Mission Prévention déchets de la CUB
 - la Mission Agenda 21 du Département de la Gironde.

 Parmi les services : la Mission Performance publique, pour sa relecture attentive et son appui dans la collecte des indicateurs ; la Mission Développement économique, le CCAS, la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion, la Direction Aménagement et Urbanisme, la Direction du Domaine Public, la direction des DSP, la Direction Environnement et cadre de vie, la Direction du Bâtiment, le Service Espaces verts, le service Propreté, la Direction du Développement social et urbain ; la DRH, la Direction Jeunesse, la Direction Éducation et la Direction Vie associative.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : OBJECTIFS, CONTENU ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DE CE 3ÈME RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE BILAN 2012-2013 DE LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC ----------P6

- Rappel : Définitions du Développement durable et des Agendas 21 locaux
- D'un 1er Plan d'actions axé sur l'exemplarité municipale à l'Agenda 21 citoyen et territorial
- Pessac ville durable, une démarche collective qui mobilise services municipaux, partenaires, acteurs locaux et habitants (P9)
 - Une démarche participative pour un Agenda 21 citoyen en marche
 - Un pilotage partenarial élargi et un travail en réseau renforcé pour améliorer la coordination de tous les acteurs : un A21 territorial en actions
- Synthèse globale de l'avancement du 2ème Plan d'actions Agenda 21

PESSAC, VILLE GÉNÉREUSE - FINALITÉ SOLIDARITÉ : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS ----------P17

- Rappel du contexte local
- Notre bilan global 2012/2013 sur cette finalité
- Coup de projecteur sur le logement durable pour tous (P20)
- Zooms sur les autres réalisations 2012-2013 :
 - La prévention et la lutte contre la précarité énergétique, une priorité
 - L'insertion et l'accès à l'emploi pour tous, un défi collectif majeur
 - Bilan de la démarche handicap et accessibilité
 - Ils agissent aussi : l'Espace social et d'animation A. Coudert adopte son Agenda 21 interne (P27)
 - Solidarité internationale : Pessac engage de nouveaux partenariats avec Galati en matière de climat-énergie

PESSAC, VILLE ÉCOLOGIQUE - FINALITÉ CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR ----------**P**28

- Rappel du contexte local
- Notre bilan global 2012/2013 sur cette finalité
- Coups de projecteur sur le label Cit'ergie, l'aménagement durable et la révision du PLU (P30-31)
- Zooms sur les autres réalisations 2012-2013 :
 - Défi Transport : renforcement de l'offre alternative à la voiture individuelle
 - Ils agissent aussi : le Car-à-Pattes à Pessac
 - Défi Énergie : Bilan de la démarche municipale pour les économies d'énergie dans l'éclairage public et les bâtiments municipaux
 - Énergies citoyennes en action : Bilan des permanences Espace Info Énergie et de l'opération Pionniers du climat CUB

PESSAC, VILLE ECOLOGIQUE - FINALITÉ BIODIVERSITÉ : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES, LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ----------P39

- Rappel du contexte local
- Notre bilan global 2012/2013 sur cette finalité
- Coup de projecteur sur la Ville nature (P42)
- Zooms sur les autres réalisations 2012-2013 :
 - Poursuite de la démarche économies d'eau municipale : 1er bilan de la télé relève
 - Ils agissent aussi : le CHU de Bordeaux engagé dans la préservation de la biodiversité / L'association Ecosite du Bourgailh : 10 ans d'animations nature pour tous (P47-48)

PESSAC, VILLE À PARTAGER – FINALITÉ PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES : FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ----------P48

- Rappel du contexte local
- Notre bilan global 2012/2013 sur cette finalité
- Coup de projecteur sur le bilan de la démarche Développement Durable de la restauration scolaire et collective (P51)
- Zooms sur les autres réalisations 2012-2013 :
 - Un centre ville renouvelé
 - Les Échoppes, Pôle de développement de l'Économie Sociale et Solidaire
 - Tourisme durable : les avancées 2012-2013 du projet SAVE
 - Bilan d'étape du Programme Local de Prévention des déchets
 - Ils agissent aussi : les jardins partagés du Campus (P61)

PESSAC, VILLE À PARTAGER - FINALITÉ ÉPANOUISSEMENT : FAVORISER L'ACCÈS A LA CONNAISSANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ----------P59

- Rappel du contexte local
- Notre bilan global 2012/2013 sur cette finalité
- Coup de projecteur sur les parcours éducatifs et le lancement du Plan numérique des écoles (p62)
- Zooms sur les autres réalisations 2012-2013 :
 - Soutien à la vie associative : Portail @sso, Maison de quartier Sardine
 - Santé environnement : Nettoyage écologique des crèches
 - Citoyenneté : La Ville de Pessac accompagne les jeunes volontaires en service civique
 - Jeunesse : Bilan du Pass Sport Culture

CONCLUSION ET ANNEXES INDICATEURS----------P67-68

PRÉAMBULE : OBJECTIFS, CONTENU ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DE CE 3ÈME RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010 issue du Grenelle de l'Environnement qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants *« d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (…) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget »*. La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et circulaire le 11 août 2011 : *« Ce Rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. »*

L'agenda 21 de Pessac s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, ce 3ème Rapport constitue la suite logique des 2 précédents rapports publiés en novembre 2011 et 2012, dressant un bilan des avancées, réalisations et nouvelles politiques menées en 2012-2013. Ainsi, il présente, pour chaque finalité du DD, les nouveaux éléments de contexte ou de connaissance obtenus, une synthèse des avancées et nouvelles actions menées en 2012/2013. Synthétique et transversal, il ne donne à voir qu'une illustration, non exhaustive, des projets menés par la collectivité et les parties prenantes du territoire pour améliorer la situation de Pessac au regard du développement durable.

Ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21 (5 principes/5 finalités) et le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable. Tous les indicateurs souhaités ou conseillés par le référentiel n'étant pas disponibles, ce rapport doit avant tout être perçu comme un outil de dialogue en amélioration continue. Le principe est que chaque partenaire puisse réagir, l'enrichir ou l'illustrer par ses réalisations année après année.

Ce rapport représente, dans les limites de l'exercice déjà précisées, un état des lieux de la démarche globale de développement durable de Pessac, afin de :

- ***Rendre compte*** *aux élus et habitants de la politique et de la démarche de développement durable*
- ***Donner une vision globale et transversale des enjeux,*** *actions et besoins pour le DD, préalable au débat budgétaire*
- ***Favoriser une prise de décision plus éclairée,*** *fondée sur une meilleure appréhension des attentes de la société, des opportunités liées à la responsabilité sociétale et des risques liés au fait de ne pas l'assumer*
- ***Valoriser et mobiliser les agents, les habitants, les acteurs*** *en donnant à voir le chemin parcouru, et celui à venir*
- ***Améliorer les pratiques*** *de développement durable de la collectivité*
- ***Expérimenter un exercice de synthèse collective*** *de nos performances développement durable / **l'améliorer, l'enrichir en continu par la contribution des acteurs***
- ***Constituer un outil de dialogue avec toutes les parties prenantes du territoire*** *au service de son développement durable.*

Ce rapport Développement Durable constitue un outil de dialogue pour améliorer notre contribution globale au développement durable du territoire pessacais. En sachant que la mairie seule ne peut pas tout, il y a une nécessité à mobiliser et à dialoguer avec toutes les parties prenantes (habitants, partenaires, associations…) pour tenir compte des enjeux et expertises de chacun. La Ville de Pessac souhaite donc prendre en compte les différents points de vue afin d'établir une stratégie de responsabilité sociétale satisfaisante pour le plus grand nombre et contribuer de manière plus significative au développement durable.

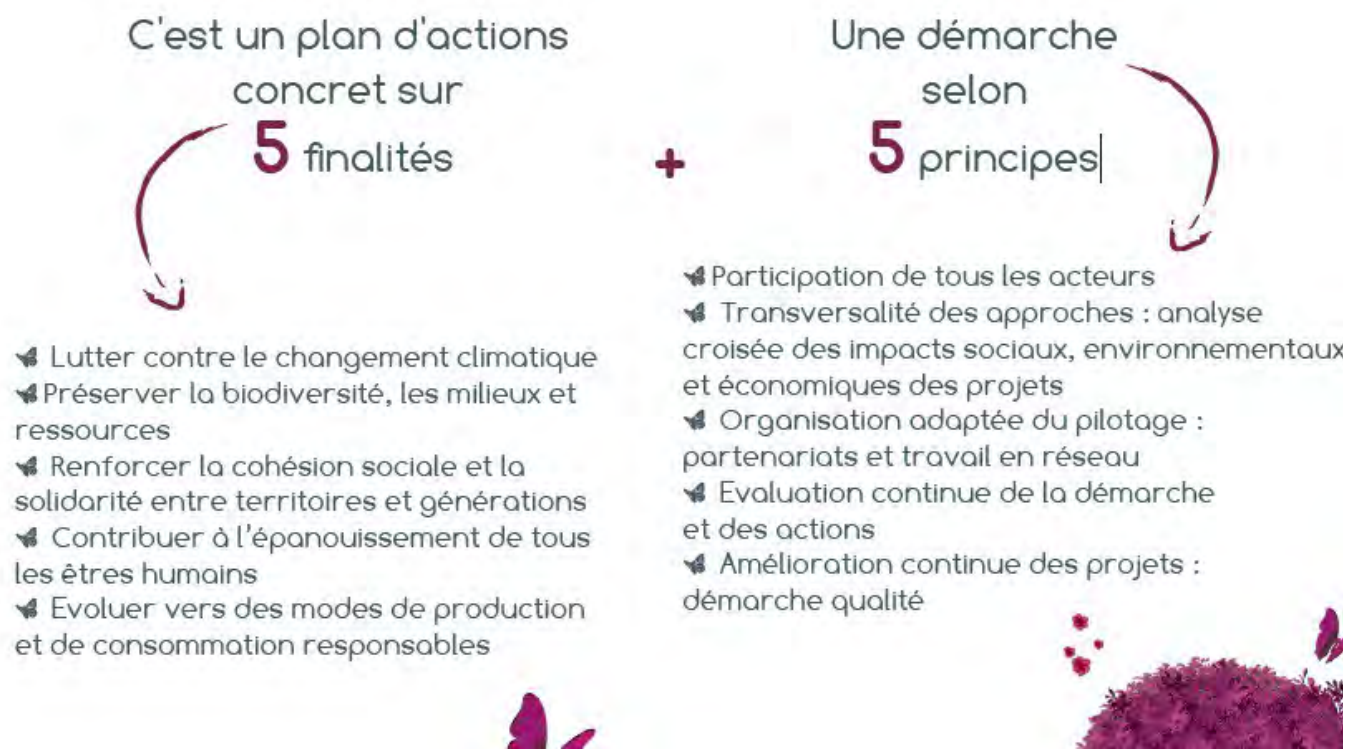
VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES, CRITIQUES, INFORMATIONS NOUVELLES À APPORTER À CE RAPPORT / VOUS AGISSEZ CONCRETEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC ET SOUHAITEZ FAIRE CONNAÎTRE VOS ENGAGEMENTS ET VALORISER VOS REALISATIONS : CONTACTEZ LA MISSION AGENDA 21 DE PESSAC QUI EST À VOTRE DISPOSITION POUR ENRICHIR EN CONTINU CE DOCUMENT AVEC VOUS : AGENDA21@MAIRIE-PESSAC.FR.

BILAN 2012-2013 DE LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC

RAPPEL : DÉFINITIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES AGENDAS 21 LOCAUX

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la France a adopté, comme 177 autres pays, un programme d'actions pour le 21ème siècle. Il s'agit de l'Agenda 21 qui comprend quarante chapitres et formule des recommandations en matière de pauvreté, de santé, de logement, de pollution de l'air, de désertification, de gestion des mers, montagnes et forêts, de gestion des ressources et de gestion des déchets. Le chapitre 28 de ce document intéresse tout particulièrement Pessac car il affirme le rôle essentiel que les collectivités territoriales doivent jouer en matière de développement durable. Le Développement durable est *« Un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre ceux des générations futures » Rapport Brundtland 1987*

L'Agenda 21 est donc un projet territorial de développement durable qui regroupe une stratégie et un plan d'actions pour agir de façon concomitante et cohérente sur les 5 finalités du cadre de référence national et une démarche basée sur 5 principes méthodologiques :



D'UN 1ER PLAN D'ACTIONS AXÉ SUR L'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE A L'AGENDA 21 CITOYEN ET TERRITORIAL

La ville de Pessac s'est engagée dans un Agenda 21 dès juin 2005. Depuis, 2 plans d'actions ont été adoptés.

Un 1er plan d'actions 2007/2011 à poursuivre et renforcer

Le 1er plan d'actions Agenda 21, composé de 64 actions concrètes a été adopté en juillet 2007, mis en œuvre durant 4 ans et évalué en 2010/2011 avec l'aide d'un prestataire extérieur. Agents municipaux, associations, entreprises, acteurs du développement durable, habitants... plus de 1000 participants ont contribué à cette évaluation via des enquêtes, réunions ou encore des forums publics. L'ensemble de ces outils a permis de dégager des pistes d'amélioration afin de construire ensemble un acte 2 plus ambitieux, citoyen et solidaire.

Un 2e plan d'actions innovant visant la haute qualité Développement Durable

Le 2e plan d'actions Agenda 21 2012/2015, issu de la concertation et d'une démarche prospective participative, intègre un Plan Climat élaboré dans le cadre de la démarche Cit'ergie®. Adopté le 15 novembre 2012 à l'unanimité par le Conseil Municipal, il comprend 21 défis et 81 actions pour le développement durable du territoire pessacais. Il a pour objectif de renforcer la mobilisation éco-citoyenne, de poursuivre l'intégration du développement durable dans tous les projets et quartiers de Pessac, de renforcer la mobilisation des acteurs, entreprises, partenaires et gros consommateurs au service d'un territoire durable.

LE 1ER PLAN D'ACTIONS 2007/2011

► 3 axes majeurs

L'exemplarité pour renforcer l'intégration du développement durable dans les pratiques municipales

La responsabilité pour un territoire engagé dans la lutte contre le changement climatique et responsable face aux enjeux planétaires.

La solidarité pour une ville solidaire, participative et mobilisée pour le bien-être de ses habitants et des générations futures.

► 64 actions concrètes

Des actions touchant à des **champs divers :** logement, Education au Développement Durable, énergie, économie durable,...

► Une évaluation stratégique et participative

Durant un an, la démarche Agenda21 a été évaluée avec l'aide d'un prestataire extérieur. **Son bilan est positif** : 96% des actions réalisées, une culture du développement durable infusée au niveau des services et habitants.

LE 2EME PLAN D'ACTIONS 2012/2015

► 3 axes majeurs

Pessac, ville généreuse et solidaire afin de renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Pessac, ville écologique afin de lutter contre le changement climatique, permettre la transition énergétique et préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Pessac, ville à partager afin de favoriser l'accès à la connaissance pour un développement durable ; contribuer à l'épanouissement de tous et encourager les modes de production et de consommation responsables

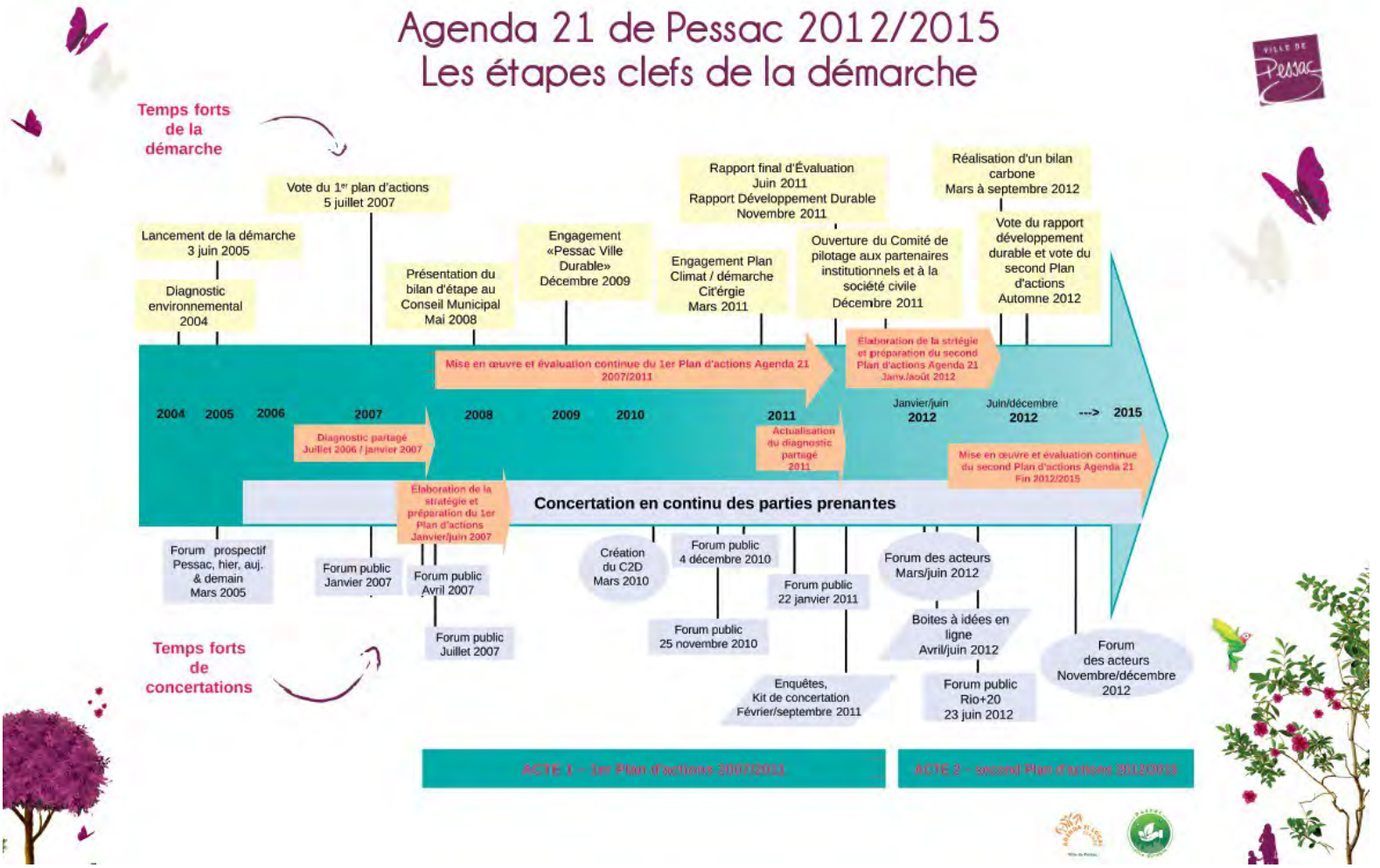
► 21 défis et 81 actions concrètes

Des défis et des actions dont les champs s'étendent de la **solidarité** (logement, emploi, insertion, coopération internationale, …), à la lutte contre le **changement climatique** (énergie, aménagements durables, transports, ville nature, agriculture urbaine…) en passant par **l'épanouissement de tous** (éducation, sport et culture pour tous, qualité de services publics, éducation et sensibilisation au développement durable, santé environnement, économie durable et solidaire, consommation responsable, gestion des déchets, achats durables, éco-manifestations…)

► 2 priorités :

La solidarité et le climat comme priorités stratégiques : les 81 actions doivent intégrer une dimension sociale forte et concourir à la lutte contre le changement climatique

La participation citoyenne et les partenariats comme principes d'actions : ce 2ème Plan d'actions intègre ainsi un Agenda 21 citoyen, pour susciter l'envie d'agir des habitants et les rendre acteurs du développement durable, et un Contrat d'objectifs partenarial « Pessac territoire durable 2020 » pour mobiliser tous les acteurs du territoire dans une logique de co-responsabilité territoriale.



PESSAC, VILLE DURABLE : UNE DÉMARCHE COLLECTIVE QUI MOBILISE SERVICES MUNICIPAUX, PARTENAIRES, ACTEURS LOCAUX ET HABITANTS

Conformément au cadre de référence national des Agendas 21, la Ville de Pessac anime la démarche de développement durable dans le respect des 5 principes méthodologiques.

A/ UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR UN AGENDA21 CITOYEN EN MARCHE

L'évaluation et la concertation menées en 2011-2012 pour élaborer l'acte II ont confirmé l'importance de renforcer la dimension citoyenne de l'Agenda21 et les capacités d'agir de tous les acteurs et habitants pour des modes de vie plus durables. Ainsi, le 2ème Plan d'actions Agenda 21 intègre un Agenda 21 citoyen s'appuyant sur une palette d'outils et dispositifs nouveaux ou renouvelés en 2012 : un plan de communication engageante renforcé pour la période 2012-2015, de nombreux événementiels, des démarches participatives, un Conseil de développement durable et la poursuite des dispositifs d'éducation au développement durable...
En novembre 2012, la Ville de Pessac a reçu le Prix Coup de cœur du jury des Trophées Agenda 21 du Département de la Gironde pour l'ensemble de sa dynamique participative autour de la co-construction de l'acte 2 de l'Agenda 21, comme la mise en ligne d'un mur d'expression libre pour les habitants et agents, une votation citoyenne permettant de prioriser les défis à relever, une exposition de portraits d'habitants engagés, un speed-dating avec des élus, l'organisation d'un forum avec débat mouvant... Ces Trophées visent depuis 6 ans à mettre à l'honneur ceux qui agissent pour un développement durable en valorisant leurs actions et partageant leurs expériences. Ils récompensent les bonnes pratiques de développement durable s'inscrivant dans différents domaines comme la préservation et valorisation des ressources, la production et la consommation responsables, la participation citoyenne, la lutte contre l'exclusion sociale, l'éducation au développement durable, l'éco-construction, les nouveaux modes de déplacements...

COUP DE PROJECTEUR SUR… LE RENOUVELLEMENT DU C2D : A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX REPÈRES POUR UN BIEN-ÊTRE DURABLE A ET POUR PESSAC (Action A21 N°64)

Crée en décembre 2009 dans le cadre du 1er plan d'actions de l'Agenda 21, cette instance consultative citoyenne est chargée d'émettre des avis et propositions sur tous les sujets relatifs à la vie de tous les habitants de Pessac, y compris ceux qui y travaillent ou étudient sans y résider. C'est un laboratoire d'idées intégrant dans ses réflexions les démarches du développement durable et qui fonctionne en autonomie. Lors de son 1er mandat, ce Conseil composé de 45 habitants participa aux actions de l'Agenda 21, à la démarche Pessac 2030, au projet culturel de Pessac, proposa des actions concrètes pour créer de nouveaux liens entre le campus et la Ville ainsi qu'entre les habitants de Pessac et le monde de l'économie ou pour donner du sens au développement du numérique.

Pour son renouvellement fin 2012, il fut, après une évaluation effectuée par un sociologue externe, décidé d'augmenter le nombre de ses membres et d'en diversifier les origines. Le nombre de ses membres fut porté de 45 à 65 et parmi ceux-ci la part des citoyens volontaires tirés au sort est prépondérante s'élevant à 35 membres ; d'autre part le tissu associatif fut représenté dans ses différentes composantes avec 14 représentants des associations des domaines de la culture, du sport, de la santé, des centres sociaux et 11 représentants des syndicats de quartier auquel s'ajouta 5 personnalités qualifiées nommées par le Maire. Jacques Da Rold en fut nommé président pour son second, et dernier mandat. Il fut en effet décidé, afin d'éviter de "notabiliser" la représentativité citoyenne, de limiter à deux mandats la participation de chaque membre au C2D de Pessac.

Ce C2D nouveau, installé le 28 février 2013 s'avère ainsi porteur d'idées originales et décomplexées par une plus grande jeunesse de ses membres, une part plus importante de jeunes du lycée à l'université, une plus grande diversité des milieux sociaux et professionnels avec tout autant des chômeurs que des représentants des gens du voyage, des domaines de la santé ou de l'économie sociale et solidaire et un panel significatif des origines culturelles représentatives de Pessac, quartier du Monde.



Réunion d'installation du nouveau C2D en février 2013

Cela se traduira d'ici la fin de l'année 2013 par des propositions sur le thème du "bien-être à, et pour Pessac" pour répondre à la saisine du Maire sur une définition citoyenne du bien vivre à Pessac, et pour quelles populations, et de l'amélioration du bien-être durable des pessacais d'aujourd'hui et de demain.

Cette façon de penser "la richesse autrement" que par l'ensemble des biens produits et consommés (le PIB) incluant ceux qui détruisent ou sont détruits, par les armes, la guerre économique ou les gâchis alimentaires et environnementaux, permet de remettre l'humain et ses besoins fondamentaux au cœur de nos systèmes de valeurs Elle prend ainsi en compte des domaines oubliés des critères classiques du PIB tels que le vivre-ensemble, les relations inter générationnelles, les solidarités, le partage des savoirs, la valorisation du bénévolat, les temps de la Ville et de chacun et, de façon plus positive des domaines tels que la culture, le sport, la santé ou le cadre de vie, éléments qui ont servi de base aux réflexions du C2D. Ainsi, les attentes des citoyens pessacais, à partir de leurs besoins de base tels que l'accès à l'emploi, au logement, à une alimentation et à un environnement de qualité… seront analysées tant sur le plan individuel, pour répondre au bien-être personnel, que sur le plan collectif pour un bien-être partagé au sein de la Cité.

Cette démarche d'outil d'aide à la décision pour la Ville s'inscrit tout autant dans les réflexions du Conseil de l'Europe que du Conseil Général de Gironde mais revêt sur Pessac une dimension spécifique étant menée au niveau d'une Commune, avec l'intégration de ses particularités telles que ses identités de quartiers, son cadre de vie et de l'implication dans la vie de la Cité du campus, du CHU et d'un tissu économique important.

Mais surtout, ce qui en fait l'originalité, est qu'elle soit assumée en autonomie et indépendance par un groupe de citoyens, le C2D de Pessac...

...dans l'attente de ses suggestions au niveau des critères de bien-être à, et pour Pessac et de ses propositions pour l'amélioration de celui-ci pour tous les pessacais d'aujourd'hui et de demain.

Article rédigé par J. Da Rold, Président du C2D.

ZOOM SUR... LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LANCER L'AGENDA21 CITOYEN : *« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, CA NOUS CONCERNE TOUS ! »* (Action A21 N°59)

Début 2013, une campagne de communication a été mise en place pour lancer l'Agenda 21 citoyen avec campagne d'affichage « le développement durable, ça nous concerne tous ! », plaquettes Agenda 21 résumant les actions et astuces destinées aux habitants, dossiers dans les journaux municipaux, refonte et actualisation de la rubrique internet Agenda 21, création d'une rubrique *#Mon geste à moi* sur tous les trucs et astuces de Pessac ville durable, avec des publications sur Twitter et Facebook identifiées #mongesteàmoi. En complément, deux ambassadrices du développement durable ont été recrutées en service civique de février à août 2013 pour déployer ces outils, et réaliser une exposition des Portraits des habitants et acteurs engagés afin de donner à voir et valoriser ces acteurs du quotidien.

#Mon geste à moi : une campagne pour agir



Mise en place en février 2013 dans le cadre du lancement du 2ème plan d'actions Agenda21, cette rubrique, très concrète, donne aux Pessacais un maximum d'outils pour agir. Les thématiques sont abordées sous plusieurs formes, toujours courtes et ludiques, pour inciter à l'action et ne pas lasser : des bonnes adresses pessacaises, des questions/réponses, des trucs & astuces, des « Le saviez-vous ? », des témoignages… renvoyant également sur les éco-gestes listés sur le site internet Agenda21. L'objectif est de sortir des sentiers battus avec des nouveaux sujets, des nouvelles manières d'aborder le développement durable. Cet outil « #mongesteàmoi » est également sur les réseaux sociaux et notamment sur le twitter de la Ville pour que les utilisateurs puissent eux-même partager leurs gestes et astuces…

Focus sur la galerie de portraits des acteurs engagés dans le développement durable

L'idée des portraits des acteurs engagés est venue en voyant le nombre important d'acteurs associatifs, citoyens, entreprises qui œuvrent quotidiennement pour le Développement durable dans l'anonymat.
Le forum public Rio +20 organisé par la Ville en juin 2012, pour fêter les 20 ans des Agendas 21, a été l'occasion d'afficher quelques 50 portraits des « acteurs DD du quotidien ». La galerie de portraits a été étoffée depuis et est exposée lors des manifestations Printemps et Automne du Bourgailh.

DES ANIMATIONS ECO-CITOYENNES SUR TOUTE LA VILLE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE (Actions A21 N°45 et 59)

Depuis 2006, la Mission Agenda 21 de Pessac assure l'animation de la démarche de développement durable sur le territoire et coordonne l'organisation d'événementiels, pour sensibiliser agents et habitants au développement durable et induire un changement de pratiques à moyen/long terme. Ainsi, depuis 2006, 5 événementiels par an sont co-organisés, en partenariat avec les associations et acteurs locaux volontaires :

- En avril : la Semaine du Développement Durable. En 2012, 14 animations ont été organisées avec 11 partenaires associatifs, 5 services municipaux et ont permis de toucher 950 personnes.

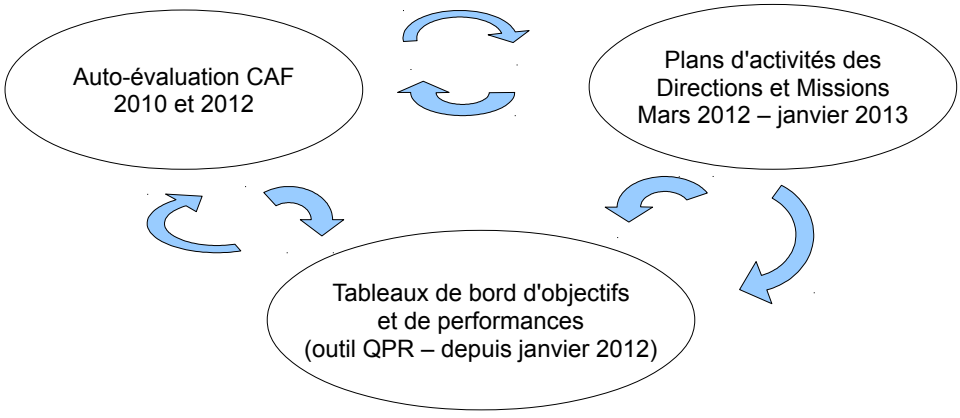
- Fin avril, le grand rendez-vous annuel du Jardin et de la Nature, le Printemps du Bourgailh, et son village éco-citoyen rassemblant toutes les initiatives et acteurs engagés a rassemblé plus de 16 000 visiteurs de toute la Région en 2012 et plus de 120 exposants.
- En septembre : la Semaine Européenne de la Mobilité. En 2012, 1 animation autour du vélo a été co-organisée avec la Vile de Mérignac et a permis à 60 participants de se remettre en selle et découvrir les nouveaux itinéraires cyclables reliant les 2 villes
- En octobre, l'Automne du Bourgailh, Fête de l'Arbre et de la Forêt, a rassemblé près de 80 exposants et accueilli 5000 visiteurs
- En novembre, les Rencontres de l'Économie Sociale et Solidaire : avec 15 partenaires locaux mobilisés, 10 animations présentant les enjeux et acteurs d'une nouvelle économie plus humaine et solidaire ont réuni 700 personnes sur 1 mois.

L'un des points forts de ces événementiels réside dans son organisation partenariale, fédérant plusieurs associations et acteurs pessacais particulièrement engagés sur le développement durable : C2D, Fédération des Syndicats et Comités de quartier de Pessac, Associations Ecosite du Bourgailh, Terre d'ADELES, Café économique de Pessac, Centres sociaux, établissements scolaires engagés, CHU de Bordeaux, Espaces Info Énergie et Économie d'eau, Atelier de mécanique Générale Contemporaine... Ainsi, chaque année, un programme d'animations unique donne à voir l'ensemble de l'offre d'animations éco-citoyennes sur tous les thèmes du développement durable : tri des déchets, compostage, jardinage écologique, économies d'eau et d'énergie, éco-mobilité, achats de produits locaux, économie solidaire, commerce équitable, ...

B/ PESSAC RENFORCE L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUES DE SES PRATIQUES VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ZOOM SUR... LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE PERFORMANCE PUBLIQUE POUR SUIVRE ET AMÉLIORER EN CONTINU LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ORGANISATION (Action A21 N°56)

La démarche de performance publique de la Ville s'est poursuivie en 2012-2013, sur la base des objectifs, méthodes et outils détaillés dans le rapport Développement Durable 2012. La logique à l'œuvre vise à poursuivre la clarification et l'appropriation des cadres de travail par les équipes, ainsi qu'à améliorer les méthodes et données de suivi de l'activité de l'administration municipale. Une carte stratégique, qui constitue un outil de pilotage et d'évaluation du projet municipal, a été co-élaborée pour décliner en objectifs opérationnels et indicateurs les 3 axes du projet : « Pessac, Ville durable et généreuse / Pessac, ville durable et écologique / Pessac, ville durable à partager ».



En 2012-2013, l'accent s'est plus particulièrement porté sur :

- **la finalisation et le partage des plans d'activités et projets des Directions et Missions (mars 2012-janvier 2013).**

Entre mars 2012 et janvier 2013, toutes les Directions et Missions de la Ville ont élaboré leur plan d'activité, document conçu comme un projet de direction simplifié, articulé autour des entrées suivantes : missions et objectifs, perspectives de moyen terme, environnement et partenariats, contributions aux politiques

transversales de Développement Durable et Solidarité, organisation du management, cartes stratégiques et indicateurs de performance. L'ensemble de ces documents doit permettre de clarifier, pour l'encadrement et les équipes, les cadres de travail autour des objectifs poursuivis, formalisant ainsi les contributions de chaque Direction aux finalités de développement durable.

- **la poursuite de l'élaboration et du suivi des indicateurs d'activité et de performance**

Éléments essentiels de la démarche, la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs se sont poursuivis au cours de l'année. Le tableau de bord collaboratif doit permettre de partager aisément les principaux éléments de suivi d'activité, en lien avec les objectifs fixés. En juillet 2013, un peu plus de 700 indicateurs sont ainsi en vigueur, sur l'ensemble de l'activité de l'administration municipale et du CCAS, dont plus de 80 indicateurs de développement durable (en annexe de ce Rapport).

- **l'approfondissement du lien entre les logiques de performance publique et les problématiques transversales de la collectivité (Développement durable, Solidarité, Ressources Humaines...)**

Afin de contribuer aux logiques de pilotage, la démarche de performance publique a également travaillé à croiser plus encore ses actions avec d'autres politiques transversales ou projets : développement durable, contrat de solidarité, périmètre Qualiville, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences...

Ainsi, le 2è Plan d'actions Agenda 21 a été intégré aux plans d'activités de chaque direction, et résumé en un organigramme DD interne, dans lequel toutes les directions pilotent au moins un projet Agenda 21. Par exemple, la Direction de la culture intègre un objectif dédié « mettre en place une démarche Culture 21 pour déployer les éco-gestes et les éco-manifestations » ; la Direction de l'Aménagement Urbain intègre les objectifs *« de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, conforter la place de pôle d'excellence nature et biodiversité, viser la sobriété carbone et les performances numériques, développer le rôle d'éco-cité, locomotive et laboratoire d'innovations en matière de développement durable et solidaire ».*
L'ensemble de la démarche de performance publique s'inscrit, à l'instar de la stratégie Agenda 21, dans une logique de responsabilité sociétale de la collectivité.

ZOOM SUR... LE RENOUVELLEMENT DES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE DE LA QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PESSACAISE



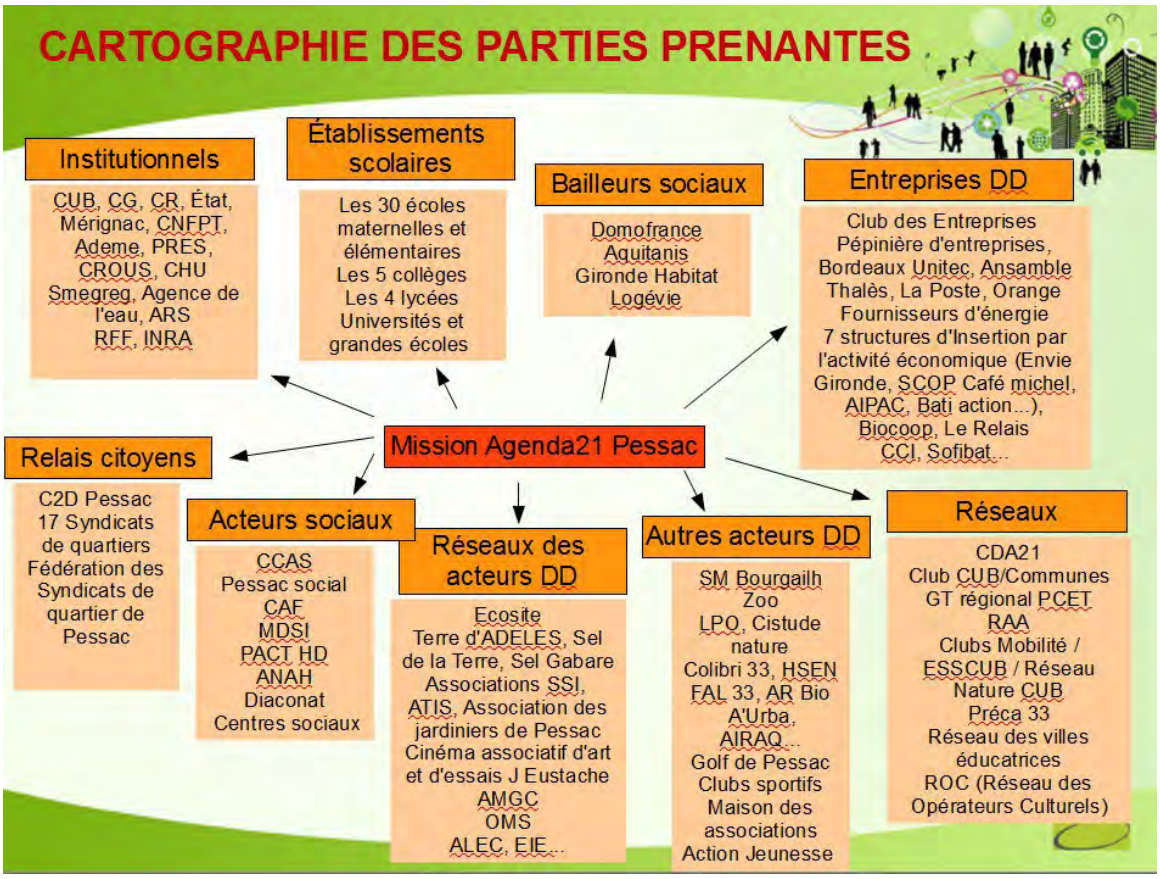
Pessac a reçu son 3ème ruban Développement Durable le 3 juillet 2013. Créés en 2003 par le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'association des Maires des Grandes Villes de France, les Rubans distinguent les collectivités territoriales menant des politiques globales au service du développement durable. Les collectivités participantes ont soumis un dossier de candidature, analysé par un jury d'experts nationaux sur trois critères : l'organisation et la conduite de la politique de DD ; la vision stratégique et les plans d'actions ; les actions déjà réalisées et leur efficacité.

Après l'obtention de son 1er ruban en 2008 pour 2 ans, déjà renouvelé pour 2010-2012, la Ville de Pessac confirme, avec ce nouveau Ruban 2013-2015, l'engagement de long terme de la collectivité dans le développement durable et la poursuite des efforts fournis par l'ensemble des acteurs pessacais : collectivité, habitants, écoles, associations et entreprises. Dans son avis, le jury des Rubans a particulièrement apprécié « la mobilisation interne et la mobilisation territoriale autour du développement durable, dans le cadre de l'agenda 21 de Pessac, qui sont tout à fait exemplaires » et a notamment salué « la qualité du lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et un plan autour des ressources humaines responsables parfaitement déployé ». Bravo et merci à tous les habitants, associations, acteurs et agents municipaux pour leur engagement quotidien au service du développement durable !

C/ UN PILOTAGE PARTENARIAL ÉLARGI ET UN TRAVAIL EN RÉSEAU RENFORCÉ POUR AMÉLIORER LA COORDINATION DE TOUS LES ACTEURS : UN AGENDA 21 TERRITORIAL EN ACTIONS !

En Gironde, l'Agenda 21 de Pessac a été le troisième à être reconnu par le Ministère de l'Écologie après celui du Conseil Général et celui de la ville de Mérignac (2006). Aujourd'hui, ce sont plus de 80 collectivités girondines qui se sont engagées dans cette démarche, faisant de la Gironde le 1er département de France en nombre d'Agendas 21 engagés. Pour mutualiser les moyens, coordonner les initiatives, partager les retours d'expériences de chacun et co-produire des démarches collectives bénéficiant à tous, la Ville de Pessac contribue activement à de nombreux réseaux : Réseau départemental des Agendas 21 de Gironde animé par le Département depuis 2005, Réseau régional aquitain des acheteurs publics responsables piloté par la Région et l'Ademe depuis 2007, Club CUB/Communes organisé par la Communauté Urbaine de Bordeaux depuis 2010, Comité régional des agendas 21 animé par la DREAL depuis 2010, Réseau régional des plans climat animé par la Région et l'Ademe depuis 2011... Ces réseaux contribuent à la mutualisation, la cohérence, l'émergence de chantiers collectifs de travail et l'articulation des projets de chaque collectivité, démultipliant ainsi leurs effets locaux : mise en place de formations mutualisées (ex : formations des acheteurs publics), création de kits communs (ex : kit éco-manifestations) ou encore des chantiers de travail (ex : Responsabilité Sociétale des Organisations, aménagement durable)...

Pour améliorer la coordination des initiatives de développement durable et leur diffusion sur Pessac, favoriser l'articulation avec les démarches engagées par la CUB, le Département, la Région et les partenaires, le pilotage de l'agenda 21 a été élargi à tous les partenaires institutionnels et à la société civile. Purement interne et composé de 22 membres municipaux de 2006 à 2011, depuis fin 2011, il est ouvert à tous les partenaires institutionnels supras (État, région, Département, CUB, Ademe, ALEC, Smegreg...) et acteurs locaux clefs (CHU, Bailleurs, Campus, Syndicats de quartier associatifs et Conseil de développement durable citoyen), pour être un lieu d'échanges et de co-production partenariale. Depuis décembre 2011, le Comité de pilotage partenarial s'est réuni 5 fois pour coproduire et assurer le suivi du 2ème Plan d'actions, qui a été adopté en novembre 2012.



Ce Rapport Développement durable est l'occasion de dresser un premier bilan d'étape de l'avancement de la mise en œuvre de ce 2ème Plan d'actions. Ainsi, en octobre 2013, 80 % des actions sont engagées dont 65 en cours ou réalisées. Organisé autour des 5 finalités du cadre de référence national des Agendas 21, ce Rapport présente un état des actions menées sur chacun des 21 défis de l'Agenda 21 pessacais.

SYNTHÈSE DU 2ÈME PLAN D'ACTIONS AGENDA 21/PLAN CLIMAT DE PESSAC

3 axes, 21 défis et 81 projets pour une ville durable

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée (5)* – *Action à l'étude / en cours d'élaboration (12)* – *Action démarrée en cours de réalisation (61)* – *Action réalisée (3)*

PESSAC, VILLE GENEREUSE ET SOLIDAIRE

1. SOLIDARITES LOCALES POUR LE LOGEMENT : Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités en contribuant au droit au logement durable pour tous

Rénovation durable d'Arago, Réhabilitation des copropriétés du Burck, Eco-construction de Résidences sociales et intergénérationnelles, Plan de gestion solidaire et durable de la Cité Frugès, Programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, Rénovation énergétique de la RPA des Tulipes, Observatoire du Logement social, Contribution au programme communautaire d'aide à la rénovation des logements des propriétaires occupants modestes

2. SOLIDARITES LOCALES POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION : Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités en facilitant l'insertion sociale et professionnelle de tous les pessacais

Accompagnement renforcé vers l'emploi des publics vulnérables, Accompagnement renforcé des personnes en contrats d'apprentissage-alternance ou d'insertion en mairie, Appui à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, Bourses Bafa citoyen et Services civiques pour les jeunes, Extension de la Plateforme des services aux publics – Maison du droit de Saige

3. SOLIDARITES ECOLOGIQUES : lutter contre les inégalités écologiques, promouvoir l'innovation sociale et le Développement durable pour tous

Programme partenarial de lutte contre la précarité énergétique, Mesures de lutte contre la précarité alimentaire, Sensibilisation au DD pour tous et accompagnement des démarches DD des centres sociaux, Démarche Haute qualité DD du contrat de solidarité

4. SOLIDARITE INTERNATIONALE : Développer la solidarité et la coopération décentralisée entre territoires

Projet Banfora, Semaines de la Solidarité Internationale

PESSAC, VILLE ECOLOGIQUE

5. ENERGIE : Réduire d'au moins 20% nos consommations énergétiques et porter à 23% la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique pessacais d'ici 2020

Schéma directeur Facteur 4 de rénovation énergétique et éco-gestion du patrimoine municipal, Etudes et programme municipal de développement des énergies renouvelables, Plan Lumière Econome, Sensibilisation aux usages économes dans les équipements publics, Schéma territorial Enr, Mobilisation des « gros consommateurs » pour la maîtrise de l'énergie, Opération « Energies citoyennes » - Pionniers du climat

6. PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES : Construire et aménager la Ville durable en intégrant le DD dans tous les projets

Démarche Pessacaise d'Urbanisme durable – Développement des Ecoquartiers, Déploiement de la Fibre optique, Opération « Campus durable », Contribution au programme communautaire de rénovation énergétique des copropriétés et logements sociaux

7. TRANSPORT- ECOMOBILITE : Réduire l'empreinte carbone du territoire liée aux déplacements de 20% d'ici 2020 en visant un report modal de 8% des déplacements en voiture individuelle vers les transports en commun et les modes doux

Développement de l'offre en transports en commun et de l'intermodalité, Plan piéton-vélo pour l'éco-mobilité et la santé, Plan de Déplacements de l'Administration Mairie, Développement et optimisation de la flotte municipale à énergie alternative

8. PROSPECTIVE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Anticiper pour un cadre de vie sain et sûr pour tous

Démarche qualité Climat-Energie : Cit'ergie, Etudes vulnérabilité et adaptation de Pessac au changement climatique, Plan Communal de Sauvegarde et prévention des risques

9. EAU : Préserver la ressource en eau en réduisant de 20% nos consommations d'ici 2020

Economies d'eau des équipements municipaux et de l'arrosage, Appel à mobilisation des entreprises et gros consommateurs, Sensibilisation des habitants/ Opération j'écoleau

10. VILLE NATURE : Protéger et gérer durablement le patrimoine naturel et paysager

Atlas de biodiversité Communal, Consolidation et valorisation du Plan de gestion durable des espaces verts publics, Démarche municipale Eco-Phyto, Charte Eco-phyto de territoire, Trame verte et bleue, Sensibilisation et mobilisation des habitants à la protection de la biodiversité

11. AGRICULTURE URBAINE ET AUTO-PRODUCTION : Préserver, soutenir et consolider l'agriculture péri-urbaine de qualité

Développement et mise en réseau des Jardins citoyens, Soutien et promotion des producteurs locaux- AMAP-circuits courts

PESSAC, VILLE A PARTAGER

12. EDUCATION, SPORT ET CULTURE POUR TOUS : Favoriser l'égalité des chances et consolider les services essentiels au développement humain

Pessac Territoire Apprenant- Projet Educatif de Territoire, Dispositif de Réussite Educative, Plan numérique des écoles, Projet culturel de Pessac-Agenda 21 de la Culture, Opération « Donner Envies de Cultures », Sport pour tous et sensibilisation des clubs aux pratiques durables, Pass sport- Culture pour les 12-25 ans

13. QUALITE DE SERVICE : Poursuivre les démarches Qualité de service qui impliquent l'usager

Extension des démarches Qualiville et @ccueil unique, Démarche Performance Publique municipale, Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Mairie

14. EDUCATION AU DD POUR TOUS : Favoriser l'accès à la connaissance pour un Développement Durable pour tous

Soutien aux Agendas 21 scolaires - Juniors du DD, Plan de formation DD des agents, Plan de communication Agenda 21 citoyen / Pessac ville durable en pratiques

15. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE ASSOCIATIVE : Favoriser la participation de tous les habitants à la vie locale et développer le dialogue social

Portail associatif, Observatoire partenarial des engagements durables, Opération carte blanche aux jeunes pessacais sur le DD, Renouvellement du Conseil de Développement Durable - C2D de Pessac

16. SANTE ENVIRONNEMENT : Offrir un cadre de vie sain et de qualité pour tous

Plan de nettoyage écologique des crèches- Résidences pour Personnes Agées -Guide des bonnes pratiques des Services d'Aide à Domicile, Opération cartable sain, Audits de Qualité de l'air intérieur des écoles et crèches, Plan de protection phonique de Pessac et actualisation de la Carte du bruit, Prévention des risques professionnels

17. ECONOMIE DURABLE : Impulser un développement économique responsable qui valorise durablement les ressources locales

Aménagement et gestion durable de la Zone Industrielle Bersol, Projet SAVE au Bourgailh pour le tourisme durable, Centre d'Activités Economie Sociale et Solidaire, Soutien à la Fabrique à Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire, Sensibilisation à la Responsabilité sociétale des entreprises

18. OPÉRATION « TOUS CONSOMMM'ACTEURS ! » : Encourager et valoriser les bonnes pratiques de production et de consommation durables

Démarche Haute qualité développement durable de la Restauration scolaire et administrative, Rencontres de l'Economie Sociale et solidaire - Sensibilisation des habitants aux modes de consommation durable et solidaire

19. DECHETS : Réduire de 7% en 5 ans la production de déchets ménagers, améliorer le tri et la valorisation

Plan d'amélioration de la gestion des déchets dans les équipements municipaux, Développement de la dématérialisation des actes administratifs, Contribution au Programme Local de Prévention des déchets CUB

20. ACHATS DURABLES : Poursuivre et renforcer la démarche Achats publics Durables

Poursuite du développement de la clause sociale et des critères environnementaux dans les achats municipaux, de la professionnalisation des acheteurs municipaux et de la mise en place de groupements d'achats

21. ECO-MANIFESTATIONS : Encourager tous les organisateurs d'évènements à intégrer le développement durable dans leur organisation

Poursuite du déploiement du kit écomanifestations de Pessac et du programme de formations des organisateurs associatifs, citoyens ou municipaux

PESSAC, VILLE GÉNÉREUSE

Finalité SOLIDARITÉ

Notre défi commun : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

Les principaux enjeux de développement durable présentés dans les précédents rapports développement durable pointent les caractéristiques pessacaises suivantes :

- **Une situation sociale globalement satisfaisante, mais des inégalités persistantes** : Ainsi, 2558 ménages vivent sous le seuil de de pauvreté en 2009, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 11% des ménages pessacais contre 15% en moyenne au niveau national, pour la France métropolitaine (Étude nationale du COMPAS réalisée en 2012).
- **Une situation de l'emploi préoccupante**, notamment pour les chômeurs longue durée, les jeunes, les habitants des quartiers « politique de la ville » et les seniors. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 2218 en 2010 (chiffres issus du suivi annuel ABS).
- **Des solidarités intergénérationnelles à développer.**
- **Une population jeune** plus importante à Pessac qu'en moyenne régionale (40 % de moins de 30 ans), liée notamment à la présence du campus universitaire, mais une tendance au vieillissement, à anticiper.
- **Des besoins en logements accessibles à tous** : selon la Préfecture, Pessac compte 28% de logements sociaux au 1er janvier 2012, contre 22% en moyenne sur la CUB qui en compte 71 721.

Ainsi, selon les derniers éléments du recensement INSEE, Pessac compte un parc de 25737 logements en 2009, soit +10,25 % par rapport au recensement de 1999. Près de 3 résidences principales sur 5 sont des maisons individuelles (57,7% en 2009) et des grands logements de plus de 4 pièces (62,3% en 2009), lui conférant une image de grand village où domine le pavillonnaire. En 2009, Pessac compte 53,7 % de propriétaires et 44% de locataires. Plus d'un tiers des ménages (34% en 2009) ont moins de 4 ans d'ancienneté d'emménagement à Pessac et près de la moitié sont présents depuis plus de 10 ans (49,1% des ménages en 2009).

NOTRE BILAN GLOBAL 2012/2013 SUR LA FINALITÉ SOLIDARITÉ

La ville de Pessac, via le CCAS, développe une politique locale d'action sociale élargie. Elle agit via des actions d'insertion et de développement social : distribution de secours en nature ou en espèces à toutes personnes dans le besoin, organisation de services publics sociaux (services de maintien à domicile, centres sociaux, crèches…). Elle intervient également sur tous les domaines de l'action sociale (pauvreté-précarité, vieillissement-dépendance). Enfin, elle procède chaque année à l'analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population, et plus spécifiquement des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

La ville dispose par ailleurs d'une palette importante d'outils et de dispositifs de solidarité et de lutte contre les exclusions animés en partenariat avec toutes les institutions concernées, et notamment la MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion - Conseil général de la Gironde), la CAF, le Fonds de Solidarité Logement (FSL)...

Il existe également des dispositifs de gestion d'urgence animés par un ensemble de partenaires qui répondent à des situations de grande pauvreté. Ainsi, l'association Pessac Social constitue un lieu de débats, d'échanges et de partage d'informations dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Elle fédère par ailleurs les institutions et associations caritatives de la commune et coordonne notamment la distribution alimentaire.

Pour renforcer la prise en compte des publics les plus fragiles et la coordination des acteurs, un accord-cadre a été signé entre la Ville de Pessac, le Conseil Général de la Gironde, la CAF et l'État en juin 2010 pour l'élaboration partenariale du **Contrat de Solidarité**. Adopté en octobre 2012, il se décline en propositions d'actions, autour de deux axes et prend appui sur les principes du développement durable :

- L'axe 1 « Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités » comprend 70 actions
- L'axe 2 « Favoriser l'épanouissement personnel et citoyen » se décline en une cinquantaine d'actions.

En complément, une politique de développement social urbain est menée sur les 3 quartiers pessacais en géographie prioritaire (Saige, Châtaigneraie-Arago et Alouette Haut Livrac). Elle vise à améliorer leur cadre de vie et à leur redonner place dans la cité et se traduit par le Contrat Urbain de cohésion sociale (CUCS). Ce travail transversal, partenarial et participatif s'organise autour de 3 axes :

-Axe 1 : Mettre en œuvre le projet de Développement Social Urbain des quartiers
-Axe 2 : Accompagner les Pessacais dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services
-Axe 3 : Préserver la tranquillité des Pessacais

Un bilan annuel de cette politique est présenté dans le cadre du Rapport DSU (cf Rapport 2013 en Conseil municipal du 23 mai 2013).

En 2012, lors de le la mise en place du 2ème plan d'actions Agenda21/plan Climat, la ville a fait de la finalité Solidarité, une de ses priorités. Elle s'engage ainsi à relever 4 défis :

NOS OBJECTIFS POUR LA SOLIDARITÉ : 4 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 19 ACTIONS PARTENARIALES DE L'AGENDA21
DÉFI N°1 / SOLIDARITÉS LOCALES POUR LE LOGEMENT : Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités en contribuant au droit au logement durable pour tous – 8 actions	Rénovation durable d'Arago, Réhabilitation des copropriétés du Burck, Eco-construction de Résidences sociales et intergénérationnelles, Plan de gestion solidaire et durable de la Cité Frugès, Programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, Rénovation énergétique de la RPA des Tulipes, Observatoire du Logement social, Contribution au programme communautaire d'aide à la rénovation des logements des propriétaires occupants modestes

NOS OBJECTIFS POUR LA SOLIDARITÉ : 4 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 19 ACTIONS PARTENARIALES DE l'AGENDA21
DÉFI N°2 / SOLIDARITÉS LOCALES POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION : Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités en facilitant l'insertion sociale et professionnelle de tous les pessacais – 5 action	Accompagnement renforcé vers l'emploi des publics vulnérables, Accompagnement renforcé des personnes en contrats d'apprentissage alternance ou d'insertion en mairie, Appui à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, Bourses Bafa citoyen et Services civiques pour les jeunes, Extension de la Plateforme des services aux publics – Maison du droit de Saige
DÉFI N°3 / SOLIDARITÉS ÉCOLOGIQUES : lutter contre les inégalités écologiques, promouvoir l'innovation sociale et le Développement durable pour tous – 4 actions	Programme partenarial de lutte contre la précarité énergétique, Mesures de lutte contre la précarité alimentaire, Sensibilisation au DD pour tous et accompagnement des démarches DD des centres sociaux, Démarche Haute qualité DD du contrat de solidarité
DÉFI N°4 / SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : Développer la solidarité et la coopération décentralisée entre territoires – 2 actions	Projet Banfora, Semaines de la Solidarité Internationale

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée – Action à l'étude / en cours d'élaboration – Action démarrée en cours de réalisation – Action réalisée*

Au 1er octobre 2013, sur 19 projets Agenda21 concourant à la solidarité, 16 sont en cours de réalisation, 2 à l'étude et 1 non démarrée.
104 agents, soit 10,75 % de l'effectif municipal permanent, agissent au quotidien pour la solidarité entre territoires et générations en 2012.

L'année 2012-2013 a été marquée par les avancées suivantes, détaillées ci -après :

- le développement d'actions pour faciliter l'accès au logement durable pour tous
- le développement des actions d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi
- la poursuite de l'accessibilité des bâtiments municipaux et l'exemplarité de la municipalité dans sa politique handicap
- le développement d'actions de Solidarité internationale.

COUP DE PROJECTEUR SUR... LE LOGEMENT DURABLE POUR TOUS (Actions A21 N°1 à 8)

Se loger est une préoccupation pour tous, quelle que soit la situation sociale et familiale. Face à la crise du logement, la Ville de Pessac poursuit son effort en encourageant, chaque année, la construction de nouveaux logements sociaux mais aussi en s'assurant de la qualité des biens proposés.

Selon les perspectives de la CUB, un million de personnes vivrait au sein de l'agglomération, d'ici 2030. Le défi de Pessac est donc de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et de soutenir les populations les plus en difficulté tout en préservant le cadre de vie actuel. Aujourd'hui, étudiants, jeunes actifs, personnes seules et familles monoparentales sont particulièrement confrontés à des difficultés pour trouver un logement. La Ville a ainsi accompagné, ces dernières années, plusieurs opérations immobilières, sur l'ensemble du territoire, dont une grande part de logement social pour développer une offre de logements accessible à tous. Dans un contexte de coût du foncier élevé, la Ville de Pessac participe financièrement à la construction de logements sociaux et de logements en accession sociale à la propriété, aux côtés des autres partenaires CUB et CG. Ainsi, en 2013, 46 logements sociaux ou en accession sociale ont été cofinancés à hauteur de 112 000€ par la Ville.

Un travail partenarial d'aide au maintien dans le logement et de prévention des expulsions

Depuis plusieurs années, un important travail de prévention et de suivi des expulsions est mis en œuvre par le CCAS en partenariat avec la Préfecture, la MDSI (la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion), les services sociaux, des entreprises et les polices nationale et municipale. En 2013, 92 situations ont été signalées dans le cadre des procédures d'expulsion et ont fait l'objet d'un travail partenarial avec la MDSI. Afin d'éviter des situations extrêmes de départ non préparé conduisant à des situations de grande précarité, l'information amont des travailleurs sociaux est essentielle pour pouvoir engager au plus tôt ce travail partenarial de prévention des expulsions ou d'accompagnement à la recherche de solutions d'hébergement.

Une ville qui agit pour la mixité sociale et une offre de logements accessibles à tous

Alors que la loi SRU de 2000 impose 20 % de logements sociaux, la Ville va au-delà de cette exigence avec 28 % de logements sociaux. En 2013, la construction de logements familiaux devrait ainsi s'établir à 520 logements dont 125 à vocation sociale, auxquels s'ajoute la livraison de 297 logements étudiants dont 270 sociaux. Ainsi, selon l'*Inventaire annuel des logements sociaux communiqué par l'État à chaque commune,* Pessac comptait 7427 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2013, contre 6 261 en 2006.

Soucieuse de renforcer la mixité sociale sur tout le territoire, la Ville a fortement développé l'offre de logements sociaux en dehors des quartiers d'habitat social de Saige, Châtaigneraie-Arago et Alouette Haut-Livrac : en 2013, 55 % des logements sociaux familiaux (sans les logements étudiants, foyers ou CHRS) et 49 % de l'ensemble des logements sociaux de la Ville se trouvent dans les quartiers politique de la ville, alors qu'ils représentaient respectivement 62 % et 55 % en 2006[1]. La diversification de l'offre de logements est aussi passée par la construction de nouveaux produits de logements dans ces quartiers : les 10 maisons passives de Macédo, les 122 logements étudiants de Saige, les logements sociaux intermédiaires et en accession du Programme de Rénovation Urbaine d'Arago.

Cette diversification de l'offre touche tous les quartiers, du centre-ville au Campus. En centre-ville, de nouveaux logements sociaux familiaux se construiront sur le futur îlot 8, et 15 logements en accession sociale à la propriété sont lancés le long de la rue Nelson Mandela. Dans le cadre de l'Opération campus, de nouvelles résidences universitaires se construisent pour faire face à la pénurie de logements : la résidence « François Mauriac », financée par la Région Aquitaine à hauteur de 882 000 €, est en cours de finition en 2013, avec 245 logements. En complément, le nouveau bâtiment de la Médecine préventive, mené par Domofrance, accueillera 150 logements mixtes : logements familiaux, appartements pour étudiants et chercheurs. Ces logements se répartissent en 58 T1, 47 T2, 16 T3, 29 T4 et +. Sur Magonty, Gironde Habitat, avec le projet Concordia, travaille également à la création d'une offre sociale en locatif et en accession à la propriété.

Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) 3.1, il sera proposé de poursuivre cet effort de production et de rééquilibrage territorial du logement social en réservant des terrains à cet effet (avec une Servitude de Mixité Sociale - SMS), ainsi qu'en renforçant les Servitudes de Diversité Sociale (SDS) et en instaurant des Servitudes de Taille et de Typologie de Logement (STL). La diversification du logement social sera menée tant en locatif qu'en accession.

1 Ces chiffres n'intègrent pas les logements sociaux vendus par Domofrance sur ces quartiers durant la même période/ Source Inventaire annuel des logements sociaux -État

En complément, la rénovation des logements anciens est accompagnée : le Programme d'Intérêt Général, mis en place par la CUB en partenariat avec la Ville, permet aux propriétaires occupants modestes de rénover leurs logements vacants grâce à une aide financière à la rénovation. Il est en cours de révision et de développement en lien avec le nouveau guichet unique national de rénovation énergétique.

Écoquartiers : l'exigence de Haute Qualité Développement Durable

L'écoquartier du Pontet est un vaste projet de diversification de l'offre en logements le long du tramway et de la coulée verte du Pontet. Il se décline en plusieurs secteurs opérationnels, dont l'écoquartier de L'Artigon, et verra sa programmation réinterrogée sur la partie Sud du projet dans le cadre de l'opération 50 000 logements. Première réalisation du projet urbain du Pontet, l'écoquartier de L'Artigon vise à développer un programme alliant mixités sociale, générationnelle et fonctionnelle : 292 logements formés par des résidences étudiante et sociale, des logements locatifs sociaux (25%) dont une résidence intergénérationnelle, des logements en accession sociale et abordable (15%) et des logements libres (60%) ainsi que des bureaux et services. Il s'agit de créer une offre de logement dense proche du centre-ville et le long du tramway en révélant le paysage existant teinté de traces rurales. Les espaces naturels remis en valeur profiteront alors à l'ensemble du quartier. Une consultation de promoteurs en 2009 a associé le promoteur ICADE au bailleur social Aquitanis. En décembre 2010, le concours d'architecte a abouti au choix de l'esquisse de l'agence Leibar et Seigneurin. Le projet s'est précisé jusqu'à la délivrance du permis de construire en mars 2012 et des permis modificatifs en janvier 2013. Les travaux ont démarré en mai 2013, pour une livraison au 1er semestre 2016. L'opération est entourée d'espaces publics. La place autour de la station de tramway Camponac Médiathèque crée le lien entre le parc Pontet et le cheminement menant au centre-ville. Le cheminement doux du Lartigon sera crée le long du ruisseau du même nom, qui sera remis en eau. Après la réalisation d'une esquisse par l'architecte coordonnateur du Pontet, les études préliminaires de conception de ces espaces ont été réalisées en parallèle avec le projet de logements. Aujourd'hui, elles sont au stade d'avant-projet. Afin d'intégrer l'ensemble des thématiques environnementales, un état initial de l'environnement a été réalisé, suivi d'une étude sur les zones humides. De plus, après une première étude de desserte énergétique du quartier de l'Artigon, une étude plus globale a été lancée pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur les secteurs Pontet, Saige, Arago, Chataîgneraie avec la CUB, l'Alec (l'Agence Locale de l'Énergie), Domofrance.

Deuxième opération d'envergure, la démarche de rénovation urbaine du quartier d'Arago – La Châtaigneraie engagée en 2009 se poursuit. Elle vise à améliorer durablement l'image et la qualité de vie sur le quartier (réhabilitation BBC de 518 logements, démolition de 87 logements, construction de 138 logements BBC diversifiés) pour un budget de 90 millions d'euros (dont 80 millions investis par Domofrance). Ce projet de rénovation durable a obtenu la reconnaissance par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable « en cours de labellisation Écoquartier » en novembre 2013 (Cf Rapport DD 2012 pour le détail du projet).



Photo : Image de synthèse du projet Arago ©Debarre Duplantiers Architectes

Appel à projets 50 000 logements : une opération communautaire d'avenir

"*Le fil rouge de cet appel à projets, celui de «construire autrement la ville autour du transport dans des sites nouveaux», recouvre plusieurs thématiques qui se posent à des échelles variables. Parallèlement, se pose la question de comment produire la ville autrement, plus rapidement, de manière moins coûteuse et plus économique en réseaux, mais aussi en espace. Enfin, cette consultation souhaite aborder la question des méthodes et des processus de fabrication de la ville, allant de la conception des projets, à leur montage et à leur mise en œuvre*" (texte issu du document du dialogue compétitif lancé par la CUB en 2012).

L'ensemble des études menées ont débouché sur la production de réflexions de la part de 2 équipes (l'équipe AUC de Djamel Klouche et l'équipe d'Alexandre Chemetoff) sur les secteurs de Pin Vert à Saige et sur l'Alouette. Ces esquisses de développement de la ville ont fait l'objet de nombreuses présentations et communications spécifiques et ont été présentées à la Commission Extra Municipale d'Urbanisme. Elles ont permis d'engager des réflexions et des propositions sur la mutualisation des usages sur le site notamment du parking relais de la Cité des Métiers. Elles se déclineront prochainement en études opérationnelles (Pontet Sud et Alouette). 3 sites pilotes sont identifiés sur la Ville.

L'habitat durable participatif, une autre manière de bâtir la ville

Le principe est simple : donner la possibilité aux futurs habitants de s'engager dans une démarche de construction de leur espace de vie en participant, de façon collective, à toutes les étapes de la réalisation de l'immeuble qui accueillera leur logement : définir, avec des professionnels, leur projet personnel d'habitat ainsi que les espaces à partager avec leurs voisins et être associés à tous les choix en matière de conception, de réalisation et de gestion du bâtiment. Cette nouvelle forme d'habitat, innovante, comporte plusieurs avantages pour l'habitant. En effet, elle permet l'accès à un logement adapté aux besoins, l'intégration d'exigences environnementales et le développement d'outils limitant les coûts de construction par la mutualisation des espaces et des services et enfin, elle permet de mener une réflexion dès le départ entre futurs voisins. Un premier projet s'engage sur la ZAC Centre-ville, qui accueillera un projet d'habitat participatif en accession sociale d'environ 6 logements, en partenariat avec le PACT-ARIM dont la livraison est prévue pour 2016.

ZOOMS SUR LES AUTRES RÉALISATIONS 2012/2013...

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE PRIORITÉ (Action A21 N°14)

Le phénomène de précarité énergétique est en constante augmentation : 3,8 millions de personnes, soit 14,4 % des foyers français ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10% de leurs revenus selon l'étude INSSE de 2011. La ville de Pessac et ses partenaires sont particulièrement vigilants face à ce phénomène. La prévention et la lutte contre la précarité énergétique constitue d'ailleurs un enjeu fort et une des priorités du 2ème Plan d'actions Agenda 21 de la Ville. Cela se traduit par la mise en place d'un programme de prévention et de lutte contre la précarité énergétique, basé sur la réalisation d'un diagnostic partagé, démarré en 2013 et approfondi en 2014 sur le volet logement dans le cadre de l'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux. L'objectif est d'améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique, de mieux la caractériser et ainsi de mieux cibler les publics vulnérables. Pour ce faire, la Ville de Pessac s'appuie sur l'expertise du réseau Préca Énergie 33 qui fédère et accompagne les acteurs sur le territoire girondin, en lui accordant une subvention triennale.

Plusieurs actions concrètes sont menées sur Pessac, à la fois des actions d'accompagnement et d'aides mais également des actions de sensibilisation.

- En terme d'accompagnement, des aides facultatives sont délivrées chaque année aux personnes fragilisées socialement. En 2012, le FOCOPAS (FSL) a accordé 324 aides à des Pessacais pour un montant de 84 544 euros et 6000 euros de prêt pour financer des dettes d'énergie et d'eau en complément des aides du CCAS. Ce dernier a étudié et accompagné 888 alertes de dettes d'énergie en 2013.

- En terme de sensibilisation, la Ville et le CCAS proposent depuis 2010, des formations régulières aux éco-gestes ainsi que des permanences gratuites et personnalisées des Espaces Info énergie afin d'aider les

pessacais dans leur projet de rénovation énergétique : informations sur les dispositifs, aides existants, conseils sur les matériaux économes, aide à la constitution de dossiers d'aides financières,... De plus, depuis 2012, dans le cadre du Contrat de Solidarité porté par le CCAS, une sensibilisation des travailleurs sociaux et des familles rencontrant des difficultés ponctuelles ou récurrentes en matière d'énergie/eau est expérimentée. Cette action vise la formation de l'ensemble des travailleurs sociaux et la sensibilisation des habitants volontaires. 4 ateliers de sensibilisation avec le Pôle Solidarité d'EDF ont d'ores et déjà été organisés en 2013 qui ont suscité un réel intérêt de la part des participants, notamment sur les questions de veilles, de consommations et fuites d'eau, consommations d'électricité,... 60 personnes ont été conviées et 23 ont effectivement participé aux ateliers soit une participation de 38 %.

Ces actions font suite à « l'atelier économe », porté par la Plateforme des Services aux Publics en 2010. Il visait l'accompagnement de 50 familles dans leur gestion de l'énergie et de l'eau afin d'alléger leurs factures à partir de gestes économes et de bonnes pratiques. Les résultats ont été satisfaisants avec plus de 30 % d'économie réalisées sur les factures.

Pour 2014, les objectifs sont de :

- Réaliser un diagnostic partagé de la précarité énergétique sur Pessac avec nos partenaires
- Poursuivre l'accompagnement social des personnes en difficulté et détecter en amont les personnes vulnérables à la précarité énergétique
- Sensibiliser et accompagner 75 familles pessacaises par an rencontrant des difficultés ponctuelles ou récurrentes en matière d'énergie
- Aider les habitants les plus démunis à alléger leur facture énergie à partir de gestes économes
- Équiper 75 familles par an en kit d'économies d'énergie et appareils économes
- Mobiliser le partenariat plus largement et poursuivre la formation des travailleurs sociaux.

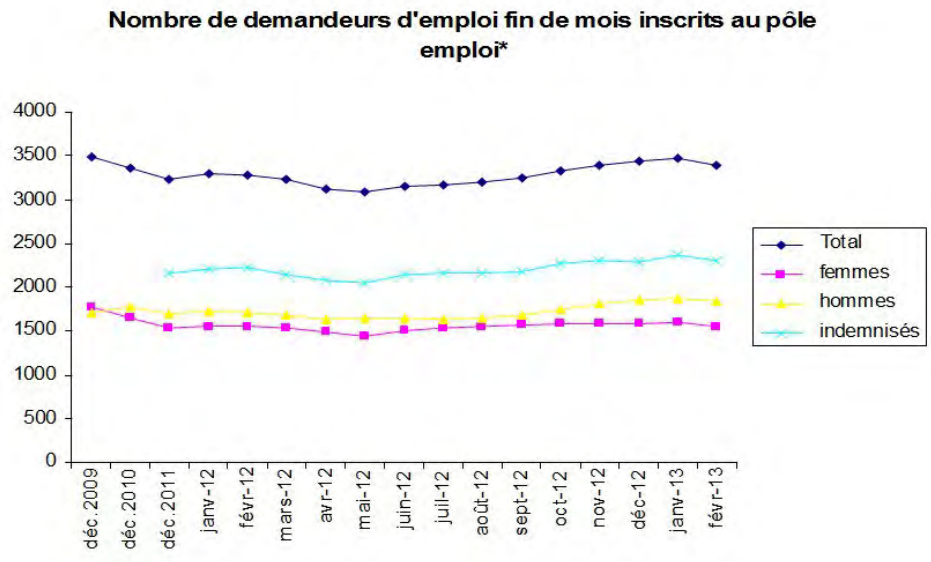
L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS, UN DÉFI COLLECTIF MAJEUR (ACTION A21 N°9)

L'emploi, la lutte contre le chômage et l'insertion ne font pas partie « des compétences » de la Ville, toutefois, Pessac se mobilise fortement sur ces questions ainsi qu'en matière de développement économique et d'aide à l'installation d'entreprises. En effet, au travers de sa Direction Emploi, elle agit pour la formation et l'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées.

Situation de l'emploi à Pessac

- Pessac comptait, au 15 Janvier 2013, 3 472 personnes inscrites comme demandeur d'emploi Catégorie abc (personnes sans activité ou avec un faible activité libre de suite) - Source Pôle Emploi
- Un indice de chômage des moins de 24 ans qui se situe à 22,4 %, dans la moyenne départementale (22,3 %) et nationale (23,2 %)
- 2195 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2012

Ces chiffres conduisent à plusieurs constats :
– Des niveaux de formation faibles, 49 % des personnes inscrites au Pôle Emploi ont un niveau inférieur ou égal au niveau V. Parmi les jeunes de niveau inférieur ou égal au niveau V, accueillis par la Mission Locale, 70 % habitent dans un quartier Politique de la Ville, seuls 36 % ont une qualification.
– Une augmentation du chômage sur des publics cibles tels que les seniors, augmentation du chômage de longue durée.
– Un maillage insuffisant pour les personnes bénéficiaires du RSA. En effet, 55 % des bénéficiaires qui ont comme référent unique le Pôle Emploi, ne donnent pas suite à la demande d'inscription ou sont radiés pour des raisons administratives. Ces personnes se retrouvent de fait dans un vide d'accompagnement.



Les réponses locales pour lutter contre le chômage

La commune met en place un certain nombre d'actions afin de permettre l'insertion professionnelle des pessacais. Elles se déclinent par de l'accueil, de l'information et de l'orientation des demandeurs d'emploi de la Commune. Un accompagnement renforcé à l'emploi (mise en place d'étapes nécessaires à la construction du projet professionnel) est également proposé. Une attention particulière est portée sur les publics cibles (publics prioritaires jeunes, personnes en situation de handicap, personnes touchant le RSA, Demandeurs d'emploi longue durée, seniors, mères isolées, travailleurs pauvres, etc.), par la mise en place d'actions de mise à l'emploi, de soutien à la construction du projet professionnel et à la recherche d'emploi, ainsi que par l'animation du réseau Insertion par l'Activité Économique du territoire.

De plus, une intervention spécifique est menée dans les quartiers Politique de la Ville par une animation du partenariat de proximité, la déconcentration des actions vers ces quartiers et la mise en place de dispositifs adaptés.

La ville joue par ailleurs un rôle actif d'employeur social via, notamment, la clause sociale et travaille en synergie avec tous les services de l'État et tous les acteurs concernés localement par ces thématiques. Ainsi, depuis 2006, la Ville a systématisé l'intégration d'une clause sociale dans tous ses marchés à chaque fois que cela était possible : les entreprises sélectionnées s'engagent à employer, pour un certain nombre d'heures, des personnes en difficulté pour favoriser leur retour à l'emploi. En 2008, les communes de Pessac, Cestas, Canéjan, la CUB, la Région ont confié au PLIE des Sources, la mission de coordonner la mise en oeuvre de cette clause sur le territoire et d'accompagner les entreprises dans son exécution.

Clause sociale	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale dans les marchés publics municipaux /an	244	9623	14 638	18 716	27 493	16 482
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés sur le territoire du PLIE	NC	12 748	20 979	25 822	43 745	48 527
% des publics « politique de la Ville » touchés par les clauses d'insertion par les Marchés publics (emploi, formation, insertion professionnelle...)	NC	39 %	54,00%	50,00%	50,00%	50 %
Nombre d'ETP d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire (emploi, formation, insertion professionnelle...)	NC	7,8	13	16	27	30

Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale – Bilan de la Direction de l'Emploi/Mairie de Pessac 2013

Ainsi, pour la période 2012/2013, 28 postes d'insertion professionnelle (contrats aidés, contrat d'apprentissage, contrat d'avenir) sont proposés. Cette offre diversifiée est un outil majeur dont le suivi est assuré par la Direction Emploi de la Ville.

En complément, 1224 jeunes pessacais ont été accompagnés dans leur insertion professionnelle par la Mission Locale et 407 pessacais ont bénéficié d'un accompagnement renforcé du PLIE des Sources en 2012.

Diverses actions sont mobilisées pour renforcer et faciliter le lien entre le public et les entreprises locales : tremplin de l'emploi, soirée thématique avec les entreprises du Club des Entreprises de Pessac, forum de l'emploi avec les commerçants du " Bois de Bersol"… En 2013, 300 personnes ont été sensibilisées. 170 clés USB ont été distribuées contenant les outils personnalisées de recherche d'emploi. De plus, l'Espace information Emploi a été ré-ouvert avec l'objectif de rendre autonome les publics dans leur prise de contact avec l'entreprise : animation d'atelier CV, lettre de motivation, recherche des offres sur le net, simulation d'entretiens d'embauche... Enfin, la Ville a conventionné avec un cabinet spécialisé qui intervient sur la préparation et la simulation des entretiens d'embauches.

Les objectifs en matière d'Emploi, d'Insertion et de Formation professionnelle pour les années à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement renforcé et individualisé à l'emploi : Ciblage du public le plus éloigné du monde économique présentant une multiplicité de freins sociaux
- Renforcer le dispositif de professionnalisation, de qualification et d'insertion professionnelle : accueil des contrats aidés , emplois d'avenir, contrat d'apprentissage de la ville et du CCAS
- Maintenir le partenariat local par l'animation des divers groupes de coordination : Groupe emploi quartier, coordination des ateliers linguistique...
- Développer l'offre d'insertion professionnelle par le chantier ARAGO
- Renforcer le partenariat avec la Mission Développement économique et le club des Entreprises de Pessac pour favoriser le rapprochement du demandeur d'emploi avec les offres d'emploi de proximité : forum de l'emploi, pré-recrutement
- Maintenir et renforcer l'offre de formation sur les savoirs de base.

BILAN 2012-2013 DE LA DÉMARCHE HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ (actions A21 N°5 et 11)

Démarche d'Accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public

La Ville de Pessac poursuit la mise en œuvre de son plan de mise en conformité de ses bâtiments recevant du public. Ce plan a été formalisé en 2010 après la réalisation d'audits analysant l'accessibilité pour les personnes souffrant de toute forme de handicap conformément aux orientations de la Loi Handicap de 2005.

Comme présenté dans le 1er Rapport développement durable, près de 2500 non-conformités à la Loi 2005 ont été relevées. Dès 2011, la Ville de Pessac est donc intervenue sur 10 bâtiments dont notamment le hall de l'Hôtel de Ville, les vestiaires de la salle d'armes de Razon, le Bureau Information Jeunesse et quelques écoles pour le remplacement de portes.

En 2012, la Ville a décidé d'allouer 300 000 € TTC/an au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la mise en œuvre de ce plan. 29 bâtiments municipaux supplémentaires ont été traités par la mise en conformité, avec 175 non conformités levées, dont notamment le CCAS, la salle municipale de Saige, la poursuite des travaux sur l'Hôtel de ville. Fin 2012 et pour 2013, se terminent les travaux sur le cinéma J Eustache, la médiathèque et les salles municipales de Cap de Bos et Magonty ainsi que les écoles maternelle et élémentaire J Ferry.

La Ville de Pessac a également souhaité aller plus loin en améliorant son accueil physique du public en situation de handicap. En effet, des permanences sont mises en place pour l'accueil des déficients auditifs à la Plateforme des Services au Public et le personnel de la Mairie va être formé à une première approche du langage des signes.

La Ville de Pessac s'engage pour le maintien, l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés

La Ville a signé le 14 février 2012, une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), qui a donné lieu à la mise en place d'une démarche handicap sur 3 ans. Cette démarche s'inscrit dans la logique de responsabilité sociétale de l'employeur notamment en matière d'accès à l'emploi et d'accueil de la différence. Elle se décline en 3 axes :

- Sensibiliser pour combattre les préjugés. De mai à juillet 2011, la Direction des Ressources Humaines a mené en interne une concertation autour du handicap qui a permis de définir des objectifs et une méthode de travail. La convention avec le FIPHFP y fait suite et attribue à la Ville une subvention de 460 000€ pour 3 ans, afin de mener auprès de ses agents des actions à la fois de communication et de sensibilisation à la différence et au handicap. Supports de communication spécifiques et événementiels sont mis en place sur les 3 ans à venir, Des formations sont également proposées aux chefs de service ainsi qu'aux services accueillant des travailleurs en situation de handicap. Enfin, un système de parrainage et de tutorat professionnel est institué afin de mieux accompagner les travailleurs reconnus handicapés dans la réalisation de leurs missions.

- Anticiper pour maintenir dans l'emploi. Près de 80% des handicaps reconnus ne sont pas visibles. Au sein de la Mairie, ils sont souvent liés aux pathologies du dos. L'objectif est ici de mieux accueillir et intégrer les agents reconnus handicapés au sein de l'effectif municipal mais aussi de prévenir en identifiant les postes à risque. La Ville travaille donc prioritairement sur le maintien dans l'emploi par l'optimisation des conditions de travail de ces agents et l'aménagement de leurs postes, avec le rôle primordial du médecin de prévention.

- Développer des partenariats pour faciliter le recrutement. Le dernier axe concerne le recrutement en faveur de l'intégration de travailleurs handicapés. Outre la présence sur certains salons professionnels spécifiques et l'accueil sur une journée de travailleurs handicapés en recherche d'emploi, la Ville va développer ses liens avec des structures comme Cap Emploi et travailler sur l'adaptation de fiches de poste aux contraintes des agents reconnus handicapés. Des formations spécifiques seront également réalisées pour les recruteurs. Ainsi, des agents de la DRH sont sensibilisés à la langue des signes avec l'apprentissage de ses rudiments.

Le bilan pour 2012 est le suivant : 70 % des actions ont débuté. 21 personnes ont été maintenues dans l'emploi soit par le biais d'aménagements de poste (18), soit par reclassement (3). 65 agents ont été formés ou sensibilisés.

Retour sur l'opération « un petit déj à l'aveugle » : les agents sont plongés dans le noir, les yeux bandés, par petit groupe de 12 personnes maximum, ils partagent un petit-déjeuner. Telle est l'initiative de la DRH dans le cadre de la convention avec le FIPHFP : une opération de sensibilisation des agents au handicap, et dans ce cas, à la déficience visuelle. Encadrés par une psycho-motricienne, une soixantaine d'agents a ainsi pu découvrir les difficultés rencontrées par des personnes aveugles ou malvoyantes. Ils ont également pu expérimenter combien de simples gestes quotidiens comme se servir un café, mettre du beurre sur une tartine ou se déplacer peuvent demander des efforts de concentration…

Par ces efforts, la Mairie de Pessac qui comptait un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 6,93% en 2010, contre 4% en moyenne nationale pour les collectivités, est passée en 2012 à un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 9,25%.

ILS AGISSENT AUSSI... : L'ESPACE SOCIAL ET D'ANIMATION « ALAIN COUDERT » ADOPTE SON AGENDA 21 INTERNE (Action A21 N°16b)

Pessac compte 3 centres sociaux répartis dans les quartiers politique de la Ville : Chataigneraie-Arago, Alouette et Saige. Associations loi 1901, ils interviennent sur différents champs d'actions : animations socio-culturelles, citoyenneté,... et sont activement engagés dans le développement durable. Pour exemple, l'Espace social et d'animation Alain Coudert, composé de 19 salariés (13 ETP), s'est engagé en 2011 dans une démarche de développement durable en lançant son Agenda21. Témoignage de l'animateur du projet :

Ce qui a motivé l'engagement vers le développement durable



Animation au Centre Social de Saige

L'arrivée du tri sur le quartier de Saige-Formanoir en 2009 a questionné l'équipe professionnelle, d'autant plus que nous avons été associés à la sensibilisation des habitants. Ce questionnement nous a permis d'identifier que nous manquions de personnes ressources dans le domaine de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable. Depuis cette date, nous avons tissé un partenariat avec l'association Terre d'Adeles. De nombreuses actions ont ainsi été réalisées ensemble : au jardin de la biodiversité attenant à l'Espace social et également au sein de l'espace social où nous accueillons leur AMAP (*Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne).*

De plus, nous accompagnons les enfants du quartier au jardin d'Adèles afin de leur faire découvrir ce jardin partagé de 2 hectares.

Du chemin a été parcouru depuis le lancement du projet fin 2011. En effet, le Centre social a été retenu par le dispositif les Juniors du DD de la CUB pour bénéficier d'un accompagnement sur 2 ans dans la mise en place de son Agenda21. De plus, le centre social a financé le départ en formation DEJEPS (niveau III) sur la thématique de l'Éducation au Développement Durable d'un animateur, ce qui a permis à l'association de se doter d'une personne ressource, disposant d'une expertise dans le champ du développement durable pour mettre en œuvre l'Agenda 21 du Centre social. Depuis, plusieurs étapes ont été franchies :

- 6 réunions de concertations sur des thématiques diverses comme le tri, la citoyenneté, les économies d'eau et d'énergie, les déplacements,... menées au sein de l'Espace social en 2012
- Construction d'un groupe de travail pour écrire le diagnostic, avec des temps de sensibilisation des équipes (professionnelles et bénévoles) et des enfants avec le jardin attenant au centre social en mars 2012. Le partenariat avec l'Agenda 21 de la ville, la CUB via les Juniors du Développement Durable et le CREAQ a été consolidé.
- Écriture des pistes d'actions de l'Agenda 21 et présentation au bureau de l'association en mars 2013.
- Vote des actions et lancement du programme d'actions pour la période 2013/2016 composé de 5 axes de travail et de 28 actions en septembre 2013.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : PESSAC ENGAGE DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC GALATI EN MATIÈRE DE CLIMAT ÉNERGIE

L'Agence Locale de l'Energie (ALEC) de la Métropole Bordelaise et de Gironde a accueilli dans le cadre du jumelage de la province de Galati (Roumanie) avec Pessac, Constantin Cristea, Directeur Général des Services de la province de Galati du 14 Mai au 17 mai 2013.

L'objectif de la visite de Constantin Cristea était de comprendre les finalités, le fonctionnement technique, administratif et financier d'une agence locale de l'énergie et du climat afin de pouvoir en créer une en Roumanie. Galati a pour ambition de développer entre autres des filières économiques autour des énergies renouvelables et aimerait rassembler une gouvernance publique et privée qui soit neutre et indépendante pour suivre et évaluer ces projets portés par la province de Galati. Autour de ce projet d'Alec, la province de Galati a déjà mobilisé certains acteurs comme l'équivalent de la CCI française, l'université, la province de Galati mais elle a besoin du soutien financier de l'Europe, et d'un soutien technique pour les premiers pas de son agence. C'est pourquoi, la proposition d'un parrainage de l'Alec Métropole Bordelaise et Gironde, une fois l'Alec de Galati créée, est envisagé entre les deux structures. L'Alec a invité M. CRISTEA à participer à plusieurs visites et réunions techniques de projets afin de lui faire partager les missions et le rôle d'une Agence :

- participation au conseil d'administration de l'Alec où il a pu échanger avec l'ensemble des administrateurs (Région, Conseil général, CUB, ADEME, collectivités locales, associations, bailleurs, fournisseurs d'énergies ….).
- participation au comité de pilotage CUB pour définir les conditions administratives, financières et environnementales de la prise de compétence « réseaux de chaleur » et étudier plusieurs scénarios.
- participation à l'atelier de retour d'expérience de la province de Barcelone, dans le cadre d'un projet européen Interreg SERPENTE dont l'Alec est partenaire et qui porte sur des dispositifs réussis de réhabilitation énergétique des bâtiments publics auquel participe également le service Bâtiment de la ville.

En complément, M. CRISTEA a eu communication de plusieurs documents sur des missions de l'Alec Métropole Bordelaise et Gironde qui peuvent directement l'intéresser pour sa future agence comme le rapport du bilan énergétique territorial du Conseil Régional d'Aquitaine pour L'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA), les rapports sur la mise en place d'une planification énergétique sur la CUB ou encore les documents concernant le conseil en énergie partagé sur une commune de moins de 10 000 habitants. De plus, l'Alec lui a présenté les différents programmes européens qui existent et qui peuvent donc soutenir financièrement en partie les missions de cette nouvelle agence. Les échanges entre la nouvelle agence roumaine et l'Alec Métropole Bordelaise devraient se poursuivre.

>> A Noter : Suite aux inondations survenues en Roumanie les 11 et 12 septembre 2013, la Ville de Pessac a octroyé une aide exceptionnelle de 10 000€ à la province de Galati pour faire face aux nombreux dégâts causés par cette catastrophe qui a inondé 300 hectares de surface agricole, 1738 maisons et entraîné l'évacuation de 6900 personnes.

PESSAC VILLE ECOLOGIQUE

Notre défi commun : lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air





RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

Les principaux enjeux de développement durable présentés dans les précédents Rapports développement durable pointent les caractéristiques pessacaises suivantes :

- Les secteurs énergivores à Pessac : l'habitat, le tertiaire et les transports qui sont de ce fait des secteurs d'action prioritaires ;
- Une ville qui mise sur les transports en commun et les déplacements doux ;
- Qualité de l'air, risques et nuisances : des sujets à approfondir.

L'année 2013 a été marquée par l'organisation du débat sur la transition énergétique. Lancé en septembre 2012 via une Feuille de route nationale, une phase de participation grand public a été engagée de janvier à avril 2013, au plus près possible des citoyens : séminaires, débats et auditions publics au niveau national et régional, forums citoyens... Pendant cette phase, les Régions ont organisé des conférences de l'énergie, et ont assuré un cadre de cohérence à l'ensemble des initiatives territoriales au niveau infrarégional ». Quelque 850 débats labellisés ont été menés dans 26 régions et ont rassemblé 170.000 participants. Pour parvenir aux 30 propositions finales, 22 synthèses régionales ont été analysées.

Cela a donné lieu, en Aquitaine, à 6 débats territoriaux (500 participants), une journée lycéens (200 participants), 30 débats labellisés, 56 contributions...De manière concomitante, une trentaine de débats locaux organisés à l'initiative de collectivités, associations ou d'acteurs socio-économiques ont été labellisés par la Région. La ville de Pessac et la CUB ont ainsi organisées dans ce cadre, une projection-débat autour du film de G De Rives en avril 2013. 10 priorités pour la transition énergétique ont été soulevées **:** accompagner les Aquitains, rénover les logements, diversifier l'offre de transport, territorialiser les actions, valoriser les ressources locales, financer les projets, expérimenter, innover, créer, former aux métiers d'avenir, mettre en place une gouvernance plurielle et agir sur la législation. Ces éléments vont alimenter la future loi sur la transition énergétique prévue en 2014.

NOTRE BILAN 2012/2013 SUR LA FINALITÉ LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son 1er plan d'actions Agenda 21, la Ville a réalisé plusieurs actions en matière de lutte contre le changement climatique :

- Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments municipaux et formalisation d'un schéma directeur pour sa rénovation énergétique ;
- Développement des énergies renouvelables et éco-construction des équipements municipaux ;
- Optimisation de la flotte municipale et développement des véhicules à énergie alternative,
- Optimisation de l'éclairage public
- Mise en place d'une démarche « quartiers durables »

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique. Il constitue d'ailleurs une des deux priorités de l'Agenda 21 avec la dimension Solidarité. Composée de 4 défis, la Ville vise les objectifs suivants sur cette finalité :

NOS OBJECTIFS POUR LE CLIMAT : 4 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 17 ACTIONS PARTENARIALES DE L'AGENDA21
DÉFI N°5 / ÉNERGIE Objectif visé : Réduire d'au moins 20% nos consommations énergétiques et porter à 23% la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique pessacais d'ici 2020 – 7 actions	Schéma directeur Facteur 4 de rénovation énergétique et éco-gestion du patrimoine municipal, Etudes et programme municipal de développement des énergies renouvelables, Plan Lumière Econome, Sensibilisation aux usages économes dans les équipements publics, Schéma territorial Enr, Mobilisation des « gros consommateurs » pour la maîtrise de l'énergie, Opération « Energies citoyennes » - Pionniers du climat
DÉFI N°6 / PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DURABLES : Construire et aménager la Ville durable en intégrant le DD dans tous les projets – 4 actions	Démarche Pessacaise d'Urbanisme durable – Développement des Ecoquartiers, Déploiement de la Fibre optique, Opération « Campus durable », Contribution au programme communautaire de rénovation énergétique des copropriétés et logements sociaux
DÉFI N°7 /TRANSPORT- ECOMOBILITE : Réduire l'empreinte carbone du territoire liée aux déplacements de 20% d'ici 2020 en visant un report modal de 8% des déplacements en voiture individuelle vers les transports en commun et les modes doux – 4 actions	Développement de l'offre en transports en commun et de l'intermodalité, Plan piéton-vélo pour l'éco-mobilité et la santé, Plan de Déplacements de l'Administration Mairie, Développement et optimisation de la flotte municipale à énergie alternative
DÉFI N°8 / PROSPECTIVE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Anticiper pour un cadre de vie sain et sûr pour tous – 2 actions	Démarche qualité Climat-Energie : Cit'ergie, Etudes vulnérabilité et adaptation de Pessac au changement climatique, Plan Communal de Sauvegarde et prévention des risques

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée – Action à l'étude / en cours d'élaboration – Action démarrée en cours de réalisation – Action réalisée*

Au 1er octobre 2013, sur 17 projets Agenda 21 concourant à la lutte contre le changement climatique, 1 est réalisé, 12 sont en cours de réalisation, 3 à l'étude et 2 non démarrés.

75 agents, soit 7,8 % de l'effectif municipal permanent, agissent au quotidien pour la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air en 2012.

COUP DE PROJECTEUR SUR...LE LABEL CIT'ERGIE (Action A21 N°35)

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Ville de Pessac a décidé, avec le soutien financier de l'Ademe et de la Région, de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie®, conformément à la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2011. La démarche sert de cadre d'élaboration, de mise en œuvre, d'amélioration continue et de suivi du Plan Climat Énergie Territorial, intégré à l'agenda 21.

L'objectif de la Ville pour s'engager dans cette démarche était double. D'une part, s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité. D'autre part, situer et analyser la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences, bénéficier de partage d'expériences et d'échanges au sein d'un réseau qualitatif de niveau national et européen.

La démarche Cit'ergie® se déroule en 4 étapes : réalisation d'un état des lieux, élaboration d'un plan d'actions pour 4 ans, réalisation d'un audit externe en vue de la demande de labellisation et réalisation d'un ré-audit tous les 4 ans. Elle aborde 6 domaines : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement en eau et énergie, mobilité, organisation interne et coopération et communication. La Ville a été accompagnée dans cette démarche par 2 conseillers Cit'ergie® en soutien méthodologique (société Projets & Territoires).

L'état des lieux conduit en 2012 a mobilisé plusieurs partenaires institutionnels (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional d'Aquitaine, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, etc.) et environ 15 services municipaux.
Les services ont également contribué à la collecte d'une partie des 54 indicateurs Cit'ergie®. Pour ce faire, 5 ateliers de travail ont été organisés depuis septembre 2011 et ont permis d'élaborer la stratégie à mettre en œuvre et les actions qui en découlent.

Cette démarche a ainsi servi à finaliser la politique Énergie-Climat de Pessac, conçue comme un ensemble de mesures coordonnées planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Le projet de plan d'actions a été présenté lors du Comité de Pilotage partenarial du 21 septembre 2012. Il a ensuite été envoyé et soumis pour avis à toutes les parties prenantes du PCET : Président du Conseil Régional, Préfet de Région, Président de l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine, et tous les membres partenaires du Comité de Pilotage. Ce plan d'actions Agenda 21, intégrant son Plan Climat a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2012.

Un audit poussé de l'ensemble des actions municipales a été réalisé par un expert indépendant mandaté par l'Ademe en avril 2013, qui a ainsi analysé plus de 1000 documents, délibérations, études et indicateurs...

La Commission Nationale du label, réunie le 27 juin 2013 a décidé d'attribuer le label à la Ville de Pessac. Elle a souligné "le travail partenarial réalisé sur les questions d'énergie, une organisation interne solidement installée et une communication grand public bien ancrée". Avec cette labellisation, d'une durée de 4 ans, la commune va bénéficier de l'expertise des conseillers Cit'ergie®. C'est un véritable cahier des charges qui va structurer la démarche de maîtrise énergétique, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets du changement climatique

COUP DE PROJECTEUR SUR... L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET LA PRÉPARATION DU PLU.3.1, DOCUMENT UNIQUE DE PLANIFICATION TERRITORIALE TRANSVERSALE (Action A21 N°27)

Le 1er plan d'actions Agenda 21 de la ville, initié en 2005, se fixait notamment un objectif de construire la ville durable de proximité en intégrant les cinq principes et cinq finalités du développement durable dans tous les projets d'aménagement et de renouvellement urbain. Cet objectif est poursuivi et conforté dans le cadre du 2ème plan d'actions Agenda 21 2012/2015 et de son Plan Climat Énergie Territorial. La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), menée à l'échelle de l'agglomération est l'occasion de rendre concret cet objectif.

L'esprit du PLU 3.1 : 3 démarches en 1 pour façonner le territoire de demain

Dans le cadre de cette révision, la CUB (maître d'ouvrage) appuyée de son maître d'œuvre, l'A'Urba, a souhaité se doter en 2016 d'un PLU à l'échelle communautaire qui corresponde à l'esprit de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 en fusionnant plusieurs démarches : l'urbanisme, l'habitat, les déplacements et la nature. Ce document intègre ainsi dans le PLU, le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan des Déplacements Urbains (PDU) et renforce la prise en compte des préoccupations environnementales. En s'engageant dans l'élaboration de ce document de planification transversale, inédit en France à cette échelle, la collectivité affiche plusieurs ambitions, dont celle de proposer, au niveau de l'aire métropolitaine, un nouveau modèle de développement alternatif à l'étalement urbain. Ce processus s'inscrit également, pour la CUB, dans une approche renouvelée de la construction de son projet de territoire, mettant en jeu une double échelle :
- celle du projet métropolitain, dont les grands axes stratégiques sont aujourd'hui partagés et validés, et qui vont trouver à travers le PLU leur déclinaison locale.
- celle du projet de territoire communal, qui exprime la manière dont chaque commune se propose de traduire les politiques communautaires en préservant et façonnant l'évolution de son cadre de vie et du caractère identitaire de celui-ci.
Au-delà de l'obligation légale de la révision, il s'agit surtout de bâtir un nouveau projet de développement durable pour le territoire communautaire, qui soit capable de répondre à l'évolution des modes de vie, d'intégrer la dynamique des projets en cours (Euratlantique, Plaine de Garonne, Campus, 50 000 logements, 55 000 ha de nature…) tout en préservant les identités et les paysages multiples qui fondent la spécificité de notre territoire.

Une contribution active de la Ville de Pessac
Chaque commune s'est exprimée sur les grandes orientations issues du projet métropolitain à l'automne 2011. Un travail de co-construction a été entrepris à travers divers ateliers de co-production urbaine et des rencontres avec chacune des 27 communes ainsi qu'une concertation citoyenne. De fin 2011 à juin 2012, les 1087 contributions ont permis d'établir les 3 axes de projets et les moyens de faire qui esquissent le projet de PLU3.1 :
Axe 1 : « Affirmer le rôle structurant de la CUB sur le territoire girondin par l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques » « ACCUEILLIR »
Axe 2 : « Valoriser l'identité plurielle du territoire communautaire, fondée sur le croisement entre patrimoine bâti et patrimoine naturel » « LA VILLE EST PLURIELLE »
Axe 3 : « Équilibrer l'offre urbaine sur l'agglomération » «LE 50/50».

Ces contributions ont également permis de dégager 6 orientations :
1 : Renforcer le poids démographique et économique de la métropole sans augmenter l'enveloppe urbanisée,
2 : Économiser et protéger les ressources naturelles tout en anticipant les risques,
3 : Faire évoluer l'offre urbaine en tenant compte de toutes les catégories de population, dans la diversité de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs ressources,
4 : Organiser le territoire en articulant offre de transports et urbanisation,
5 : Valoriser le projet de territoire grâce à la diversité des milieux naturels et agricoles, et des paysages,
6 : Conjuguer mode de vie métropolitain et cadre de vie de proximité.

Suite à la validation au Bureau de la CUB, au printemps 2012, des grands principes de « la ville en projet », un travail soutenu a été mené avec chacune des communes pour définir et affiner la manière dont le futur PLU 3.1 accompagnera la multiplicité des usages, des formes urbaines, des architectures et des paysages qui font la richesse et l'originalité de nos territoires.

La Ville de Pessac, en complément, de ces concertations, a organisé 3 Commissions Extra-municipales d'urbanisme afin de concerter les partenaires du territoire. Tous les acteurs présents ont souhaité que la Ville poursuive sa politique d'aménagement durable et de préservation des espaces naturels, parce qu''un territoire durable est la clé de l'épanouissement des citoyens et d'un développement équilibré et solidaire. Cette démarche transversale, marquée par la volonté de l'amélioration continue rentre en concordance avec la démarche d'urbanisme durable développée par la ville depuis 2010. Celle-ci correspond à un système de management permettant la définition d'objectifs de durabilité sur les projets et d'assurer leur mise en œuvre et leur suivi tout au long du processus d'aménagement. Dès 2011, la démarche d'urbanisme durable a été expérimentée sur l'éco-quartier du L'Artigon. De plus, la rénovation du quartier Arago a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet EcoQuartier 2011. Le dossier a fait partie des 78 projets pré-sélectionnés parmi

les 394 déposés en France. En mai 2013, la Ville de Pessac a ainsi adhéré à la charte nationale des écoquartiers, s'engageant ainsi à :

1. faire du projet autrement en améliorant nos démarches et processus en continu ;
2. améliorer le quotidien en intervenant sur le cadre de vie et les usages ;
3. dynamiser le territoire par le développement territorial ;
4. répondre à l'urgence climatique et environnementale en intégrant la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique.

L'objectif est d'arrêter le PLU fin 2014 pour ensuite le soumettre à enquête publique en 2015 pour une approbation pour début 2016.

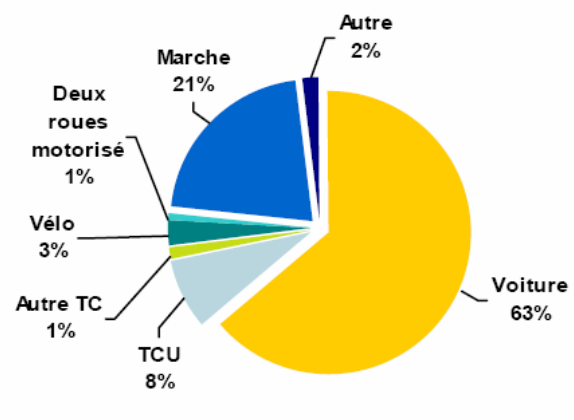
ZOOMS SUR LES AUTRES RÉALISATIONS 2012/2013...

DÉFI TRANSPORT : RENFORCEMENT DE L'OFFRE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE (Actions A21 N°31-32)

Les transports et tout particulièrement les déplacements des particuliers constituent un enjeu fort en terme d'environnement, de consommation énergétique, de santé publique et d'aménagement du territoire. Il sont le 1er facteur d'effet de serre en France. Le secteur des transports est par ailleurs le plus grand consommateur de pétrole à l'échelle planétaire : il représente 57 % de la consommation mondiale de pétrole. On constate également une importante augmentation du recours à la voiture individuelle et des distances moyennes parcourues par ménage. *(source Ademe)*

Sur l'agglomération, c'est la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant qu'autorité organisatrice de transport, qui définit la politique des transports collectifs sur son territoire. Le territoire de la CUB est marqué par une part importante des déplacements en voiture. Ils représentent 61 % des émissions de GES du secteur « transports » qui, lui-même, constitue 26 % des émissions de GES du territoire de la CUB.

(Source CUB)



Modes de transport pour les déplacements journaliers sur l'agglomération de Bordeaux en 2009 – Grenelle des Mobilités CUB

Économie générale du système de déplacements dans la Communauté urbaine de Bordeaux en 2009

Population de l'agglomération	700 000
Nombre total de déplacements	2 548 000
Nombre de déplacements en véhicule particulier (VP)	1 512 000
Taux d'occupation par véhicule	1,36
Distance moyenne d'un déplacement VP	5,2
Déplacements x km réalisés en VP	5 781 176

Source : a'urba, août 2012 / Rapport Grenelle des Mobilités CUB – 2012

Parts modales	Situation actuelle 2009	Objectif 2020	Objectif 2050
Voiture particulière	59 %	45 %	33 %
Transports en commun	11 %	15 %	20 %
Vélo	4 %	15 %	18 %
Marche à pied	24 %	25 %	29 %

Source:Plan Climat CUB

Consciente de ces enjeux et de la nécessité de faire progressivement évoluer nos modes de déplacements, la Ville de Pessac dans le cadre de son 2ème plan d'actions Agenda21/Plan climat, s'est fixée 2 objectifs en matière de déplacements, conformes à ceux du Plan Climat communautaire :

- réduire l'empreinte carbone du territoire liée aux déplacements de 20 % d'ici 2020

- parvenir à un report modal de 8 % des déplacements en voiture individuelle vers les transports en commun et les modes doux d'ici 2020.

La ville de Pessac dispose pour cela de nombreux atouts et est dotée de moyens de transports très développés : tram, bus, train, VCUB, parcs relais, parc à vélos, cheminements doux, un pôle intermodal à Pessac centre. Elle souhaite toutefois aller plus loin en développant l'offre et en proposant de nouvelles façons de se déplacer**. Focus sur les projets en cours...**

PESSAC « VILLE DU QUART D'HEURE », QUI MISE SUR LES DÉPLACEMENTS DOUX ...

-Plan piéton – vélo



La Ville de Pessac poursuit, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux qui a la compétence d'aménagement des voiries, la mise en œuvre du Schéma d'aménagement cyclable qui prévoit 110 km de voies douces aménagées, sécurisées et interconnectées. Ainsi, plusieurs chantiers d'aménagements de la voirie ont été menés afin d'améliorer confort et sécurité des piétons et cyclistes. Ces travaux sont placés sous une double responsabilité : la CUB qui les réalise en étroite collaboration avec la Ville, à l'origine des demandes d'aménagement, en concertation avec les syndicats de quartiers et habitants. C'est dans ce cadre qu'a été réalisé en 2012-2013, le cheminement doux du Pontet jusqu'au campus, après la concertation des riverains et copropriétaires du bois du Pontet. Au total 1,2 km ont été aménagés le long de la rocade et dans le Bois de Saige. Le dernier tronçon sera finalisé courant 2014. En 2013, c'est la rue Ducourt en centre ville et la rue Cohé qui ont pris un statut de zone de rencontre ou d'aire piétonne sur 300m.
Grâce à ce travail partenarial, Pessac totalise plus de 84km de voies douces (qui correspond aux pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones 30, zones de rencontre et cheminement dans les parcs), soit un taux de réalisation du schéma directeur vélo de plus 75% à fin 2012. Ce travail se poursuit dans le cadre du contrat de co-développement avec la CUB. En perspective, une maison du vélo est à l'étude à Pessac centre, proposant de nombreux services aux cyclistes et habitants : informations, conseils, orientation et aide à l'entretien et à la réparation,...

- "Pessac en Marche" où la promotion des cheminements doux inter-quartiers

A l'instar de la CUB qui projette de développer « la métropole du quart d'heure », Pessac souhaite rendre facilement et rapidement accessibles les équipements publics, les lieux de vie et les transports en commun. Bien que la rue appartienne à tous les usagers, son aménagement a longtemps été conçu pour l'automobile. Les priorités actuelles en matière de sécurité routière, de développement durable nécessitent d'aller vers un partage plus équitable de l'espace public. C'est tout l'esprit du dispositif Pessac en marche qui prévoit, en concertation avec les syndicats de quartier et habitants, la création de nouveaux aménagements et l'amélioration de l'existant afin de favoriser la cohabitation pacifiée de tous les usagers.
Ce dispositif, animé par la Ville, consiste à répertorier les itinéraires fréquemment utilisés par les piétons et corriger les points noirs existants. Ce travail d'identification s'appuie très largement sur la connaissance de terrain des Syndicats de quartiers. Il a permis concrètement d'aboutir sur la programmation et la réalisation d'aménagements de l'espace public par la CUB sur plusieurs années : traversées piétonnes, création de bandes cyclables, élargissement de trottoirs, suppression de mobilier gênant.... Des programmations sur 2014 et 2015

sont demandées au titre du Contrat de Co-développement et du fonds de proximité. Retour sur 3 initiatives en cours :

> Les liaisons entre le Campus et le Centre-ville ont fait l'objet d'une réflexion poussée avec les Syndicats de quartiers. L'ensemble du secteur entre l'avenue Chateaubriand, la Place Cardinal et l'avenue Marc Desbats sera concerné par des réaménagements afin de rééquilibrer les usages sur l'espace public. Le cheminement convivial reliant le centre-ville à Bellegrave se poursuit également, avec la création en 2013 d'un aménagement dans le quartier du Poujeau (rue du Colonel Fonck). Fin 2013 et début 2014, ce cheminement convivial se poursuivra sur la rue Nelson Paillou en traitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par la suppression des escaliers en plein cœur du quartier.

> Les liaisons dans le quartier de Noès : de nombreux cheminements reliant plusieurs établissements scolaires ont été repérés par les syndicats de quartiers. Il s'agit aujourd'hui de réaliser des aménagements sur la rue Maurice Ravel afin de créer une voie partagée dans cette rue très fréquentée, notamment par des collégiens.

> Les liaisons dans le quartier de Magonty. La réflexion menée avec le Syndicat de quartier envisage la pose d'une nouvelle signalétique destinée à promouvoir des liaisons douces existantes mais méconnues.

- Le Car-à-pattes pour conduire les enfants à l'école, sans voiture...



90 % des écoles pessacaises sont situées à moins de 15 minutes à pied du domicile des parents. Se rendre à l'école autrement qu'en voiture est possible. Le Car-à-Pattes est un mode de déplacement doux, sans moteur, entre le domicile et l'école qui se fait à pied. Comme l'autobus, c'est un service de ramassage scolaire avec des lignes, des horaires, des arrêts, un terminus, et des conducteurs généralement parents volontaires… La ville de Pessac, en partenariat avec l'Ademe et l'association Ceseau, propose d'accompagner les parents d'élèves intéressés dans cette démarche en les orientant vers une école ayant un Car-à-Pattes ou en les aidant à en créer un dans l'école. Un kit pédagogique ainsi qu'une mallette ont été mis en place en 2010 pour déployer le dispositif. De plus, à la demande, un atelier gratuit de sensibilisation « monter un car-à-patte » peut être proposé. Pour plus de renseignements, contactez la mission Agenda21.

… TOUT EN POURSUIVANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DES TRANSPORTS EN COMMUN

- Organisation du réseau TBC

Le réseau actuel est en place depuis janvier 2010 avec un nouvel exploitant désigné par la CUB (Kéolis). L'enjeu depuis 2012 se porte sur l'élaboration du futur réseau à mettre en service à partir de janvier 2015 à l'occasion de l'ouverture de l'extension Tram jusqu'à l'Alouette. La Ville recense et identifie les besoins qui nécessitent d'être intégrés dans le dossier de consultation préparé par la CUB en partenariat avec les Syndicats de quartiers et partenaires. L'enjeu principal réside dans la création de liaisons Nord/Sud desservant le Pôle multimodal de Pessac Alouette de et vers les zones d'activités de Gradignan, Pessac et Mérignac avec une desserte de la zone aéroportuaire.

- Création d'un Pôle Multimodal à Pessac Alouette

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'extension du tram (3ème phase) entre Bougnard et le carrefour de l'Alouette. Les quais de la gare vont être rapprochés par RFF (Réseau Ferré de France) au plus prés de l'avenue du Haut-Lévèque et de la future station tram. Un parc relais va être créé par la CUB d'une capacité de 160 places. Il s'agit au total d'offrir aux usagers un point de correspondance très compact entre TER (Arcachon-Bordeaux) / Tram B et Bus avec accès possible aux véhicules légers piétons et cyclistes dans de bonnes conditions de sécurité. Il est également envisagé d'instaurer depuis la gare de l'Alouette, un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) vers l'aéroport et les zones d'activités voisines. Ce nouveau pôle multimodal est prévu pour 2015.

- Création d'une nouvelle liaison ferroviaire directe entre Pessac et le Médoc

Le Conseil Régional, en coordination avec RFF et SNCF, procédera à partir de 2015 à l'aménagement du Triangle des Échoppes assurant des liaisons ferroviaires entre le Médoc et Pessac centre, avec des correspondances de et vers tous les TER Aquitaine desservant Pessac Centre. Ainsi, la gare de Pessac centre

qui, aujourd'hui, enregistre plus de 3000 montées et descentes par jour, deviendra un pôle d'échanges intermodal de premier plan.

En résumé, les déplacements à Pessac, c'est :

- 84 km de voies douces (pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones 30, zones de rencontre et cheminements dans les parcs)
- 7 stations de tram
- 9 stations VCUB
- 9 lignes de bus
- 2 gares Sncf
- 2 voitures en autopartage à Pessac centre
- 410 places de stationnement dans 2 parcs relais

A venir :

- 1 station avec 5 emplacements Blue CUB (futur service de voitures électriques en autopartage installé fin 2013
- l'extension du tram B qui desservira l'Alouette prévue pour avril 2015.

>> Bon à savoir : le nouveau Plan de Pessac 2013 est arrivé, avec toutes les pistes cyclables et voies piétonnes : disponible à l'accueil de la Mairie et sur www.pessac.fr

DÉFI ÉNERGIE : BILAN DE LA DÉMARCHE MUNICIPALE POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (Actions A21 N° 20 -22)

Le bilan de l'éclairage public

La Ville de Pessac a élaboré, en 2004, un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) afin d'optimiser les performances de l'éclairage public. Avec un nombre de 8800 points lumineux en 2004 et 9401 en 2013, l'équipement s'adapte à l'évolution du territoire. En presque 10 ans, le SDAL a permis de rénover 4284 points lumineux. L'installation d'horloges astronomiques et le remplacement progressif par du matériel économe et sans mercure constituent 2 actions majeures de ce schéma. Pessac compte encore 650 points lumineux au mercure, que la Ville doit remplacer avant 2015.

Entre 2004 et 2012, les consommations d'électricité liées à l'éclairage public ont diminué de 19 % en kWh.

Depuis 2012, la Ville expérimente l'installation de LED (diode électroluminescente). Cet équipement novateur a tout d'abord été expérimenté sur des parcs et jardins. Il est aujourd'hui directement installé dans les nouveaux quartiers. Au-delà du fort retour sur investissement de cette technologie, elle permet également de contrôler l'intensité de la luminosité et l'extinction ou l'allumage de chaque point lumineux.

De plus, depuis le décret du 1er juillet 2013, les vitrines et façades de bâtiments ont pour obligation de supprimer leur éclairage inutile la nuit, afin de permettre une économie annuelle d'électricité équivalente à la consommation de 750 000 ménages et de lutter contre la pollution lumineuse. Les bâtiments municipaux sont concernés par ce décret, mais également les enseignes commerciales et les bureaux. Pessac a anticipé cette obligation : en effet, depuis 2012, la mise en lumière de l'Hôtel de Ville est coupée à partir de minuit et n'est pas rallumée. Cette démarche s'est étendu petit à petit à tous les édifices municipaux.

La ville continue en revanche à éclairer les voies, rues et accès, mais moins intensément à certains moments, par souci de sécurité des biens et des personnes.

La réhabilitation des écoles Jules Ferry maternelle et élémentaire

La Ville de Pessac s'est engagée en 2011 dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine municipal. Avec une enveloppe dédiée de 500 000€ par an, la Ville s'attache à mettre en œuvre ce programme qui comprend plus de 600 opérations d'amélioration des performances énergétiques.

La Ville de Pessac s'est engagée dans des opérations de restructuration des écoles Jules Ferry maternelle et élémentaire, d'une superficie totale de 2 500 m² et accueillant 376 élèves. En 2012, elle a ainsi agrandi et réhabilité l'école maternelle Jules Ferry. L'opération s'élève à un budget total de 1 850 000 € (TTC). Le projet consiste en la création de 255 m² de SHON (Surface Hors OEuvre Nette) ainsi que la rénovation de 760 m² de

SHON (existant). L'ouvrage, dont la livraison a eu lieu en novembre 2012, vise une performance énergétique tendant vers le BBC pour la partie nouvellement construite.

En 2013, la Ville de Pessac a réaménagé et étendu l'école Élémentaire Jules Ferry. L'opération s'élève à un budget total de 2 180 000 € (TTC). Le projet consiste en la construction de 536 m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) après déconstruction de 352 m² de SHON existante ainsi que la rénovation de près de 430m² de SHON. Ce projet porte également sur des surfaces extérieures. L'ensemble parcellaire comprend des bâtiments (A, B1 et B2) avec des fonctions différentes ; ceux-ci seront considérés comme indépendants et isolés les uns des autres.

Il est précisé qu'une démarche de qualité environnementale est associée au projet sur la base d'objectifs formulés dans le programme établi par la commune de Pessac ainsi que l'intégration de clauses d'insertion sociale. On notera que la cible gestion de l'énergie est positionnée au niveau très performant. A cet effet, la réalisation d'un corps de bâtiment neuf en remplacement du corps de bâtiment demeurant décidée à l'issue de la phase diagnostic / esquisse permet l'optimisation de cette cible difficilement traitable au niveau requis dans le cas d'une réhabilitation de l'existant. Cette opération, en site occupé et sans déplacement d'effectif est menée de façon à minimiser les nuisances vis à vis des utilisateurs pendant la phase travaux. L'ouvrage, pour la partie nouvellement construite (B2), respecte les exigences de la RT2012. Les locaux annexes tels que les accueils périscolaires, la bibliothèque et ceux réservés aux enseignants et au personnel prennent place dans cette nouvelle aile. Celle-ci s'insère à la place d'un terrain de jeux déplacé délimitant ainsi à l'arrière une cour élargie. Les parois extérieures sont en maçonnerie sur laquelle une isolation thermique extérieure (complexe isolant / enduit ou bardage) est appliquée pour obtenir une résistance thermique globale (R_{global})de l'ordre de 5 m².K/W. La couverture est en tuile sur charpente bois avec ponctuellement trois couvertures terrasses non accessibles. L'isolation est assurée par de la laine de verre déroulée sur faux plafond pour l'obtention d'un R_{global} de l'ordre de 7.5 m².K/W. Les planchers bas quant à eux font l'objet d'une isolation surfacique sous plancher bas béton pour l'obtention d'un R_{global} de l'ordre de 6 m².K/W. Enfin des menuiseries aluminium performante thermiquement (un coefficient de transmission thermique U_w de l'ordre de 1,8 W/m².K) et acoustiquement viennent compléter les performances de l'enveloppe du bâtiment.



Perspective de l'aile B2 : École Élémentaire J. Ferry (depuis Av Brivazac)

La réhabilitation concerne l'amélioration des conditions d'utilisation du bâtiment de salles de classes (B1) par la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. En façade ouest du bâtiment A, les sanitaires existants sont transformés, agrandis par le prolongement exécuté lors des travaux. La production de chaleur pour les trois bâtiments concernés du site sera assurée dans une chaufferie centralisée localisée dans le bâtiment B2. Cette chaufferie comprendra une chaudière gaz à condensation de puissance unitaire 130 kW. Le chauffage des locaux sera assuré par des radiateurs à eau chaude. Les salles principales du bâtiment B2 (bibliothèque et accueils périscolaires) ainsi que les salles de classe du bâtiment B1 seront ventilées par le biais d'une installation de ventilation de confort de type double flux au moyen de deux centrales de traitement d'air (CTA) avec récupérateurs de calories disposés en toiture. Les deux CTA seront pilotables par une gestion technique centralisée depuis un poste extérieur au site scolaire au même titre que le système de la chaufferie. Les autres locaux du bâtiment B2 ainsi que les sanitaires en extension des bâtiments A et B1 seront ventilés grâce à une installation de ventilation de confort de type simple flux au moyen d'extracteurs d'air disposés en toiture.

L'ensemble des travaux devraient se terminer fin 2013.

ÉNERGIES CITOYENNES EN ACTIONS : BILAN DES PERMANENCES DES ESPACES INFOS ÉNERGIE (EIE) ET DE L'OPÉRATION PIONNIERS DU CLIMAT CUB (action A21 N°26)

- ESPACE INFO ENERGIE : Des conseils gratuits, neutres, indépendants pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique

Initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les Espaces INFO ENERGIE sont mis en place sur tout le territoire français. Le réseau compte 250 Espaces INFO ENERGIE animées par près de 500 conseillers répartis sur tout le territoire français. Leur action entre dans le cadre des engagements pris par le Grenelle Environnement et contribue à atteindre les objectifs français en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
La Ville de Pessac, depuis 2010, organise deux permanences mensuelles, avec la participation financière de la CUB et du Conseil Régional d'Aquitaine. Ce sont les conseillers de la Maison de la Promotion Sociale (M.P.S.) d'Artigues-Près-Bordeaux qui interviennent à Pessac. Ils ont accueilli 32 habitants en 2012.
La mission première des conseillers des Espaces INFO ENERGIE est de proposer aux particuliers conseils et solutions concrètes pour :

- mieux maîtriser leurs consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage...
- recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse...
- informer sur les aides financières et les travaux de rénovation énergétique.

En réalisant notamment des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères (bâti, équipements électriques et thermiques), les conseillers aident au passage à l'acte.

Une pessacaise reçue en permanence témoigne : « *J'ai connu les Espaces Info Énergie grâce à un article dans la presse. Ayant pour projet de rénover ma maison, j'ai pris rendez-vous afin d'être informée sur les différents projets possibles. Parallèlement, j'avais prévu de candidater à un appel à projet de réhabilitation thermique organisé par la CUB. Les conseillers m'ont donc aidé à monter ce dossier et à prioriser les travaux réalisables en fonction de mon budget et de l'efficacité thermique atteignable. Ils m'ont également apporté des conseils sur les matériaux et techniques envisageables et sur les aides financières existantes et les meilleures manières de les combiner. Nous avons donc construit ensemble plusieurs scénarios de rénovation possibles. J'ai apprécié leur présence et soutien tout au long de ce projet ainsi que l'indépendance et la neutralité de leurs conseils, qui permet de se sentir accompagné dans nos rapports avec les professionnels et entreprises* ».

>> La Ville de Pessac accueille les permanences Info Energie en Mairie 2 fois par mois. Sur rendez-vous auprès de la Mission Agenda21.

- PIONNIERS DU CLIMAT : 100 familles engagées dans la transition énergétique

La CUB a lancé en 2012 une démarche innovante de mobilisation citoyenne autour des enjeux climatiques, dans le cadre de son Plan Climat parce qu'il ne suffit pas de décréter que les comportements doivent changer et qu'il est important de donner des clés pour y arriver.
Le dispositif consiste en un accompagnement personnalisé de 100 familles sur le territoire de la CUB à travers des animations à la fois riches et ludiques. Les foyers expérimentent durant une année une multitude d'actions visant à la fois la réduction de leurs consommations d'énergies et de leurs émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'allègement de leurs factures. Trois domaines d'actions principaux ont été retenus : les consommations d'énergie dans le logement, les transports et la mobilité, la consommation de biens et services, notamment l'alimentation et les déchets. Les résultats obtenus sont mesurés grâce à un outil de suivi et d'évaluation des émissions de GES, public et collaboratif, en libre accès sur internet : le Coach Carbone de l'ADEME. L'évaluation est complétée par des relevés des compteurs d'eau et d'énergie effectués mensuellement par les foyers.
Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Informer, sensibiliser les citoyens à la question de l'énergie et du climat en s'appuyant sur un noyau de familles pionnières, et favoriser des comportements moins émetteurs de CO_2 sur le territoire de la CUB ;

- Mobiliser, fédérer différents partenaires et acteurs de la lutte contre le changement climatique (communes, associations, espaces info-énergie ou économie d'eau, bailleurs sociaux,...) ;
- Proposer un dispositif stimulant la participation des citoyens, au-delà des familles pilotes, et son engagement dans des comportements plus vertueux, selon un effet « boule de neige ».

Sur les 100 familles engagées, 10 sont originaires de Pessac, elles sont fortement engagées au sein de leur tribu. Pendant la saison de chauffe, les pionniers ont travaillé sur les économies d'énergie et d'eau dans leur logement. 10 ateliers de sensibilisation (1 par tribu) se sont déroulés en janvier et février pour découvrir les bonnes pratiques au quotidien. Des animations complémentaires avec les conseillers info énergie de la Maison de la Promotion Sociale sur l'isolation, le chauffage et la ventilation ont permis à ceux qui le souhaitaient d'aller encore plus loin pour réduire leur facture d'énergie. Des visites à la Maison de l'eau pour les petits et les grands, et à l'espace pédagogique de la station d'épuration de Louis Fargues pour appréhender les enjeux de la gestion et de la protection des ressources en eau. Tous les pionniers ont reçu un kit d'économies d'eau et d'énergie. Ces kits doivent permettre d'économiser chaque année et pour chaque foyer au minimum environ 190 € et 430 kg de gaz à effet de serre. L'arrivée du printemps a marqué le lancement de la thématique mobilité durable et déplacements avec des ateliers de sensibilisation au mois de mai et de nombreuses animations avec les partenaires lors du rendez-vous à mi-parcours le 8 juin : essais de vélos à assistance électrique avec les Ambassadeurs du vélo, essais de véhicules électriques, démonstration du système d'autopartage Autocool, stand d'information du réseau Mille Pattes... Dès septembre a été abordée la thématique de la consommation responsable, notamment l'alimentation et les déchets. Des composteurs, lombricomposteurs et des poules sont proposés aux familles pour réduire leur production de déchets. Au programme : ateliers de sensibilisation, animation avec Cap Sciences contre le gaspillage alimentaire, visite d'une ressourcerie... Sans oublier les défis lancés sur la plateforme régulièrement !
La démarche sera pérennisée à la fin de l'année en s'appuyant sur les familles pionnières qui deviendront à leur tour des ambassadeurs du climat. Rendez-vous en fin d'année pour les résultats et la suite !
Plus d'infos et tous les outils des pionniers sont disponibles sur www.pionniersduclimat.lacub.fr

PESSAC, VILLE ECOLOGIQUE

Notre défi commun : Préserver la Biodiversité, les ressources, les milieux naturels et agricoles et protéger la ressource en eau



Étang Jozereau

RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

Pessac est composée d'une mosaïque d'espaces naturels publics et privés, qui en font sa spécificité de Ville-jardins et Ville-nature. Avec un territoire **composé à 36,6 % de zones naturelles, agricoles et forestières,** Pessac s'engage fortement dans la préservation des espaces, ressources et milieux naturels, notamment dans le cadre des travaux préparatoires du PLU 3.1 menés par la CUB. Le territoire pessacais compte ainsi :

- **668 ha (17,2% de la surface totale) d'espaces protégés** au titre des EBC (Espaces Boisés Classés)
- **1411 hectares d'espaces naturels et agricoles, préservés par le PLU (Plan Local d'Urbanisme)**
- **une coulée verte intercommunale de 2400 ha** sur Pessac et Mérignac, véritable « poumon vert » de l'agglomération, qui comprend 2 sites emblématiques : le Bois des Sources du Peugue (environ 100 ha dont la moitié classée en Espace Naturel Sensible) et l'Ecosite du Bourgailh (300 hectares)
- **4 zones qualifiées de remarquables au niveau floristique ou faunistique** par l'Etat dans ses orientations régionales pour la gestion de la flore et de la faune : Toctoucau, le Bourgailh, Sauvage et Bacalan
- **330 hectares d'espaces verts et naturels gérés de façon durable par les 52 agents du service Espaces verts de la Ville**, dont :
 - **100 hectares d'espaces verts gérés selon des procédés écologiques certifiés** ou en voie de l'être : 14 hectares labellisés Ecojardin en 2011 et 2012, 86 hectares de forêts communales gérés durablement et certifiés PEFC®, et 2,3 hectares consacrés au jardinage naturel au jardin d'ADELES
 - **110 hectares bénéficiant d'inventaires biodiversité** réalisés par la Ville de 2008 à 2011 : Bois des Sources du Peugue, Bois des Roses, Cazalet, Fontaudin.

L'actualité 2013 de Pessac a été marquée par des aléas climatiques importants. Ainsi, dans la nuit du 26 au 27 juillet 2013, un événement pluvieux exceptionnel, bien supérieur aux orages dits “de référence” sur la CUB a

frappé la ville. Il s'agit du plus gros orage qui ait eu lieu depuis la création de la CUB en 1967. L'intensité maximum sur Pessac s'est par exemple élevée à 264 mm d'eau par heure (à Bacalan), contre 187 mm lors de l'orage du 2 août 2011. L'état de catastrophe naturelle sur la commune a été décrété. L'intensité exceptionnelle, la soudaineté et la brièveté des pluies expliquent l'engorgement qui a pu se produire sur les réseaux, dans certains quartiers. Brivazac, Arago, Verthamon, Saige, Les Échoppes, Le Vallon et Pessac-centre ont été les plus touchés.

De nombreux dégâts ont été constatés dans certains équipements municipaux (majoritairement des inondations au sol et des infiltrations de faux-plafonds ou toitures). Après la sécurisation des parcs de la ville, les élagueurs étaient encore à l'oeuvre en septembre 2013, dans les écoles et sur les arbres communaux limitrophes aux propriétés privées. Plus d'une centaine d'arbres ont été déracinés ou écimés. Le parc Cazalet, le plus touché avec une trentaine d'arbres à lui seul, a pu être rouvert 15 jours après l'événement. Côté bâtiments, la Médiathèque Jacques Ellul et la Salle Bellegrave ont été particulièrement touchés. Place de la Ve République, la fontaine sèche a subi, quant à elle, des dommages très importants, suite à l'inondation du local technique. Sa remise en marche prendra encore quelque temps. Les services municipaux, la CUB et le gestionnaire du réseau d'assainissement (la SGAC) travaillent à des solutions permettant d'optimiser les capacités des réseaux existants.

NOTRE BILAN 2012/2013 SUR LA FINALITÉ BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de son 1er plan d'actions Agenda 21 2007-2011, la Ville a réalisé plusieurs actions pour la préservation et la valorisation de la biodiversité :

- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts avec réduction drastique de l'utilisation des engrais et pesticides chimiques, recours à la lutte biologique intégrée et aux techniques alternatives, utilisation d'espèces locales, économes en eau et résistantes
- Réalisation d'un inventaire de biodiversité du Bois des Sources du Peugue en 2009 et élaboration d'un Plan de gestion de cet espace en 2010
- Obtention de la certification PEFC® pour la gestion et l'entretien des forêts communales
- Inventaire des arbres remarquables et dispositif d'aide aux propriétaires privés pour leur entretien et préservation
- Protection et aménagement de coulées vertes et corridors écologiques
- Actions de sensibilisation : Printemps et Automne du Bourgailh, ateliers pédagogiques du centre de loisirs de Romainville, soutien à l'association Ecosite, au Jardin d'Adèles et aux Jardiniers de France.

Aujourd'hui, au travers de son 2ème plan d'actions Agenda21, la Ville souhaite aller plus loin dans la connaissance, valorisation et protection de la biodiversité. Ainsi, le programme d'actions s'engage sur les objectifs suivants :

NOS OBJECTIFS POUR LA BIODIVERSITÉ : 3 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	**NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 11 ACTIONS AGENDA 21 DE L'AGENDA21**
DÉFI N°9 / EAU : Préserver la ressource en eau en réduisant de 20% nos consommations d'ici 2020 – 3 actions	Economies d'eau des équipements municipaux et de l'arrosage, Appel à mobilisation des entreprises et gros consommateurs, Sensibilisation des habitants/ Opération j'écoleau
DÉFI N°10 /VILLE NATURE : Protéger et gérer durablement le patrimoine naturel et paysager – 6 actions	Atlas de biodiversité Communal, Consolidation et valorisation du Plan de gestion durable des espaces verts publics, Démarche municipale Eco-Phyto, Charte Eco-phyto de territoire , Trame verte et bleue, Sensibilisation et mobilisation des habitants à la protection de la biodiversité

NOS OBJECTIFS POUR LA BIODIVERSITÉ : 3 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 11 ACTIONS AGENDA 21 DE L'AGENDA21
DÉFI N°11 /AGRICULTURE URBAINE ET AUTO-PRODUCTION : Préserver, soutenir et consolider l'agriculture péri-urbaine de qualité – 2 actions	Développement et mise en réseau des Jardins citoyens, Soutien et promotion des producteurs locaux- AMAP- circuits courts

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée* – *Action à l'étude / en cours d'élaboration* – *Action démarrée en cours de réalisation* – *Action réalisée*

Sur les 11 actions A21 concourant à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, 7 sont en cours de réalisation, 2 à l'étude et 2 non démarrées.

85 agents, soit 8,8 % de l'effectif municipal permanent, agissent au quotidien pour la protection de la biodiversité et des ressources naturelles en 2012

COUP DE PROJECTEUR SUR... LA VILLE NATURE (Actions A21 N°40 à 45)

Avec tous ses espaces naturels publics et privés, Pessac est considérée comme une Ville-jardins et Ville-nature : son territoire est composé à 36,6 % de zones naturelles, agricoles et forestières. Afin de préserver ses spécificités au sein de l'agglomération bordelaise, la Ville s'engage fortement dans la protection des espaces, ressources et milieux naturels, notamment dans le cadre des travaux préparatoires du PLU 3.1 menés par la CUB. Ainsi, une coulée verte intercommunale de 2400 ha sur Pessac et Mérignac, véritable « poumon vert » de l'agglomération, se dessine peu à peu avec 2 sites emblématiques : le Bois des Sources du Peugue (environ 100 ha dont la moitié classée en Espace Naturel Sensible) et le site du Bourgailh (300 hectares).

Label Ecojardin© : 4 sites labellisés à Pessac

Lancé en 2012 à l'initiative de neuf grandes villes avec d'autres maîtres d'ouvrages et partenaires techniques sous l'égide de Plante&Cité, le label EcoJardin vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, valoriser le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibiliser les usagers aux problématiques du développement durable ainsi qu'aux pratiques écologiques des espaces verts.

En décembre 2012, cinquante-six espaces verts répartis en France métropolitaine se sont vus décerner le label national EcoJardin, référence de la gestion écologique des espaces verts, pour sa première édition.

Sur Pessac, 4 sites sont labellisés Ecojardin, soit une surface totale de 14 ha : le parc Cazalet et le parc de Fontaudin en 2012, le Bois des Roses et le giratoire du Poujeau (seul rond point de France écolabellisé) en 2013. L'inventaire faune-flore, préalable à toute action de préservation, a été réalisé en partenariat avec l'Université de Bordeaux 1 et des associations de protection de la nature. Celui du Parc de Fontaudin a révélé la présence de 146 espèces de plantes et 30 espèces d'oiseaux. Le jury a ainsi salué « la grande qualité du travail réalisé par la Ville de Pessac, notamment la suppression de l'utilisation des pesticides dans leurs espaces verts, qui constitue l'un des éléments indispensables du Label Eco-Jardin ». Celui-ci récompense ainsi tous les efforts fournis par les 52 agents du Service Espaces verts, comprenant 29 jardiniers, 4 horticulteurs et 3 élagueurs.

Le label est attribué sur la base d'un audit réalisé par des auditeurs indépendants (bureaux d'étude ou architectes-paysagistes alliant compétences en gestion d'espaces verts et en écologie scientifique) sélectionnés par Natureparif et Plante&Cité. Cette attribution est valable trois ans, période au cours de laquelle les entreprises et les collectivités s'engagent à poursuivre et développer leur travail en faveur de la préservation de l'environnement. Pour Jean-Claude Antonini, président de Plante&Cité, « Il est important que les collectivités soient exemplaires car elles sont prescriptives auprès du grand public. Le référentiel EcoJardin et le label associé constituent des outils essentiels pour qui doit trouver des solutions techniques innovantes pour lutter contre les maladies et ravageurs des plantes, pour gérer les plantes envahissantes et la flore spontanée dans le respect de l'environnement et de la santé des agents et des habitants ».

Bon à savoir ! Les sites labellisables sont de maîtrise publique ou privée, et doivent accueillir du public, que ce soit en accès libre ou sous conditions. Ainsi, aux côtés des collectivités locales, les entreprises, les administrations, les propriétaires peuvent aussi se porter candidats pour faire labelliser leurs espaces verts. Les inscriptions sont possibles toute l'année, sur www.label-ecojardin.fr

L'atlas de la biodiversité communale

En 2013, une cartographie de la biodiversité communale à été établie en lien avec la CUB et le CPIE 47, avec de nouveaux inventaires réalisés sur les sites du Bassin de Cap de Bos et le long du Peugue (150 espèces végétales et 200 espèces animales dont la présence d'un milan noir et de l'anémone sylvie qui sont des espèces menacées), Cap métier (190 espèces florales et 30 espèces d'oiseaux), et le parc Lavielle (135 espèces végétales et 25 espèces d'oiseaux)

Sur le territoire communal, 350 espèces végétales ont été ainsi recensées et rassemblées sur un tableau de suivi par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique, et 50 espèces à enjeu ont pu ainsi être identifiées, et ont fait l'objet de mesures de protection.



Anémone Sylvie à Cap de Bos

Pour 2014, 2 refuges LPO (Ligue de Protection de l'Environnement) vont être créés sur le site du Bourgailh et le Bois des roses et de nouveaux inventaires de l'herpétofaune, mammifères, chiroptères et oiseaux seront réalisés en partenariat avec l'association cistude nature et la LPO Aquitaine.

A la découverte de la Biodiversité du Bois des Sources du Peugue

En 2010, un Plan de gestion durable du Bois des Sources du Peugue a été formalisé en concertation avec le Conseil Général 33, les syndicats de quartier, les associations de protection de la nature avec 2 objectifs : préserver et développer la biodiversité du site par la création de zones de quiétude, la préservation des landes humides et la lutte contre les espèces invasives (tortues de Floride, écrevisses de Louisiane notamment) ; conforter le site comme support pédagogique d'éducation à l'environnement en complémentarité avec le Bourgailh.

Le Bois des Sources du Peugue est colonisé par des chênes rouges d'Amérique, 30 ha sur les 110 ha au total. Si le bois de chêne rouge est apprécié des promeneurs et des coureurs pour son couvert, sa fraîcheur en été et sa belle couleur rouge en automne, il constitue cependant une espèce particulièrement invasive, réduisant peu à peu toute la richesse de plantes et d'insectes présentes sur le site. Face à cette problématique, et avec d'autres communes tests de Gironde également concernées par les espèces invasives, la Ville de Pessac a été retenue fin 2011 par le Conseil Général de la Gironde au titre d'un appel à projet intitulé « Cultivons la biodiversité » et bénéficié, d'un accompagnement du réseau départemental des Agendas 21 et du cabinet de paysagistes Alpage sur une opération pilote autour de la perception citoyenne de la nature en ville : Comment impliquer, convaincre et mobiliser les habitants dans la lutte contre les plantes invasives (cas des chênes rouges) et pour la protection de la biodiversité ?



Le public ciblé est avant tout les riverains par une première action à mener à l'échelle du quartier. Il faut créer un moment convivial, un pique-nique, une balade pour inviter les habitants à (re)découvrir le Bois des sources du Peugue. L'important est aussi de montrer, d'expliquer et de proposer ce qui peut être fait pour gérer l'invasion des chênes rouges en utilisant des exemples sans être alarmiste.

Ainsi, le 12 décembre 2012, une opération « grand public » de visite et replantation a été organisée au Bois des Sources du Peugue : une trentaine de riverains et promeneurs ont ainsi participé à cette action, et d'autres opérations de plantations d'essences diversifiées et de sélection des semis naturels seront réalisées chaque année afin de convertir progressivement ce boisement et développer sa biodiversité.

En parallèle, un sentier d'interprétation nature ainsi que des observatoires à faune vont être installés sur le site en 2014 pour permettre au public de découvrir la richesse faunistique et floristique de ce bois. Des zones de quiétude viendront accompagner ces aménagements pour favoriser l'installation d'espèces rares et sensibles à la présence humaine.

La gestion des arbres urbains

Depuis 2012, un inventaire du patrimoine arboré sur les espaces publics et les équipements municipaux a été entamé afin de pouvoir mettre en place des plans de gestion spécifiques. Ce sont plus de 3000 arbres d'alignement et dans les cours d'écoles qui ont ainsi été inventoriés. 150 arbres par an sont également plantés pour maintenir le patrimoine arboré face aux aléas climatiques.

Une charte de l'arbre communautaire est en cours d'élaboration avec la CUB, elle vise à maintenir et développer l'arbre sur domaine public face aux enjeux liés à la présence d'infrastructures et réseaux.

Opération nature en ville : le végétal à la conquête des toitures du patrimoine municipal

Gestion des eaux de pluie, réduction des îlots de chaleur, biodiversité, isolation thermique... le végétal en ville présente un potentiel majeur pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en embellissant la Ville. Ainsi, dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique biodiversité, la Ville de Pessac souhaite renforcer la présence de la nature en Ville. Outre le développement de jardins citoyens (Cf Rapport DD 2012), la Ville s'est engagée dans un programme de végétalisation de toitures sur son patrimoine municipal.

Dès 2003, une première expérimentation a été engagée sur l'école maternelle Bellegrave avec l'installation de 560 m² de toiture végétalisée. En 2006, une deuxième expérimentation s'est menée sur la nouvelle école Haute Qualité Environnementale A. Briand, puis en 2009 dans le restaurant scolaire de la maternelle R. Dorgelès et la crèche Cazalouette. Suite au retour favorable des usagers et aux progrès technologiques, la végétalisation du patrimoine municipal passe désormais le cap de l'expérimentation et change d'échelle dans le cadre du défi Ville nature du 2ème Plan d'actions Agenda 21.

Ainsi, en 2012, la toiture de l'école maternelle Montesquieu a été végétalisée sur 920m² et celle de l'école maternelle Dorgelès sur 660 m². Privilégiant des plantes adaptées au climat et à l'exposition, résistantes et économes en eau, les coûts de maintenance et d'entretien sont réduits et les bénéfices pour les usagers sont nombreux : réduction du bruit, isolation thermique, gestion des eaux pluviales... Avec **2 795 m² de toitures végétalisées** sur son patrimoine municipal fin 2012, la Ville de Pessac contribue ainsi à l'amélioration du bien-être durable en ville.

ZOOMS SUR LES AUTRES RÉALISATIONS 2012/2013

POURSUITE DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIES D'EAU MUNICIPALE : 1er BILAN DE LA TELERELEVE (Action A21 N°37)

La Ville de Pessac poursuit ses actions en faveur des économies d'eau : paillage des massifs, plantes « économes en eau », pratique du mulch, remplacement systématique du matériel vétuste par du matériel hydro-économe, installation de récupérateurs d'eaux pluviales pour les serres municipales...

En 2012, la collectivité a consommé 70 829 m³ d'eau contre 80 000 m³ en 2011, ce qui représente une facture d'environ 217 000€. Afin d'assurer une meilleure surveillance du réseau et détecter les fuites le plus tôt possible, la Ville a délibéré fin 2011 pour développer la télé-relève des compteurs des sites municipaux les plus consommateurs d'eau. Cela permet d'avoir une vision journalière des consommations et donc un suivi précis et la mise en place d'alertes lors de fuites.

Mis en place dès 2012, ce dispositif a permis de détecter 3 fuites sur les systèmes d'arrosage, qui provenaient de vannes mal fermées. Au niveau des bâtiments, une cinquantaine de fuites a été détectée.

Sur 68 bâtiments équipés, 22 ont fait l'objet d'une recherche de fuite et l'on s'aperçoit, en étudiant les consommations journalières, que les excès de consommation proviennent surtout de mauvaises manipulations ou négligences des usagers (chasse d'eau bloquée non signalée…).

Depuis avril 2012, la cinquantaine de fuites repérées représente un volume de 2 900 m³ (soit 3,6 % de la consommation). En supposant que la plupart des fuites n'auraient été repérées qu'au bout de six mois sans ce dispositif, on peut estimer que la quantité d'eau perdue aurait représenté un volume moyen de 8 500 m³ annuel, soit un peu plus de 10 % de la consommation totale et un coût de 26 000€ (12 % du budget eau).

Afin d'aller plus loin et de mobiliser les usagers, un programme de sensibilisation aux usages d'économies d'eau se met en place en partenariat avec les Espaces Infos Eau et le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Études et de Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde). Contactez la mission Agenda 21 pour vous inscrire.

ILS AGISSENT AUSSI : LE CHU DE BORDEAUX PARTENAIRE ENGAGÉ DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (ACTION A21 N°43)

Avec 120 hectares d'espaces verts et 27 jardiniers, le CHU de Bordeaux, membre du Comité de pilotage partenarial de l'Agenda 21 de Pessac depuis 2011, s'est engagé dès 2009 dans la protection de la biodiversité et le développement durable.

Sous l'impulsion de la direction des services économiques du groupe hospitalier Sud, le service de la formation continue et la direction du développement durable du CHU se sont associés pour lancer une démarche de gestion différenciée des espaces avec les équipes de jardiniers des 3 établissements et de la direction générale. En 2012, un bureau d'études extérieur spécialisé dans l'aménagement et la protection de l'environnement, la société "Rivière Environnement", a été choisi pour accompagner cette opération portant sur :
- la réalisation d'un diagnostic et d'une cartographie des espaces verts de chaque site ;
- la formation et la sensibilisation des jardiniers sur les thèmes de l'eau, des déchets verts et des produits phytosanitaires ;
- des ateliers de concertation permettant de réunir les jardiniers et d'autres personnels du CHU intéressés par la démarche de réflexion ;
- la collaboration avec des services « espaces verts » de collectivités dans une logique d'échanges de bonnes pratiques et de formation collective des agents : ainsi, des rencontres ont eu lieu avec les équipes de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de Pessac tout au long de l'année 2013.

Ce projet participatif s'est inscrit dans une démarche de formation/action ayant abouti à la co-construction d'un schéma directeur avec et pour les équipes de jardiniers du CHU. Ce travail se poursuit en 2013 en partenariat et avec l'appui du Service Espaces Verts de la Ville de Pessac, sur 2 axes :

- **La mise en place d'une gestion différenciée des espaces et la création de prairies fleuries** pour sauvegarder la biodiversité, améliorer l'aspect paysager et l'accueil des usagers du CHU et du personnel. Les fleurs sont indispensables aux insectes pollinisateurs qui sont en voie de régression, et ces insectes sont indispensables pour la reproduction naturelle des plantes,
- **Une diminution forte, voire l'arrêt de l'emploi de produits phytosanitaires** qui servaient à la lutte contre les « mauvaises herbes » et contre des insectes indésirables. Ces produits ayant un impact très fort sur la santé humaine et polluant l'eau et les sols, les agents des espaces verts les remplacent progressivement par l'utilisation de paillis, la mise en place de la lutte biologique intégrée, le désherbage manuel ou thermique.



A proximité de l'IMS sur le site de Xavier Arnozan

ILS AGISSENT AUSSI... L'ASSOCIATION ECOSITE DU BOURGAILH : 10 ANS D'ANIMATIONS NATURE POUR TOUS (Action A21 N°45)

En 2013, l'association Ecosite du Bourgailh fête ses 10 ans d'activités environnementales sur le territoire pessacais. Elle était, lors de sa création en décembre 2002, une association de préfiguration réunissant l'ensemble des partenaires concernés par le projet du « Bourgailh ». L'association a coordonné des études de 2003 à 2005 pour mettre en perspective le devenir de ce site particulier. Rappelons que la colline du Bourgailh était une décharge de 1981 à 1991 recevant les ordures ménagères de l'agglomération bordelaise. Depuis l'ouverture au public de la forêt promenade en 2005, l'association assure des missions d'animation et de promotion du site dans un objectif de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous. Elle assure également, en lien avec les services espaces verts de la Ville, la valorisation de la collection de plantes tropicales de la serre du Bourgailh. L'association reste enfin, le partenaire essentiel de la ville lors de l'organisation des manifestations du Printemps et de l'Automne du Bourgailh.



Jardin pédagogique du Bourgailh

A partir de 2011, l'association déploie un nouveau programme d'activités proposant un large panel d'animations. De nombreuses thématiques sont abordées sous la forme de découvertes de l'environnement pour grand public avec des sorties naturalistes (initiation à la botanique, à l'ornithologie), des ateliers (jardinage, cuisine), de l'apprentissage de savoir-faire (vannerie, fabrication de produits cosmétiques et d'entretien à faire soi-même), de séances « bien être » (taï chi chuan, yoga) et de découverte des animaux (ferme mobile, poneys), grâce à un réseau d'une vingtaine de partenaires intervenant sur le site.

L'association Ecosite reçoit également des groupes, scolaires, centres de loisirs, centre sociaux mais aussi comités d'entreprise ou même particuliers pour des anniversaires ce qui représente presque une centaine de groupes en 2013 lors de la saison d'animation d'avril à octobre.

Les compétences pédagogiques de l'association et son travail de mise en adéquation des activités proposées avec le programme scolaire ont été officiellement reconnues puisqu'en 2013, elle a reçu l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale par le recteur de l'Académie de Bordeaux.

Au cours de la saison 2013, l'association Ecosite du Bourgailh a accueilli **9 écoles de Pessac** lors de **22 visites** : 5 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles. Sur les 9 écoles, 6 sont revenues plusieurs fois et/ou sont venus avec plusieurs classes ce qui représentent **564 enfants** (sur **1152 scolaires reçu au total**, soit la moitié).

Sur ce total :

- 2 écoles, soit 4 classes, ont participé à un projet long global à deux entrées, naturaliste et culturelle, en partenariat avec l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine

- 5 classes ont été reçues lors d'actions de sensibilisation pilote (les enfants approfondissent une thématique en explorant deux terrains d'investigation, partenariat avec l'A.L.S.H. de Romainville et le Zoo de Bordeaux-Pessac) dans le cadre du Parcours Environnement mis en place par le Service Education de la ville de Pessac et l'Education Nationale.

Un centre social, quatre centres de loisirs et deux clubs sportifs pessacais ont également été accueillis soit au total **767** petits pessacais reçus lors d'animations pédagogiques encadrées.

Par ailleurs, l'association Ecosite du Bourgailh en lien avec le Centre de loisirs de Romainville a crée depuis la rentrée scolaire de 2012, un club Connaître et Protéger la Nature qui réunit des enfants de 3 à 12 ans deux mercredi par mois durant l'année scolaire. Les enfants peuvent ainsi découvrir la faune et la flore de la forêt, s'adonner au jardinage, observer les insectes, fabriquer de petits objets en bois et découvrir tous les secrets de la nature.

L'équipe de l'Écosite intervient également depuis 2012 en dehors du site du Bourgailh sur des projets pédagogiques de cycle long sur le territoire pessacais mais aussi sur la Communauté Urbaine de Bordeaux et en Gironde. Des interventions ont ainsi eu lieu à l'Institut Médico Éducatif de l'Alouette avec un public adolescent, lors de la mise en place d'un jardin favorisant la biodiversité.
Un autre projet d'ampleur est également mené actuellement dans le cadre de la requalification du quartier Arago-La Châtaigneraie (cf le focus ci-dessous).

Par le biais de ces nombreuses et diverses modalités, le public sensibilisé par les messages pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable de l'association Ecosite du Bourgailh a ainsi considérablement augmenté au fil des années (31 100 personnes en 2011, 41 000 en 2012 et 44 000 en 2013).

Focus sur... les animations nature dans le quartier Arago-Châtaigneraie
Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Arago-Châtaigneraie, une dynamique d'accompagnement social et culturel du projet urbain a été engagée. Plusieurs projets ont été menés, majoritairement culturels, événementiels, et qui ont mobilisé les habitants. Ainsi, première réalisation « visible » des travaux, les nouveaux balcons qui constituent un bon support de mobilisation. Afin d'amener les habitants à investir ce nouvel espace de vie, des ateliers de sensibilisation au jardinage et au petit bricolage ont été mis en place par l'association Ecosite du Bourgailh et le Centre social. C'est lors du vide grenier de Camponac, le 7 avril 2013 que les ateliers ont débuté : construction de jardinières avec des matériaux de récupération du chantier (tuyaux pvc, bois..), plantations et conseils de jardinage. afin de proposer un accompagnement au plus proche des besoins des habitants, 3 séances de fabrication de mobilier de jardin/balcon ont été organisées en juin 2013 : jardinières, étagères extérieures, tables. Une sensibilisation à l'environnement par le biais d'ateliers de jardinage et de construction de nichoirs a également été conduite auprès des enfants du quartier. Un appartement prêté par Domofrance dans le bâtiment D a servi d'atelier pour accueillir les habitants volontaires. pour continuer à investir cette logique de recyclage avec les matériaux du chantier, ce seront ensuite des anciennes baignoires, récupérées dans des appartements d'Arago, qui seront transformées en jardinières géantes, et mobiles. Supports d'animations dans les écoles et le multi-accueil « les petits poucets », ces baignoires-jardinières seront installées à différents points du quartier et lors de diverses manifestations. De nombreuses pistes se dessinent aussi pour les prochains mois : poursuite des ateliers dans les écoles et avec les plus petits du multi-accueil, création de mobilier et conseil d'aménagement des balcons, réflexion autour du compostage, construction de refuges pour animaux, découverte de la biodiversité du quartier...

PESSAC, VILLE A PARTAGER

Finalité PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Notre défi commun : Favoriser des modes de production et de consommation responsables





RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

Nos modes de production et de consommation impactent l'écosystème dans lequel nous vivons (exploitation excessive et croissante des ressources naturelles). L'enjeu est d'orienter, modifier nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en préservant notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour obtenir des changements profonds dans l'organisation de nos modes de vie.

Pessac dispose de nombreux atouts en la matière :

- **Un fort potentiel et dynamisme économique, des dispositifs d'accueil reconnus et des atouts majeurs pour l'installation d'entreprises** : Boulevard de la Connaissance, potentiel intellectuel local avec le Campus pôles d'activités à fort contenu technologique, pôles de compétitivité, une pépinière d'entreprises, la technopole Bordeaux Unitec , 8 principaux sites d'accueil …
- **Un projet phare en terme de tourisme durable et de biodiversité** : Projet SAVE en cours (cf le coup de projecteur)
- **Des acteurs nombreux et mobilisés en matière d'ESS (Économie Sociale et Solidaire)** : la création en 2010 de la Fabrique à initiatives dont l'objet est d'identifier en amont des projets ESS pertinents et de permettre

la création d'entreprises d'ESS économiquement pérennes. 6 structures de l'Economie Sociale et Solidaire sont par ailleurs répertoriées sur Pessac en 2012... L'association Envie Gironde a fêté ses 20 ans en 2012

- **Des modes de consommation alternatifs développés à Pessac** : marché bio depuis 20 ans, Amap Terre d'ADELES, des Systèmes d'Échanges Locaux, circuits courts...



- **Des pratiques exemplaires engagées en interne en matière de consommation responsable** : des critères développement durable poussés pour la restauration scolaire et administrative, une démarche formalisée d'achats publics durables,..
- **Un dispositif de tri performant au niveau de la CUB** qui permet une baisse constante de la production de déchets, une bonne couverture en bacs de tri sélectif, une généralisation du tri dans les zones pavillonnaires et un déploiement en cours sur les quartiers d'habitat social.

 Quelques chiffres sur la gestion des déchets sur la CUB en 2012 (source : Rapport d'activités) :

 > 181 330 tonnes de déchets produits sur la CUB
 > 332 kg/an/habitant d'ordures ménagères et assimilées produits par les habitants de la CUB...
 > 33,9 % des déchets ménagers et assimilés collectés sont recyclés

NOTRE BILAN 2012/2013 SUR LA FINALITÉ PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21 2007/2011, la Ville a mené plusieurs actions et soutenu de nombreuses initiatives afin d'encourager des modes de production et de consommation responsables :

- Soutien aux Plans de Déplacements d'Entreprises, Bioparc et écovillage artisanal,
- Développement de l'ESS, Organisation des Rencontres de l'Économie Solidaire depuis 2003 pour sensibiliser aux modes de vie durable,
- Distribution gratuite de 3000 composteurs et formation de 41 guide-composteurs pessacais de 2009 à 2011
- Mise en place du tri sélectif sur les quartiers d'habitat social,
- Opération « 1 entreprise, 1 arbre »,
- Démarche qualité de la restauration scolaire et administrative,
- Démarche achats durables,
- Opération « Moins de papier, plus de tri » dans l'administration,
- Équipement des écoles en bacs de tri, compostage des déchets verts municipaux, amélioration de la gestion des déchets municipaux dangereux,...

Le 2ème Plan d'actions Agenda 21 vise des objectifs ambitieux en matière de modes de production et consommation responsables au travers des 5 défis suivants :

NOS OBJECTIFS POUR LA CONSOMMATION : 5 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 12 ACTIONS PARTENARIALES DE L'AGENDA21
DÉFI N°17 / ÉCONOMIE DURABLE : Impulser un développement économique responsable qui valorise durablement les ressources locales – 5 actions	Aménagement et gestion durable de la Zone Industrielle Bersol, Projet SAVE au Bourgailh pour le tourisme durable, Centre d'Activités Economie Sociale et Solidaire, Soutien à la Fabrique à Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire, Sensibilisation à la Responsabilité sociétale des entreprises
DÉFI N°18 / OPÉRATION « TOUS	Démarche Haute qualité développement durable de la Restauration scolaire et administrative,

NOS OBJECTIFS POUR LA CONSOMMATION : 5 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 12 ACTIONS PARTENARIALES DE L'AGENDA21
CONSOMMM'ACTEURS ! » : Encourager et valoriser les bonnes pratiques de production et de consommation durables – 2 actions	Rencontres de l'Economie Sociale et solidaire - Sensibilisation des habitants aux modes de consommation durable et solidaire
DÉFI N°19 /DÉCHETS : Réduire de 7% en 5 ans la production de déchets ménagers, améliorer le tri et la valorisation - 3 actions	Plan d'amélioration de la gestion des déchets dans les équipements municipaux, Développement de la dématérialisation des actes administratifs, Contribution au Programme Local de Prévention des déchets CUB
DÉFI N°20 /ACHATS DURABLES : Poursuivre et renforcer la démarche Achats publics Durables – 1 action	Poursuite du développement de la clause sociale et des critères environnementaux dans les achats municipaux, de la professionnalisation des acheteurs municipaux et de la mise en place de groupements d'achats
DÉFI N°21 / ECO-MANIFESTATIONS : Encourager tous les organisateurs d'événements à intégrer le développement durable dans leur organisation – 1 action	Poursuite du déploiement du kit écomanifestations de Pessac et du programme de formations des organisateurs associatifs, citoyens ou municipaux

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée – Action à l'étude / en cours d'élaboration – Action démarrée en cours de réalisation – Action réalisée*

Sur les 12 actions Agenda21 de cette finalité, 10 sont en cours et 2 à l'étude.

46 agents, soit 4,75 % de l'effectif municipal permanent, agissent au quotidien pour développer des modes de production et de consommation plus responsables en 2012

COUP DE PROJECTEUR... LA RESTAURATION COLLECTIVE EN MODE DURABLE (Action A21 N°75)

Le nouveau cahier des charges de la Restauration Collective, adopté dans le cadre de la Délégation de Service Public conclue en juillet 2012, associe les engagements de la Ville en matière de Développement Durable aux enjeux économiques, sociaux et de santé publique attachés au secteur de la restauration. Cette activité représente près de 700 000 repas par an, servis à l'attention des publics enfants, seniors, agents municipaux ou associatifs. Plus de 3700 enfants sont notamment accueillis chaque jour dans les restaurants scolaires de Pessac.

La volonté municipale illustrée par le nouveau cahier des charges se traduit par un retour, en matière d'élaboration des repas, vers des préparations traditionnelles incorporant une forte proportion de produits frais. Les menus sont désormais établis sous un principe de saisonnalité, avec une recherche d' approvisionnements de proximité élaborés en circuits courts. A ce jour, près de 23 % de produits issus de l'agriculture biologiques dont un tiers provenant d'Aquitaine sont présents dans les repas proposés. Les viandes servies, dont 86 % sont labellisées, sont certifiées à 100 % d'origine Française. La part des fruits et légumes frais locaux (région Aquitaine) est d'ores et déjà à 15 % et demeure en progression constante du fait de la recherche permanente de fournisseurs de proximité. Les produits contenants de l'huile de Palme ou des OGM sont systématiquement exclus des préparations.

La Ville est partie prenante des actions partenariales associant démarche qualité, requalification des territoires de production, respect des programmes nationaux de nutrition-santé. Elle est ainsi candidate à l'obtention du label « Territoire bio engagé » (jury en novembre 2013) crée par la Région Aquitaine et l'Arbio (association interprofessionnelle bio régionale). Elle participe au « Club des Territoires-Un plus Bio » avec le concours du Conseil Général de la Gironde. Elle figure parmi les partenaires de l'action entreprise au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réintégration et le développement, sur le territoire communautaire, des pratiques d'agriculture biologique et raisonnée. La ville bénéficie également de l'expertise du réseau des acheteurs publics aquitains auquel elle participe depuis 2008.

Les travaux de rénovation de la Cuisine Centrale, menés à bien à l'été 2013 par le nouveau Délégataire la société Ansamble, ont permis de restructurer l'unité de production au niveau des enjeux identifiés. Une légumerie a notamment été créée, afin d'assurer sur place la réception et la transformation des légumes frais issus de productions locales. Les conditions de travail des personnels, ainsi que l'optimisation des zones de préparation et de conditionnement ont fait l'objet de réalisations spécifiques. Cette démarche complète les axes de développement durable déjà mis en place :

- flotte de livraison de moindre impact
- recyclage des déchets :

 * 2 tonnes de déchets organiques,

 * 10 tonnes de cartons,

 * 2 tonnes d'emballages ferraille,

 * 2 tonnes de bois seront ainsi récupérés, en rythme annuel, sur une production totale de 20 tonnes de déchets industriels et biologiques.



Enfants à la restauration scolaire

Dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires, le volume d'emballages et de barquettes plastiques sera réduit de façon drastique, par la généralisation progressive de conditionnements collectifs et de dispositifs réutilisables.

Un travail spécifique contre le gaspillage alimentaire a déjà été engagé :

- les grammages servis sont strictement conformes aux besoins nutritionnels,
- le nombre de repas acheminés, notamment dans les écoles, est strictement conforme au nombre de rationnaires attendus (0,06 % d'écart constaté).

Il sera complété par des démarches de sensibilisation des consommateurs, adultes et enfants, à la notion de gaspillage dans le cadre de la campagne nationale lancée sur ce thème.

Enfin, l'identification du bilan carbone de la production et de l'acheminement des repas a été menée, avec un impératif de réduction de 15 % à l'horizon 2015.

ZOOMS SUR LES AUTRES RÉALISATIONS 2012/2013...

PESSAC MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE ZONE D'EMPLOI PARTICULIÈREMENT ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'attractivité de Pessac pour l'implantation de nouvelles entreprises ne se dément pas, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles, commerciales, ou de services, dans des secteurs innovants comme dans des domaines plus traditionnels.



Construction du Bioparc



Hôtel d'entreprises

En voici quelques exemples significatifs :

PESSAC BERSOL : LA VILLE, LA CUB ET LES ENTREPRISES S'ENGAGENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET POUR UNE REQUALIFICATION D'ENVERGURE DE LA ZONE INDUSTRIELLE (ACTION A21 N°70)

Le parc d'activités du Grand Bersol, initialement à vocation industrielle, accueille désormais des entreprises de tous secteurs (commerce, artisanat, industrie, services aux entreprises), et de toute taille : depuis les 60 boutiques de la galerie marchande du centre commercial Bois de Bersol (Géant Casino), rénovée et agrandie fin 2012 dans une approche résolue de développement durable jusqu'aux grandes sociétés d'ingénierie informatique comme ATOS (500 collaborateurs sur le site pessacais), en passant par les "pépites" de très haute technologie de la Cité de la Photonique.

Ce parc d'activités accueille régulièrement de nouvelles entreprises, attirées par sa situation géographique privilégiée, proche du campus universitaire, à proximité des grands axes de communication routiers et ferroviaires et de l'aéroport, et avec des loyers qui restent sensiblement inférieurs à ceux pratiqués à Bordeaux.

Le Grand Bersol va dès 2015 bénéficier d'un nouvel atout, avec l'extension de la ligne B du tramway, couplée à la création d'un pôle intermodal à la gare de l'Alouette (deuxième pôle intermodal de la commune avec la gare de Pessac Centre).

Un exemple particulièrement parlant de cette attractivité est le succès du programme d'immobilier de bureaux Enora Park, situé à l'angle des avenues du Haut-Lévêque et Gustave Eiffel : les 2/3 de la première tranche de 7 900 m², livrée fin 2012, sont déjà occupés aux par 8 entreprises, qui y emploient plus de 200 personnes.

Certaines de ses entreprises ont déménagé du centre de Bordeaux (comme la MAIF, 50 personnes), tandis que d'autres ont des origines plus lointaines : Filiassur, entreprise parisienne de vente à distance d'assurances complémentaires santé et prévoyance (110 emplois à terme), ou OCI Nitrogen (10 emplois, précédemment à Beauvais dans l'Oise)

Pour maintenir et développer ses atouts, le Grand Bersol bénéficiera au travers des contrats de développement conclus entre Pessac et la CUB de travaux intégrant les dimensions du développement durable :

- requalification et sécurisation des voiries, amélioration du stationnement
- amélioration des liaisons douces en lien avec l'arrivée du tram
- création d'un pôle de services de proximité pour les salariés (restauration, conciergerie, crèche, …)
- préservation de la biodiversité et aménagements paysagers, …

Les premiers travaux seront engagés dès 2014.

LE BOIS ST MEDARD : UN NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉS HICH TECH ET A HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR D'UN ESPACE BOISE PRÉSERVÉ (ACTION A21 N°74)

Ce nouveau parc d'activités de 4,3 hectares a été réalisé par la Ville en 2011, qui y a investi 2,3 millions d'Euros HT, dans le respect de la biodiversité du site et en préservant un espace boisé classé de 1,8 ha.

Dédié aux entreprises industrielles innovantes, ce parc a été retenu dès fin 2011 par la société SERMA Technologies, leader européen dans le domaine des technologies de l'électronique, pour construire ses nouveaux locaux de 6 000 m², qui visent l'exemplarité tant en termes de performance énergétique (label Très Haute Performance Énergétique) qu'architectural et paysager. Ces locaux seront inaugurés le 24 octobre 2013. Ce sont plus de 100 emplois de haute technologie qui sont ainsi confortés à Pessac.

Trois autres projets, portés par des PME innovantes, sont en cours d'étude pour une implantation sur Bois St Médard en 2014, avec un potentiel global de plus de 120 emplois. Sur ces 3 projets, 2 sont en lien direct avec des concepts de maîtrise des consommations d'énergie, le troisième étant spécialisé dans l'optimisation de l'ergonomie d'ateliers de production, favorisant donc la santé et le bien-être au travail.

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE PESSAC

La Pépinière d'Entreprises de la Ville de Pessac est au cœur du dispositif de la création d'entreprises dans le secteur de la haute technologie à Pessac. Installée sur le Parc Scientifique Unitec 1, elle bénéficie de la proximité des laboratoires de recherches et de l'Université ainsi que des compétences de la Maison de l'Innovation (Centre Condorcet). Initiée par la Ville et la Technopole Unitec, la Pépinière d'Entreprises a été ouverte le 1er octobre 1998.

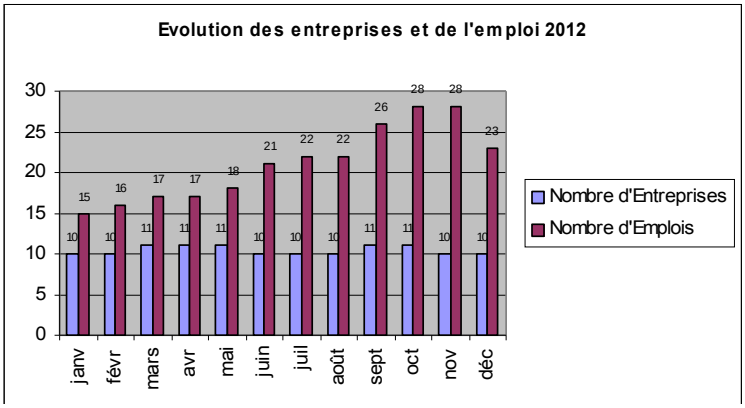
Le bâtiment a une superficie totale d'environ 700 m². Conçue de façon très modulable, la Pépinière d'Entreprises permet d'héberger les jeunes créateurs sur une superficie totale d'environ 440 m², en bureaux, laboratoires et ateliers légers. Ils bénéficient également de services partagés, mise à disposition de matériel bureautique, salle de réunion équipée,….

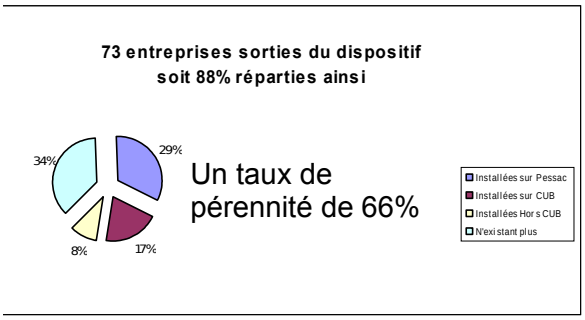
La Pépinière d'Entreprises a été certifiée et donc titulaire de la marque délivrée par l'Afnor « NF SERVICE, Activités des Pépinières d'Entreprises » depuis le 17 octobre 2001.

Le taux d'occupation varie selon les années. Une entreprise peut rester pour une période maximale de 46 mois. L'objectif n'étant pas de faire du « remplissage » mais de sélectionner des bons dossiers viables, validés par un comité d'agrément piloté par la Technopole Bordeaux Unitec qui sélectionne, valide et suit les projets durant leur séjour en Pépinière.

Au 31 décembre 2012, la Pépinière d'Entreprises a accueilli 83 entreprises. Aujourd'hui 10 sont en Pépinière, 24 sont toujours à Pessac, 21 sont sur une autre commune et 28 ont arrêté leur activité (mise en sommeil – cessation- radiation - liquidation …). Sur les 17 entreprises présentes sur l'année 2012, 11 étaient en "régime Pépinière", 6 en "bureau relais ». Le taux d'occupation moyen des locaux sur l'année 2012 était de 82%.

En complément, la Pépinière assure un service de domiciliation sociale : la domiciliation sociale est un atout important pour favoriser la création et l'implantation des entreprises sur la commune de Pessac. Cela permet de « fixer » une création d'entreprise qui s'implantera plus tard dans la pépinière, sur le Parc Scientifique Unitec ou sur Pessac. En 2012, la Pépinière d'Entreprises a rendu ce service à 12 entreprises.





UN CENTRE VILLE RENOUVELÉ

L'opération du centre ville a débuté en 1997 avec les premières études sur le renouvellement du centre. Dès 1998, des concertations ont été mises en place et se poursuivent encore aujourd'hui sur tous les aspects du projet. En 2003, la ZAC du centre-ville a été créée. La période 2008-2012 a été marquée par une activité intense en terme de réalisation et d'aboutissement de nombreux projets. De plus, les réflexions ont été engagées pour déterminer le programme de l'îlot 8, dernier maillon de l'opération du centre-ville. Cette opération a dès son origine puisé une partie de sa légitimité dans la déclinaison des 4 piliers du développement durable.

En centre ville, l'achèvement des ilôts 2 et 3 de la ZAC ont permis d'implanter de nouveaux commerces, qui participent à la dynamique de cette partie de la ville, et qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants (dont ceux des nouveaux logements des résidences du Carré et du Cercle). Parmi les nouveaux commerces, on peut citer des espaces de restauration, un commerce de jouets, du prêt à porter, … et d'autres suivront prochainement. A noter l'ouverture d'une boutique Bleu Ciel EDF, la seconde d'Aquitaine, qui offre notamment aux habitants de Pessac et des communes alentour des conseils sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements.

Le centre ville de Pessac confirme également son attractivité pour des entreprises en création ou quasi-création, dans le domaine du numérique (et tout particulièrement des applications des logiciels libres ou open-source, grâce à la présence de la plate-forme régionale Aquinetic).
Des réflexions sont en cours pour disposer, dans le cadre de la réalisation de l'ilôt 8 de la ZAC, d'espaces d'accueil de ce type de projets.

Faits marquants
> 2003 • rénovation du Marché Bourrec > 2004 et 2005 • livraison d'un programme immobilier sur l'esplanade Charles de Gaulle comprenant logements, commerces de proximité dont un supermarché et bureaux (îlot 9) > 2006 • construction du Pôle intermodal tramway – train -bus, du centre culturel et associatif Jean Eustache, du groupe scolaire Aristide Briand. > 2007 • arrivée du tramway > 2008 • livraison rue Trendel d'un programme de logements, la Villa Romana, et d'un commerce à l'angle avec l'avenue Pasteur (îlot 1) > 2009 • ouverture du Lycée Sans Frontière > 2010 • livraison de la place Germaine Tillion et des logements sociaux > 2011 • livraison de l'auvent aux Oiseaux > 2012 • livraison du cheminement convivial du centre-ville qui passe par la nouvelle Place de la Liberté, la Place de la Ve République réaménagée, la rénovation des rues adjacentes. Livraison également des logements des résidences du Carré et du Cercle et installation de nouveaux commerçants (qui continue en 2013) A venir : réalisation de l'îlot 8b résidence Madiba de 15 logements en accession sociale et de l'îlot 8a mixant activités, commerces et logements.

LES ÉCHOPPES, PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (Action A21 N°72)

Le site des Echoppes accueille déjà un ensemble d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dans le cadre de la politique de la ville de soutien à l'ESS : Envie Pessac – Entreprise d'Insertion ; Bâti Action – Atelier Chantier d'Insertion ; Café Michel – Scop œuvrant dans le commerce équitable ou encore ATIS – outil d'appui à l'émergence de projet ESS, qui anime le dispositif « Fabrique à Initiatives », soit au total plus de 50 emplois.
Dans ce contexte favorable, un projet de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) sur les Échoppes est né d'une double volonté :
- La volonté d'un ensemble d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de se rapprocher et de mieux coopérer ensemble afin de servir le développement socio-économique de l'agglomération bordelaise. A ce jour, une vingtaine d'acteurs est impliqué dans le projet, dont 13 souhaitent à court ou moyen terme s'implanter physiquement aux Échoppes.
- La volonté également de la Ville de Pessac, qui souhaite amplifier son soutien historique aux acteurs de l'ESS, en renforçant les synergies entre acteurs et en soutenant une dynamique de projet collectif. Ceci se traduira notamment par la rénovation dans les prochaines années d'un bâtiment de 1500 m² dédié aux acteurs du PTCE.

Le projet de PTCE des Échoppes a été co-construit par ces acteurs autour de 4 axes principaux :

1. Devenir le pôle de référence sur la création, la reprise et le développement de projets contribuant au développement durable et solidaire du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
2. Favoriser l'expérimentation « sociale » à l'échelle de l'agglomération bordelaise, en s'appuyant sur les acteurs de la recherche, de l'innovation (y compris innovation technologique) et des Universités pour modéliser et mesurer nos impacts sur les questions d'innovation sociale et de « l'entreprendre autrement ».
3. Être un laboratoire participant à la construction, la détection et la valorisation des bonnes pratiques en terme d'interactions avec les entreprises traditionnelles, notamment sur les volets « achats responsables » mais également sur les questions de la place de l'Homme dans l'entreprise.
4. Participer, dans une logique de lien étroit avec une future Chambre Régionale de l'ESS, à faire découvrir et reconnaître à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les plus-values des

projets collectifs, susciter et inciter à leur développement, en s'appuyant sur les 3 axes stratégiques précédents.

Ce projet est candidat à l'appel à projets lancé en juillet 2013 par le ministère en charge de l'Économie Sociale et Solidaire, en vue d'une labellisation en tant que PTCE qui lui donnerait une lisibilité et une légitimité fortes.

LE PROJET SAVE (SYMBIOSE ANIMALE, VÉGÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE) : LES AVANCEES 2012-2013 (Action A21 N°71)

A l'issue d'un processus rigoureux de sélection des offres, et suite à un appel à candidatures lancé en avril 2012, le Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgailh (SMPTB) a retenu en juillet 2013 le projet proposé par la SEML (Société d'Économie Mixte Locale) du Zoo de Bordeaux-Pessac.

Ce parc animalier et végétal s'étendra sur une superficie de 18 hectares sur Pessac, les parkings sous couvert forestier étant aménagés sur Mérignac. Ce projet répond à des exigences fortes par rapport à des objectifs de service public, selon quatre axes :

- Une politique pédagogique forte et innovante :

- Pédagogie transversale adaptée à tous les publics. Les visiteurs devront être sensibilisés aux différentes thématiques qui concernent le monde du vivant et l'impact des actions de l'Homme sur la biodiversité.
- Pédagogie positive et personnalisée : Création d'une application mobile « Savelab » géolocalisée et personnalisée, permettant au visiteur de devenir acteur de sa visite et de son apprentissage mais également de poursuivre ses découvertes après la visite.

- Des actions de conservation de la biodiversité locale et internationale :

La création d'un fonds doté d'à minima 300 000€ par an permettra de financer des programmes de conservation (40% des fonds de la fondation seront consacrés à des projets aquitains, 30% des fonds seront consacrés à des programmes de recherche) : Préservation de la biodiversité à l'intérieur du parc « ex-situ » : conservation d'espèces et reproduction et Préservation de la biodiversité à l'extérieur du parc « in-situ » : grâce aux actions menées par le fonds de dotation.

- L'appui à la recherche scientifique développée et partenariale :

Cela se traduit par la mise en place de partenariats avec les universités et d'autres zoos, l'accueil de chercheurs au sein du parc pour mener à bien divers programmes scientifiques et de recherche. Le champ de thématiques de recherche envisageable est très vaste :

> lié à l'animal (comportement, biotechnique, biologie, reproduction, contraception, régime alimentaire/nutrition, soins…)

> lié à l'homme (comportement, sociologie des visiteurs, transmission des connaissances…)

- Une forte dimension ludique et de loisirs :

L'aspect ludique et convivial sera soigné tout au long du parcours de visite proposé. Diverses aires de jeux, dispositifs ludiques, passerelles, agrès et des espaces de respiration agrémenteront la visite en complément des visites animalières.

Cet équipement touristique de dimension régionale et métropolitaine (300 000 visiteurs attendus chaque année) permettra au cours d'une visite de 5 heures en moyenne de découvrir quelque 120 espèces animales emblématiques des grands milieux (ou biomes) forestier, ouvert et humide. En outre, la dimension urbaine du parc sera soulignée par la présence d'un biome urbain, pédagogiquement très intéressant car permettant de présenter aux visiteurs la richesse de la vie animale en milieu urbain. Par ailleurs, SAVE se veut être un projet engagé dans la préservation de la biodiversité et de fait exemplaire quant à son mode de faire, 2 principes d'actions sont fortement affirmés :

- Un parti pris local et régional du projet très marqué :

- Respect de la forêt existante située sur l'emprise du projet et préservation au maximum de la végétation et des espèces locales

- Utilisation de matériaux locaux pour la construction (bois des landes notamment) et approvisionnement en circuits courts pour le fonctionnement.
- La ferme aquitaine au coeur du parc présentera les espèces du conservatoire des races d'Aquitaine, les thématiques locales seront abordées dans chacun des biomes.

- Un projet socialement exemplaire :

- Clauses d'insertion sociale pour les marchés de travaux au stade de la construction
- Recours à l'économie sociale et solidaire pour une partie de la restauration (entreprise adaptée pour la production et la livraison de repas)
- Entretien des espaces verts : recours à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) à certaines périodes de l'année
- Entreprises d'insertion pour l'entretien des locaux et la blanchisserie
- Le délégataire mettra 2 000 billets sociaux chaque année à la disposition de la collectivité
- Politique tarifaire d'abonnement très intéressante pour les locaux (le prix de l'abonnement annuel sera limité à 2 fois le coût du ticket d'entrée)
- Gestion raisonnées des ressources : matières premières utilisées, eau, déchets

Ce projet est enfin un excellent vecteur de notoriété pour le territoire, et pour Pessac en particulier, tant sur le plan du tourisme responsable qu'en matière de développement économique et de l'emploi. A noter que le parc emploiera 40 personnes en CDI, plus 20 saisonniers. Il générera également environ 90 emplois induits sur le territoire.

BILAN D'ÉTAPE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (Action A21 N°79)

La ville de Pessac a fait sien l'un des objectifs majeurs du Grenelle de l'Environnement qui est de réduire la production des déchets de 7 % par habitant d'ici 2015. Inscrit dans le 2ème plan d'actions Agenda21, la Ville contribue activement, aux côtés de la CUB, à la politique de gestion des déchets. La Communauté urbaine de Bordeaux, compétente en matière de gestion, collecte et tri des déchets a ainsi initié dès 2010 une réflexion globale sur ce thème, qui s'est poursuivie en 2012. Cela a abouti à la construction d'un plan déchets sur cinq ans en vue d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire communautaire. Ce dispositif s'articule autour des trois axes majeurs définis par le Grenelle de l'environnement :

• Réduire la production de déchets

Il est ainsi préconisé de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant dans le but d'atteindre, à l'horizon 2015, une production moyenne de 363 kg/an/habitant. Sur le territoire communautaire, la production moyenne de déchets en 2012 étant de 332 kg/habitant, l'objectif national fixé par le Grenelle est d'ores et déjà atteint. Pour aller plus loin, la Communauté urbaine de Bordeaux, s'est fixé l'objectif ambitieux d'une production moyenne de déchets, d'ici à l'horizon 2015, de 327 kg/an/habitant. Le résultat de l'année 2012 est extrêmement encourageant et démontre qu'il est possible, à terme, d'atteindre cet objectif.



La collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles



• Développer le recyclage matière et organique : En 2012, l'objectif était d'orienter vers les filières de recyclage, 35 % des déchets ménagers et assimilés, pour atteindre dès 2015, un taux de 45 %. Le résultat de l'année 2012, soit 33,9 %, reste légèrement en deçà de l'objectif national. Il est donc important d'intensifier l'effort de recyclage pour atteindre cet objectif ambitieux.

• Diminuer significativement le tonnage total de déchets stockés et incinérés : Malgré une baisse constante, sur les cinq dernières années, des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage, l'objectif de 15 % de baisse en 2012, soit 286 kg/habitant, n'est pas atteint (310 kg/habitant). Les orientations du plan déchets devront permettre d'améliorer ce résultat dans les années à venir. *Source : Rapport d'activités 2012 sur la collecte et le traitement des déchets - CUB*

Par son plan d'amélioration de la gestion des déchets des équipements municipaux (action A21 N°77), la ville contribue également à la diminution de la production de déchets en agissant sur le terrain, par :

- La **sensibilisation des enfants** à la pratique du tri et aux principes du civisme et à la propreté (1800 enfants sensibilisés en 2012)
- La **sensibilisation des visiteurs à l'occasion des manifestations eco-responsables** (Printemps, Automne du Bourgailh, Rencontres Sportives , Festival en bonne voix, Vibrations Urbaines...)
- La **sensibilisation des agents municipaux** (250 personnes sensibilisées)
- Le **prêt de matériel de tri** ainsi que des supports de communication aux associations désireuses de pratiquer le tri ainsi qu'une aide à la sensibilisation
- Le **tri des déchets municipaux pour la valorisation des matières** : bois, gravats, déchets verts, ferrailles, pneus... Les déchets sont valorisés grâce au tri pratiqué sur le domaine public et au sein du Centre Technique Municipal (CTM). Une filière ferraille a été mis en place grâce au tri, générant des recettes pour la collectivité (6000 € en 2013 grâce à la revalorisation de la ferraille récupérée).

Les déchets municipaux, en chiffres :

- 650 tonnes, c'est la q**uantité de déchets ramassés/an,** issues du ramassage sur le domaine public (ramassage à la pince des déchets + dépôts sauvages + bâtiments municipaux) ; 590 tonnes de boues issues du balayage mécanique de la voirie
- **4 tonnes de déchets valorisés** grâce au tri pratiqué sur la domaine public et au sein du CTM en 2013
- **42000 poches poubelles collectées et changées par an** concernant environ 500 poubelles situées sur le domaine public (arrêt bus, parcs, centre ville, places etc....)
- **660 km** de caniveaux et trottoirs entretenus par les 27 agents du service propreté.

ILS AGISSENT AUSSI : LES JARDINS PARTAGES DU CAMPUS – AOC (Actions A21 N°46-47)



Depuis 2010, l'association Appellation Origine Campus œuvre pour la mise en place, la gestion et l'animation d'un jardin partagé au sein du domaine universitaire à Pessac. Elle met ainsi à disposition de ses adhérents et de ses visiteurs un jardin composé d'une trentaine de parcelles cultivées collectivement sur une surface totale de plus de 1000 m².

L'association, en plantant et récoltant fruits, légumes, aromates et fleurs biologiques, agit pour la protection de notre environnement, de la biodiversité et de la trame verte du campus en milieu périurbain. En effet, une production locale et naturelle en circuit court limite les transports, s'adapte aux conditions climatiques et aux saisons, avec une utilisation rationnelle des ressources en eau (arrosage au goutte-à-goutte, paillage) et participe à la réduction et à la valorisation des déchets ménagers notamment par le compostage. Le jardin est également source d'une alimentation de qualité, saine, variée et équilibrée, riche en saveurs gustatives et appréciable pour ses propriétés nutritionnelles et ses bienfaits sur la santé.

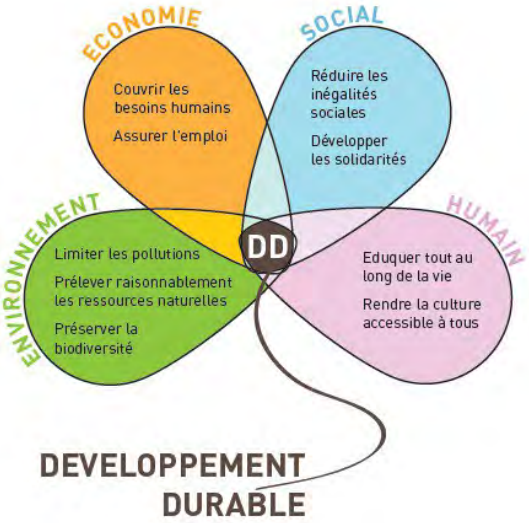
Initié par des étudiants, ce jardin social et solidaire a pour vocation d'être un lieu ouvert à tous (étudiants, personnels des universités, riverains, citadins), un lieu de rencontres où chacun se nourrit des échanges de savoirs et de pratiques en matière de jardinage naturel, mais pas seulement ! Rythmée au fil des saisons par des sessions de jardinage, chantiers collectifs, permanences mensuelles, barbecues et autres temps forts, AOC n'attend plus que vous pour vous épanouir en même temps que le jardin ! Rendez-vous sur aoc.asso.fr

PESSAC, VILLE À PARTAGER

Notre défi commun : Favoriser l'accès à la connaissance pour un développement durable et contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

L'éducation pour un développement durable rassemble une diversité d'acteurs, d'actions qui ont pour finalité le changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles. Ainsi se multiplient, à toutes les échelles et sur tout le territoire pessacais, des projets et actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation à l'initiative d'associations, de citoyens, de centres sociaux, de structures éducatives, de la municipalité... De même, les acteurs sportifs, culturels, artistiques participent activement à cette dynamique de mobilisation.



Finalité transversale aux 4 autres, elle exige la poursuite des efforts en la matière. La ville de Pessac l'a bien compris. En effet, l'Épanouissement Humain constitue le 4ème pilier du développement durable au même niveau que les trois autres domaines du Développement Durable (économie, environnement, social).

Pessac possède d'ailleurs de nombreux atouts en la matière :

- **Des dispositifs et démarches nombreuses** et une ingénierie importante dédiés à l'Épanouissement humain : près de 68 % des effectifs municipaux agissent au quotidien pour l'épanouissement de tous les êtres humains.
- **Une offre éducative variée, adaptée** et très développée compte tenu d'une présence jeune importante : 40% des pessacais ont moins de 30 ans
 > Une grande part du Campus universitaire réside sur Pessac
 > Elle dispose de 40 établissements scolaires / 9 centres de loisirs et de vacances, des modes de garde diversifiées...
 > Pessac, un territoire apprenant construit dans une démarche de concertation régulière avec des conditions favorables pour l'acquisition et la diffusion des connaissances tout au long de la vie
 > Une offre variée et performante en matière de formations professionnelles et qualifiantes : AFPA, APP, Enseignements technologiques,...
- **Des équipements sportifs nombreux et accessibles,** une offre diversifiée (92 associations, 10 460 licenciés sportifs en 2012) et une démarche participative d'élaboration du contrat sportif
- **Une offre culturelle dense et diversifiée,** des équipements de qualité, des acteurs fédérés : le Réseau des Opérateurs Culturels. Une démarche participative d'agenda 21 de la culture lancée en 2011 pour l'élaboration du projet culturel ; l'accès à la culture et aux loisirs pour tous inscrit comme priorité partagée : gratuité totale des équipements culturels (Médiathèque, Bibliothèque) pour les pessacais et non pessacais
- **Une vie associative riche, dynamique** et ancrée dans une tradition ancienne de concertation largement soutenue par la Ville :
 > 650 associations recensées en 2012 / 676 en 2011
 > Un soutien de la Ville à ce tissu associatif important avec 3 000 000€ de subventions annuelles ; 26 salles pluridisciplinaires (hors équipement sportif) et 4 salles de diffusion culturelle mises à disposition, en grande majorité, gratuitement tout au long de l'année. 350 événements associatifs ont bénéficié d'aide logistique
 > Une participation citoyenne importante : création en 2010 du Conseil de Développement Durable - le C2D Pessac renouvelé en février 2013 et élargi à 65 nouveaux membres
- **La sensibilisation au développement durable à tous les âges de la vie considérée comme un axe prioritaire** : Programme « tous éco-citoyens » (5000 habitants et acteurs locaux formés et sensibilisés au DD en 2011) ; soutien des initiatives d'agendas 21 scolaires, de centre social :

> 3800 enfants des écoles de Pessac sensibilisés au DD et bénéficient d'un encadrement d'atelier environnement chaque année au Centre de Loisirs de Romainville. 250 enfants/jours en moyenne sont accueillies pendant une centaine de jours/an (mercredis, petites et grandes vacances) dans les accueils de loisirs
> Un dispositif performant et reconnu en matière d'EDD, porté par la CUB depuis 10 ans (les Juniors du DD)
> Des acteurs locaux très impliqués : Ecosite du Bourgailh, centre de loisirs de Romainville, Établissements scolaires..

- **Responsabilité sociétale de la municipalité** en faveur du « bien-être » de l'agent. Cela se traduit par :
 > la mise en place de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences engagée en 2009 afin d'anticiper les départs à la retraite, prévenir les risques et adapter les compétences aux emplois : en 2012, 100% des effectifs et 100 métiers de Pessac couverts par la GPEC, 50 fiches métiers co-élaborées avec les agents. Fin 2012, toutes les fiches métiers intègrent les principes et finalités du Développement durable déclinés à chaque domaine d'activité.
 > la mise en place d'un plan d'actions de prévention des risques psychosociaux en cours faisant suite à un diagnostic partagé en 2012.

Le Campus Bordelais en chiffres

- **63 000** étudiants dont **3 000** doctorants
- **3 100** enseignants et enseignants-chercheurs
- **2 600** personnels techniques et administratifs
- **110** unités de recherche dont **70** mixtes
- **550 000** m² de surfaces bâties
- et **279 000** m² d'installations sportives
- **10% des habitants** de l'agglomération étudient ou travaillent à l'Université de Bordeaux
- **Le projet Opération Campus Bordeaux est estimé à 538M€ (valeur 2008),** dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :
 - **la dotation placée de l'État** de 475 M€, qui produit des intérêts
 - **la participation du Conseil Régional Aquitaine** à hauteur de 200 M€ portant sur l'investissement
 - **la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux** à hauteur de 50 M€

Source : Ville de Pessac



Animations d'éducation au développement durable au Bourgailh

NOTRE BILAN 2012/2013 SUR LA FINALITÉ ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21 2007/2011, la Ville a mené 15 actions afin de contribuer à l'épanouissement de tous les pessacais :

- Sensibilisation à l'éco-agent attitude, plan de formation au développement durable des agents,
- Création du C2D Pessac,
- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) incluant les principes du développement durable, équipes de réussite éducative, organisation des Assises de l'Éducation en 2010
- Mise en place de contrats d'objectifs sportifs, des Rencontres de la Culture en 2011,
- Mise en place d'un site internet dédié au développement durable, soutien aux Agendas 21 scolaires, programme de formations ouvert à tous les habitants,
- Création de référents « préventeurs » dans les services...

Le 2ème Plan Agenda 21 accorde une grande place aux actions d'épanouissement humain et d'accès à la connaissance pour tous au travers de 5 défis :

NOS OBJECTIFS POUR L'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN : 5 DÉFIS COLLECTIFS DE L'AGENDA21	NOS ENGAGEMENTS 2012-2015 : 22 ACTIONS PARTENARIALES DE L'AGENDA21
DÉFI N°12 /ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE POUR TOUS : Favoriser l'égalité des chances et consolider les services essentiels au développement humain – 7 actions	Pessac Territoire Apprenant- Projet Educatif de Territoire, Dispositif de Réussite Educative, Plan numérique des écoles, Projet culturel de Pessac-Agenda 21 de la Culture, Opération « Donner Envies de Cultures », Sport pour tous et sensibilisation des clubs aux pratiques durables, Pass sport-Culture pour les 12-25 ans
DÉFI N°13 / QUALITÉ DE SERVICE : Poursuivre les démarches Qualité de service qui impliquent l'usager – 3 actions	Extension des démarches Qualiville et @ccueil unique, Démarche Performance Publique municipale, Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Mairie
DÉFI N°14 / ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TOUS : Favoriser l'accès à la connaissance pour un Développement Durable pour tous – 3 actions	Soutien aux Agendas 21 scolaires - Juniors du DD, Plan de formation DD des agents, Plan de communication Agenda 21 citoyen / Pessac ville durable en pratiques
DÉFI N°15 / DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE ASSOCIATIVE : Favoriser la participation de tous les habitants à la vie locale et développer le dialogue social – 4 actions	Portail associatif, Observatoire partenarial des engagements durables, Opération carte blanche aux jeunes pessacais sur le DD, Renouvellement du Conseil de Développement Durable - C2D de Pessac
DÉFI N°16 /SANTE ENVIRONNEMENT : Offrir un cadre de vie sain et de qualité pour tous – 5 actions	Plan de nettoyage écologique des crèches- Résidences pour Personnes Agées - Guide des bonnes pratiques des Services d'Aide à Domicile, Opération cartable sain, Audits de Qualité de l'air intérieur des écoles et crèches, Plan de protection phonique de Pessac et actualisation de la Carte du bruit, Prévention des risques professionnels

Légende /Bilan d'étape au 15 octobre 2013 : *Action non démarrée – Action à l'étude / en cours d'élaboration – Action démarrée en cours de réalisation – Action réalisée*

Sur les 22 actions de l'Agenda21 concourant à l'épanouissement des êtres humains, 2 sont réalisées (renouvellement du C2D et ouverture du portail @sso), 16 sont en cours, 3 à l'étude et 1 non démarrée.

657 agents, soit 67,9 % de l'effectif municipal permanent, agissent au quotidien pour l'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès à la connaissance pour un développement durable

COUP DE PROJECTEUR SUR… LES PARCOURS ÉDUCATIFS ET LE PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES (Actions A21 N° 48 et 50)

- Des parcours éducatifs thématiques pour les enfants scolarisés de Pessac



La Ville de Pessac s'est engagée, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs éducatifs du territoire, dans la construction de parcours éducatifs à destination des élèves pessacais. Si l'enjeu de cette démarche est d'enrichir la trajectoire de tous les enfants pessacais tout au long de leur scolarité à l'école primaire, la mise en réseau des acteurs éducatifs s'est accompagnée d'un travail sur l'articulation et la complémentarité des actions éducatives proposées à l'échelle du territoire en vue de garantir la cohérence éducative.

Cette démarche de co-construction et de structuration de l'offre éducative proposée aux enfants pessacais s'est traduite dès la rentrée 2012 par la mise en place d'un parcours culturel à destination des élèves pessacais, composés de 25 actions formalisées dans un document unique et mobilisant 9 opérateurs culturels. La synergie née de la coopération entre les acteurs éducatifs a permis de structurer une offre de qualité sur le plan de l'ouverture culturelle, en cohérence avec les programmes scolaires. Ainsi, les actions proposées dans les différents domaines – arts du visuel, arts du spectacle vivant, arts du langage, arts de l'espace – ont permis d'accueillir 184 classes, soit 5 052 enfants.

Forte de cette dynamique initiée à l'échelle du territoire, la Ville a complété ce parcours, pour l'année scolaire 2013-2014, par un volet environnemental. Ce parcours thématique enrichi permet ainsi de quasiment doubler l'offre éducative à destination des élèves pessacais, en proposant 44 actions – 23 dans le domaine culturel et 22 dans le domaine scientifique et environnemental. Pour l'année 2013-2014, le volet culturel du parcours rassemble les actions proposées par le Festival International du Film d'Histoire, le cinéma Jean Eustache, l'Ecosite du Bourgailh, l'Artothèque « Les arts au mur », Cap'Archéo ainsi que par les services municipaux (Maison Frugès-Le Corbusier, Médiathèque Jacques Ellul, Bibliothèque Pablo Neruda, Pessac en Scènes). Le volet environnement rassemble quant à lui les actions proposées par le Zoo de Bordeaux-Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et les services municipaux (service espaces verts, Romainville et service propreté). Les actions du parcours consacrées à l'environnement sont destinées à valoriser la richesse de l'environnement local et à sensibiliser les jeunes pessacais à sa diversité.
Pour cette année scolaire 2013-2014, ce sont 76% des classes d'élémentaires (soit 2358 élèves) et 73% des classes de maternelles (soit 1340 élèves) qui devraient bénéficier d'une ou plusieurs actions de ce parcours thématique enrichi.
Ces parcours reflètent ainsi le partenariat local entre la Ville, l'Education Nationale et les acteurs éducatifs du territoire visant à construire et à faire vivre un projet éducatif global nécessitant l'implication de tous.

- Le lancement du Plan numérique des écoles

Véritable enjeu pour la réussite éducative et l'égalité des chances, le développement du numérique éducatif représente un levier pour faire de l'école un lieu attractif pour les enfants, ouvert sur son territoire. Les projets numériques éducatifs apparaissent ainsi comme un levier véritablement structurant d'une politique éducative globale contribuant à l'épanouissement des enfants. Les objectifs du Plan numérique pour les écoles sont nombreux :

- initier une dynamique entre la Ville et l'Éducation Nationale allant au-delà d'une simple politique d'équipement et mettant l'accent sur les impacts des outils numériques en matière de réussite éducative et d'égalité des chances pour l'accès au savoir
- faire entrer le numérique au sein des classes et fonder les choix d'équipement et de suivi des dispositifs d'école numérique sur des projets et des objectifs partagés
- favoriser l'implication des parents, notamment à travers l'Espace Numérique de Travail
- lutter contre la fracture numérique en offrant aux personnels municipaux des écoles un accès au numérique

Au niveau de la Ville de Pessac, « le Plan numérique pour les écoles » fait l'objet d'une co-construction et d'un pilotage partagé entre la Ville (Direction de l'Éducation, des Bâtiments, des Systèmes d'Information et Télécommunications) et l'Éducation Nationale. Mobilisant des investissements à hauteur de 300 000 € en 2012-2013, le Plan numérique pour les écoles se traduit par :

- l'expérimentation d'outils numériques innovants sur l'année scolaire 2012-2013 : des tablettes numériques (60 tablettes, 3 écoles expérimentatrices, 3 types d'usage évalués) et des tableaux numériques (2 écoles expérimentatrices, 4 tableaux numériques). Un premier bilan de cette phase d'expérimentation a été réalisé en juin 2013. Si l'intérêt éducatif des outils numériques a été souligné dans la mesure où ils permettent l'innovation pédagogique – dans l'apprentissage des langues et de la lecture notamment -, le caractère ludique et attractif des technologies expérimentées permet de renforcer la motivation des enfants en leur donnant l'envie d'apprendre autrement.
- le déploiement, en partenariat avec 9 villes de la CUB et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde d'un Espace Numérique de Travail, interface collaborative entre tous les acteurs éducatifs du territoire : l'expérimentation sera lancée à la rentrée 2013.
- le lancement d'un appel à projets « outils numériques – Tableaux numériques » en vue d'essaimer une culture numérique à l'échelle du territoire. A l'issue du premier appel à projets, lancé en avril 2013, 7 écoles élémentaires ont été retenues en vue de constituer la première vague d'équipement : G. Leygues, Cap de Bos, E. Herriot, P. Castaing, A. Briand, Saint-Exupéry et Montesquieu tandis que 70 classes seront équipées en Vidéo-Projecteurs Interactifs (VPI) lors de cette première vague. Le cablâge des écoles concernées a été réalisé à partir de l'été 2013 et se poursuivra jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les premiers VPI seront installés dans les classes en fin d'année 2013.

Le Plan numérique pour les écoles doit permettre de déployer progressivement les équipements numériques sur 2 ans (2013-2014) dans toutes les écoles élémentaires de la Ville avant de s'étendre aux écoles maternelles de la Ville à partir de 2015.



Expérimentation des Vidéo-Projecteurs Interactifs sur l'école A. Briand

ZOOM SUR LES AUTRES RÉALISATIONS 2012/2013

LE PORTAIL'@SSO FAIT LE BUZZ (Action A21 N°61)

De juin 2011 à février 2013 s'est déroulée une démarche globale, une réflexion inscrite dans la durée et la régularité, autour de la vie associative pessacaise, en prenant en considération les évolutions du mouvement associatif au cours des dernières années. Cette démarche s'est structurée autour de deux axes :

- les rencontres de la vie associative : un engagement collectif pour la construction d'un plan d'actions pluriannuel pour la vie associative. Au total, 14 réunions de travail et 2 journées thématiques se sont tenues, regroupant 310 participants, pour aboutir le 21 février 2013 par la présentation des premières réalisations. 45 actions ont été ainsi proposées autour de thématiques structurantes comme : le développement d'outils de connaissance de la vie associative, l'accompagnement et la valorisation de l'action associative et la notion de gouvernance et de participation.

- la création d'un portail numérique associatif, résultat d'une étude et d'un travail de concertation avec les associations menés en 2012, qui démontraient l'opportunité de la création d'un portail numérique associatif, notamment pour valoriser l'action associative.

Accessible depuis fin février 2013, ce portail est utile à la fois pour le grand public (familles, jeunes, seniors…) en recherche de bénévolat, d'activités associatives ou d'événements, mais également aux acteurs associatifs. Pratique, utile et facile d'accès, le portail est un outil d'accueil, d'information, de ressource et un espace d'exposition pour la vie associative pessacaise. Il permet ainsi de faire connaître son association au grand public, d'annoncer des événements et des actualités, de favoriser et accompagner le mouvement associatif, de partager les moyens et les savoir-faire. Le portail constituera donc un espace de valorisation des actions et des projets associatifs sur la commune mais également de facilitation des relations des associations entre elles d'une part et avec la Ville d'autre part.



<u>Bilan au 1er septembre 2013 (mise en ligne : fin février 2013)</u>

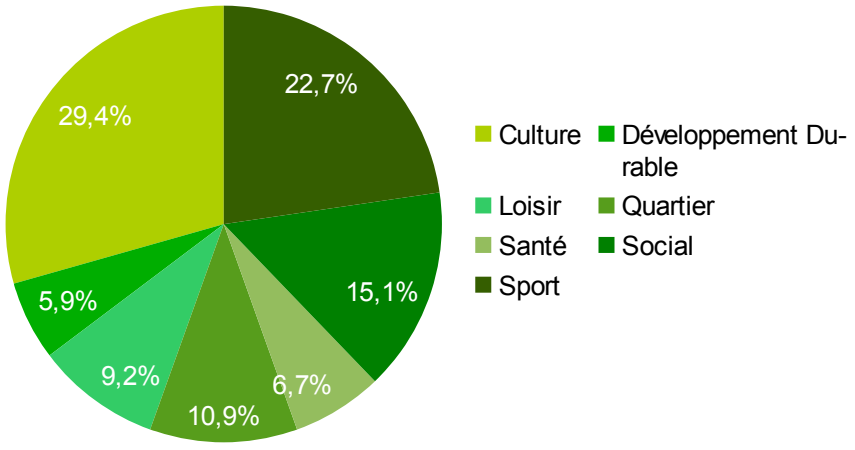
200 associations inscrites mi septembre 2013

9 formations collectives entre avril et septembre à l'usage du Portail avec 50 participants + 20 formations individuelles entre avril et septembre

23 368 connexions de fin février à fin septembre 2013

3 200 connexions en août et nette hausse en septembre avec plus de 8 000 connexions

Le portail@sso (http://portailasso.pessac.fr/) pour :
Faire connaître les associations et leurs événements
Réaliser des démarches en ligne : demandes de réservation des salles
Créer du lien entre associations et avec la Ville via notamment l'espace collaboratif
Accéder à des ressources utiles au fonctionnement des associations



Répartition par typologie d'associations inscrites

MAISON MUNICIPALE DE SARDINE : LES TRAVAUX AVANCENT

Sur une surface de 220 m2, la maison municipale de Sardine accueillera début 2014 avenue Montesquieu les activités des associations et du syndicat de quartier. Ce Bâtiment Basse Consommation (BBC) à ossature bois sera composé d'un hall d'accueil, d'un bureau, d'un espace convivialité, d'une salle d'activités de 40M2 et d'une salle polyvalente de 100 M2. L'insertion paysagère du bâtiment au cœur du projet d'écoquartier du L'Artigon a fait l'objet d'une concertation poussée avec l'architecte coordonnateur de cet écoquartier, afin de veiller au respect esthétique et à sa parfaite intégration dans le tissu pavillonnaire existant. Dotée d'une sur toiture en bois, ce nouvel équipement dispose d'une chaudière à condensation et d'une centrale d'air double flux à pilotage par sonde CO^2 pour le confort des occupants et la qualité de l'air intérieur. L'opération s'élève à 750 000 euros.

SANTE ENVIRONNEMENT : OPÉRATION NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE DES CRÈCHES (Action A21 N°65)

Les impacts sur la santé humaine des dégradations de l'environnement sont aujourd'hui connus et avérés par de nombreux experts. Les enfants, plus vulnérables, sont plus sujets aux risques d'autant qu'ils passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, moyens de transport, crèche/école...). Il en est de même pour les agents d'entretien, qui sont fortement exposés à ces risques de par la manipulation des produits et des appareils. Les sources potentielles de pollution dans les bâtiment sont nombreuses (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...). En vingt ans, le constat est sans appel :

- l'asthme a doublé (un enfant sur trois est touché en Europe)
- 10 % des enfants présentent des allergies
- le nombre de personnes atteintes d'un cancer a augmenté de 40 %

Ce projet, qui s'intègre dans le plan d'actions Agenda 21 et le Contrat de Solidarité, fait suite à une demande des directrices de crèches intéressées et motivées pour travailler autour des questions de qualité de l'air intérieur, et en continuité avec ce qui a été amorcé dans le premier plan d'actions de l'agenda 21. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches. Pour se faire, plusieurs actions sont prévues :

- la formation du personnel des crèches afin de favoriser le nettoyage écologique
- l'élaboration de protocoles de nettoyage et de désinfection communs et écologiques
- l'élaboration d'un cahier des charges pour l'achat de produits et de matériels adaptés

Une démarche expérimentale a été mise en place sur un site pilote, la crèche Serpentine, en 2012. Ainsi, une formation-action, qui a concerné 20 agents a été dispensée par l'association Habitat Santé Environnement (HSEN), spécialisée dans la santé environnementale. Ces 4 jours de formation ont permis d'agir en 3 temps :

- Mener un diagnostic participatif dans la crèche Serpentine : recensement de produits et méthodes utilisés pour réduire l'impact des activités sur la santé et l'environnement / Recensement des surfaces à nettoyer pour une évaluation des besoins réels
- Sensibiliser / Former aux méthodes d'entretien alternatives pour créer l'envie de changer son comportement au quotidien
- Élaborer des protocoles communs à l'ensemble des structures petite enfance gérées par le CCAS avec l'équipe des directrices

Suite à cette expérimentation sur un site pilote, l'intervention a été élargie à 5 autres sites en 2013 : Crèches Cazalouette, les Petits Poucets, Calune, Marcade, service Accueil Familial. Pour cette 2ème phase, 100 agents sont concernés. Pour 2014, il est envisagé, en lien avec la mission Agenda 21, de sensibiliser les parents.

CITOYENNETÉ : LA VILLE DE PESSAC ACCOMPAGNE LES JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE (action A21 N°12)

Un service civique, qu'est ce que c'est ?

Créé par la loi du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique est un engagement volontaire qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour l'accomplissement, sur une période continue de 6 à 12 mois, d'une mission d'intérêt général : la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, le mémoire et le citoyenneté, la santé, la solidarité, le sport. Le service civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Il peut s'étendre sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Et à Pessac ?

Pessac a souhaité s'inscrire dans ce dispositif et a proposé plusieurs missions d'engagement au sein des services municipaux, portant sur la sensibilisation au développement durable, l'accompagnement des pratiques musicales amateur, l'aide à l'accessibilité des personnes âgées à la culture et aux TIC, le soutien au secteur associatif, l'accès des publics handicapés au spectacle vivant... Ainsi, la ville a accueilli en février 2013 pour la année, 7 jeunes volontaires en service civique. L'expérience de l'engagement des jeunes en service civique constitue un outil supplémentaire dans leur parcours d'insertion professionnelle, civique et citoyenne.

Ainsi, la direction de la Culture a accueilli un ambassadeur Culture 21, pour poursuivre et renforcer son engagement dans la durabilité et la démocratie participative. Un groupe de travail « Culture 21 » a été constitué afin d'intégrer le développement durable au sein de la direction de la Culture. Dans ce contexte, la volontaire en service civique a pu travailler sur les éco-manifestations et également sur l'intégration des éco-gestes à la médiathèque et à la bibliothèque. Chargée d'animer le groupe de travail « Culture 21 », elle a diffusé une enquête sur les éco-gestes au bureau dans le but de constituer une charte mettant en avant les bonnes pratiques.

En parallèle, deux volontaires en service civique ont intégré la Mission Agenda 21 en tant qu'ambassadrices du DD, pour sensibiliser les agents de la mairie aux écogestes et accompagner la sensibilisation des habitants au Développement Durable, en alimentant la rubrique #Mon Geste à Moi du site Agenda 21 de Pessac en éco-gestes et bonnes astuces. Cette rubrique est organisée en 6 thématiques. Pour sensibiliser les agents de la collectivité, les volontaires ont réalisé une enquête sur les éco-gestes au bureau. À la suite d'entretiens semi-directifs, un questionnaire adapté a été construit, permettant d'évaluer le profil Développement Durable des agents et de cibler les domaines d'action sur lesquels agir en priorité.

JEUNESSE : BILAN DU PASS' SPORT CULTURE POUR LES JEUNES (Action A21 N°54)



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès et du soutien aux pratiques des jeunes, la Ville de Pessac a créé le dispositif « Pass' Sport Culture » fin 2011.
Le dispositif PASS'SPORT CULTURE se présente sous la forme d'un chéquier comprenant des coupons d'accès gratuit ou de réduction à des activités culturelles et sportives sur la commune. Chaque coupon fait l'objet d'un conventionnement avec le partenaire concerné.
Ce dispositif a une dimension individuelle, puisque les pass sont attribués à une personne et de manière nominative. Un seul pass est attribué par an et par individu. Le Pass est valable un an, du 1er septembre au 31 août.
Il est octroyé aux jeunes de 12 à 25 ans contre un paiement de 5 €.
Les Pass sont vendus par la Mairie, mais également par les centres sociaux.
Certains acteurs sociaux, tels que le CCAS, dans le cadre de la Commission des Aides Sociales Facultatives ou de la Réussite éducative, Action jeunesse, la maison de Simone peuvent financer des Pass'Sport Culture pour leurs usagers. Nouveauté 2013 : un coupon pour une répétition au studio des Echoppes, inauguré début octobre 2013.
785 jeunes ont profité de cette opération en 2012/2013 : un nombre en constante augmentation puisqu'ils étaient 453 à en bénéficier en 2011/2012.

POUR CONCLURE...

L'année 2012/2013 a été riche en actualités et projets autour du développement durable. En effet, elle a été marquée, au niveau national, par le lancement des débats sur la transition énergétique, la création d'un service public de la rénovation énergétique, un projet de loi sur l'Économie Sociale et Solidaire, autant de projets ayant des répercussions localement... Au niveau local, plusieurs avancées sont à noter et font d'ailleurs l'objet de coups de projecteur dans cette 3ème édition du Rapport Développement Durable :

- L'adoption du 2ème Plan d'actions Agenda21 en novembre 2012 intégrant un Plan Climat et 81 projets pour le développement durable de Pessac
- l'obtention du label Citergie et la reconduction des Rubans du développement durable
- Le renouvellement et l'élargissement du Conseil de développement durable de Pessac à 65 membres – habitants volontaires tirés au sort ou désignés par leurs pairs
- Les travaux préparatoires et la concertation engagée à Pessac avec les syndicats de quartier et partenaires en matière d'aménagement durable pour le PLU 3.1,
- la démarche Nature en ville et la poursuite des actions en matière de préservation de la biodiversité
- Le lancement du Plan numérique dans les écoles et des parcours éducatifs
- la démarche d'intégration du développement durable dans la restauration scolaire,...

Ce rapport développement durable est l'occasion, année après année, de rendre compte de l'état d'avancement de la démarche d'Agenda 21 et des efforts menés par chacun pour le développement durable du territoire pessacais.

Après un 1er plan d'actions 2007/2011 co-construit avec les partenaires et habitants réalisé à 96% et une évaluation participative approfondie menée en 2010-2011, la mise en œuvre du 2ème plan d'actions Agenda21/Plan climat est désormais opérationnelle, sur les 3 niveaux fixés lors de l'actualisation de la stratégie de développement durable. Ainsi, Pessac Persévère, Innove et Fédère afin de renforcer la mobilisation éco-citoyenne, d'améliorer les politiques municipales au regard du développement durable et de poursuivre son intégration dans tous les projets et quartiers de Pessac. Pour ce faire :

– Une planification des actions sur la période 2013/2015 a été arrêtée et validée par la Direction Générale.

– Les référents d'actions (élus, techniciens) ont été validés en Équipe de Direction.

– Le dispositif de suivi et d'évaluation en continu (tableaux de bord, indicateurs,...) s'appuie sur la démarche performance et le logiciel QPR.

– Un 1er bilan d'étape a été partagé avec nos partenaires lors du dernier Comité de pilotage du 28 mars 2013.

Ainsi, à fin mars 2013, le taux d'engagement des actions était de 62%, et a progressé pour atteindre 80 % début octobre 2013. Ainsi, sur les 81 projets de l'Agenda 21, 61 sont engagés et en cours de réalisation, 11 actions sont à l'étude et 3 actions sont réalisées : le renouvellement du C2D, la mise en ligne du Portail associatif, et le Plan Communal de sauvegarde. Seuls 5 projets n'ont pas démarré et seront engagés en 2014-2015.

VOUS AGISSEZ CONCRÈTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC ET SOUHAITEZ FAIRE CONNAÎTRE VOS ENGAGEMENTS ET VALORISER VOS RÉALISATIONS : CONTACTEZ LA MISSION AGENDA 21 DE PESSAC QUI EST À VOTRE DISPOSITION POUR ENRICHIR EN CONTINU CE DOCUMENT AVEC VOUS : AGENDA21@MAIRIE-PESSAC.FR.

ANNEXES /

Tableaux récapitulatifs de nos indicateurs de performance publique durable

Légende :

Ø : Indicateur non calculable ou non pertinent (action non démarrée)
ND : Indicateur non disponible / non communiqué

INDICATEURS D'EXEMPLARITE MUNICIPALE

Synthèse des Indicateurs d'exemplarité municipale de référence, conformes au référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de DD, pour dresser le bilan du fonctionnement et des pratiques internes de la Ville de Pessac en matière de développement durable :

FINALITÉ SOLIDARITÉ							
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale dans les marchés publics municipaux /an	244	9623	14638	18716	27493	16 482	Ville / Dir. Emploi
Nombre de chantiers éducatifs proposés aux jeunes par la Ville et ses partenaires dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	8	14	22	25	26	28	Ville/ DDSU
Taux d'emploi des personnes handicapées dans la collectivité	5,20%	5,48%	6,31%	6,93%	8,01%	9,25 %	Ville / DRH Bilan social
Écart de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité par rapport à la réglementation nationale dont la norme est de 6%	-0,8	-0,52	+0,31	+0,93	+2,01	+3,25	Ville / DRH Bilan social
Avancement de la réalisation des prescriptions d'accessibilité des équipements municipaux aux personnes souffrant de handicaps par rapport à l'audit mené en 2010 (conformément aux préconisations de la loi handicap de 2005)	Ø	Ø	Ø	Ø	2,75%	9,78 %	Ville / Dir. Bâtiments
Part des employés de plus de 55 ans dans la collectivité	12,60%	13,10%	16,70%	17,40%	15 ,89%	18,40 %	Ville / DRH Bilan social

FINALITÉ CLIMAT [2]							
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités municipales : Bilan carbone® patrimoine et Compétences de la Municipalité (conforme au cadre réglementaire et à actualiser tous les 3 ans) en Tonnes équivalent CO2	ND	ND	ND	ND	9046 teqCO2	ND	Ville / MA21
Indice de consommation énergétique des bâtiments municipaux (en KwH Energie primaire/m²) (surface utile)	217	213	214	227	187	202	Ville / DGACV
Part des bâtiments (en %) ayant une étiquette énergie de classe A (inférieur ou égal à à 50 kwhep/m²/an) ou B (de 51 à 90 kwhep/m²/an)	4,3	5,4	5,5	3,3* * hiver froid	12,9* * hiver doux	12,9	Ville / DGACV
Part des bâtiments de classe F (de 331 à 450 kwhep/m²/an) ou G (>450 kwhep/m²/an) (en %)	6,5	5,4	8,8	4,3	4,3	4,3	Ville / DGACV
Indice de consommation de l'éclairage public (KwH/hab)	93	91	92	82	86	83	Ville / DGACV
Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal (en %)	Ø	Ø	Ø	0,002	3	3	Ville / DGACV
Taux de véhicules à énergie alternative (électrique et GPL) dans la flotte municipale (en %)	31,4	39,69	36,69	33,1	32,21	30,26	Ville / DGACV
Consommation moyenne de carburants par agent (en L/an/agent) (calculé sur l'effectif permanent)	223,7	217,1	167,7	155,59	157,2	160	Ville / DGACV- MA21
Nombre et pourcentage d'agents disposant d'un abonnement annuel aux transports en commun indemnisé par la Ville (calculé sur l'effectif permanent)	43 agents soit 5,5%	53 agents soit 6,6%	131 agents soit 13,4%	149 agents soit 15%	178 agents soit 17,7%	198 soit 20,5 %	Ville / DRH

2 Nos calculs sont non corrigés des variations climatiques. Certaines différences s'expliquent par des périodes de grand froid ou par des années aux températures douces. Pour rappel, l'année 2010 a été marquée par un hiver rude et l'année 2011 par des températures hivernales douces.
Sur l'ensemble des factures de fluides (électricité, gaz, eau), un décalage de relevés et de facturation des fournisseurs peut engendrer des fluctuations des consommations.

FINALITÉ BIODIVERSITÉ							
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
- **Consommation en eau** des bâtiments (m^3) - **Indice de consommation en eau** des bâtiments (m^3/m^2) - **Facture en eau** des bâtiments (€/an.hab)	64215 m^3 0,64 m^3/m^2 2,64	50272 m^3 0,50 m^3/m^2 2,41	51740 m^3 0,51 m^3/m^2 2,49	48982 m^3 0,48 m^3/m^2 2,43	45885 m^3 0,45 m^3/m^2 2,35	50 136 m^3 0,50 m^3/m^2 2,66	Ville / Dir. Bâtiments
- **Consommation en eau** pour l'arrosage (m^3) - **Facture en eau** pour l'arrosage (€/an.hab)	34 072 m^3 0,78 €/an/hab	16 885 m^3 0,47 €/an/hab	23 014 m^3 0,61 €/an/hab	29 113 m^3 0,75 €/an/hab	30 011 m^3 0,78 €/an/hab	20 693 m^3 .0,62 €/an/hab	Ville / Dir. Bâtiments
Surface et part du territoire bénéficiant d'inventaires biodiversité * Chiffre intégrant l'étude PEANP	0 ha	109 ha soit 2,81% de la surface totale	110 ha soit 2,83% de la surface totale	110 ha soit 2,83% de la surface totale	917ha* soit 23,6% du territoire	1069ha 27,5 % de la surface totale	Ville / Dir. Environnement - Aménagement urbain
Déchets verts municipaux compostés (en m3) * Diminution due au broyage sur place pour maintien de la matière organique en foret en particulier	2200	2100	1883	1482*	ND	ND	Ville / Dir. Environnement
FINALITÉ ÉPANOUISSEMENT							
	* A compter de 2009, l'ensemble des indicateurs intègre les données du CCAS suite à la mutualisation de la gestion des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS.						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
Effectif permanent des agents municipaux * effectif ville + CCAS ** L'effectif global de la Ville et du CCAS est relativement stable. La baisse de 40 postes de l'effectif permanent entre 2011 et 2012 s'explique en quasi totalité par une définition plus fine des effectifs permanents ne prenant en compte que les postes dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 50% (17h30 par semaine). Les agents occupant des postes en deçà des 50% sont comptabilisés dans l'effectif non permanent.	788	803	975 *	987 *	1007 **	967 **	Ville / DRH Bilan social
Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration Par Cadre d'emplois : A/B/C	A 49% B 65% C 67 %	A 48% B 64% C 68%	A 53%* B 67%* C 72%*	A 55% * B 67%* C 72%*	A 57% * B 66%* C 71%*	A 55%* B 68%* C 72%*	Ville / DRH Bilan social
Indicateur de mobilité interne	1,80%	1,10%	1,70%*	1,90%*	1,30%*	3,00%*	Ville / DRH Bilan social
Nombre de journées de formation continue	4083	4100	4254*	4445*	3817*	2876*	Ville / DRH

Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	75%	88%	80%*	79%*	70 %*	65*	Ville / DRH
Budget alloué à la formation des agents *budget formation ville + CCAS	293 859 €	330 642 €	424 934€ •	401 872 €•	405 045 €•	389 394*	Ville / DRH

FINALITE CONSOMMATION							
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
Part des denrées de la restauration collective issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou à haute valeur environnementale (produits locaux, de saison, sans OGM..)	ND	ND	7% des repas avec au moins un produit de ces catégories	12%	15%	22,9 %	Ville / Dir. Education
Papier : Nombre moyen de ramettes acheté/an pour les services municipaux *	6800	4800*	4000*	5400	5200	5400	Ville / Service Imprimerie
Capacité de désendettement – en années (nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser son encours de dette)	0	0,1	0,1	0,2	0,6	1,5	Ville / Dir. Finances

* En 2008 et 2009, le service Imprimerie a épuisé ses stocks et ainsi moins commandé.

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Synthèse des Indicateurs territoriaux de développement durable de Pessac, conformes au référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de DD, pour dresser le bilan des politiques et actions menées par la Ville et ses partenaires en matière de développement durable

INDICATEURS GENERAUX DE CONTEXTE

Source : INSEE – RGP (Recensement Général de la Population)

Données générales – Comparatif 1999 → 2009 :

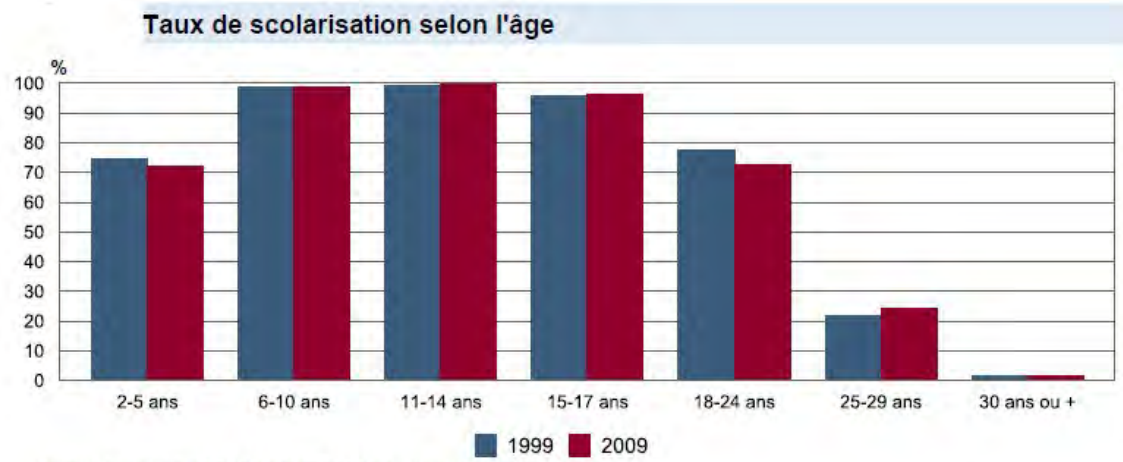
		1999	2009
Population générale (population municipale – hors doubles comptes)		56 151 habitants	57 593 habitants
Part des jeunes de 15 /24 ans parmi la population en %		18,7 %	17,4 % (chiffre 2008)
Part de personnes âgées de + de 60 ans / population en %		17,80%	19,9%
Composition des familles : l'ensemble		14953	15292
	Couples avec enfant(s)	7254 (48,5%)	6475 (42,3%)
	Familles monoparentales : hommes seuls avec enfant(s) femmes seules avec enfant(s)	2124 (14,2%) 287 (1,9%) 1 837 (12,3%)	2 380 15,6% 381 (2,5%) 1 999 (13,1%)
	Couples sans enfant	5575 (37,3 %)	6437 (42,1%)
Nombre de logements		23 344	25 737
Nombre d'emplois		21492	29979

Emplois selon le secteur d'activité :

	1999	%	2009	%
Ensemble	**21548**		**29983**	
Agriculture	168	0,8	269	0,9
Industrie	2848	13,2	3311	11
Construction	1309	6,1	2039	6,8
Commerce, transports, services divers	8451	39,2	12853	42,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	8772	40,7	11511	38,4

Chômage des actifs :

	1999	2009
Nombre de chômeurs	**3140**	**2863**
Taux de chômage en %	12,8	10,8
Taux de chômage des hommes en %	11,2	11,1
Taux de chômage des femmes en %	14,4	10,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55	48,7



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR FINALITÉ

FINALITÉ SOLIDARITÉ							
	2007	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**Source**
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés / sur le territoire du PLIE	Ø	12 748	20 979	25 822	43 745	48 527	Ville / Dir. Emploi
Nombre d'ETP d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire (emploi, formation, insertion professionnelle...)	Ø	7,8	13	16	27	30	Ville / Dir. Emploi
Nombre de pessacais bénéficiant d'un accompagnement individuel vers l'emploi par le Plie des Sources	329	406	322	389	412	407	Ville / Dir. Emploi
Nombre de pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission Locale	786	816	919	930	997	ND	Ville / Dir. Emploi
Nombre total de personnes reçues à la Plateforme des Services aux Publics – Maison du droit de Pessac /an	4905	5742	6494	7307	7257	7127	Ville/DDSU
Nombre total de personnes reçues en permanences et bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par les partenaires à la Plateforme des Services aux Publics – Maison du droit de Pessac /an	1497	1893	2038	2363	2042	1911	Ville/DDSU
FINALITÉ CLIMAT							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	**Source**
Longueur cumulée des voies apaisées* * Mode de circulation sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés : Zones 30 et de rencontres, aires piétonnes, pistes et bandes cyclables	55 km	64 km	66 km	81 km	84 km	84 km	Ville / Dir. Domaine Public
Nombre de pessacais ayant bénéficié de conseils en matière d'économies d'énergie lors des permanences individuelles réalisées par les conseillers de la MPS d'Artigues (hors événementiels)	Ø	Ø	Ø	20	25	32	Ville / Mission Agenda 21
Gaz à Effet de Serre directs du territoire (ktonnesCO2) calculés tous les 3 ans par l'Agence Locale de l'énergie dans le cadre de l'actualisation du bilan énergétique	271	ND	ND	319	ND	ND	Ville / MA21-ALEC
Densité moyenne (hab/km²) (calculée en fonction des recensements INSEE)	1468	1484	1484	1507	ND	ND	Ville / Dir. Aménagement Urbain

FINALITÉ BIODIVERSITÉ							
	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**	**Source**
Surface de jardins partagés (m²)	3930m²	27 100m²	27 150m²	28 150m²	28 350m²	29 850 m²	Ville / Environnement
Superficie des espaces naturels communaux gérés selon des **procédés écologiques et/ou certifiés**	Ø	2,3ha	88,3ha	100,9ha	100,9ha	100,9ha	Ville / Environnement
FINALITÉ CONSOMMATION RESPONSABLE							
	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**	**Source**
Nombre d'événements accompagnés dans une démarche de manifestations responsables par la Mission Agenda21	Ø	3	4	5	7	12	Ville / Mission Agenda 21
Nombre de pessacais ayant bénéficié des formations « guides-composteurs »	Ø	9	23	28	41	53	Ville / Mission Agenda 21

FINALITÉ ÉPANOUISSEMENT							
	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**	**Source**
Effectifs scolaires	4 803	4 700	4 688	4 688	4 617	4709	Ville / Dir. Education
Taux d'évolution des effectifs scolaires	ND	- 2,14 %	-0,25 %	0 %	- 1,51 %	+1.99 %	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant la restauration scolaire / jour	-	-	-	2010-2011 3 506	2011-2012 3 580	2012-2013 3765	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant les accueils périscolaires / jour* *** moyenne de fréquentation quotidienne des Accueils de Loisirs périscolaires du soir**	2007-2008 1 121	2008-2009 1 057	2009-2010 1 180	2010-2011 1 223	2011-2012 1 289	2012-2013 1188	Ville / Dir. Education
Nombre de licenciés sportifs habitant Pessac	ND	9 303	9 466	9 612	9 615	10 460	Ville / Dir. Sport
Nombre d'associations sur Pessac	ND	ND	ND	630	676	650	Ville / Dir. Vie Associative
Nombre de structures éducatives ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « les Juniors du développement durable »	5	3	4	7	7	4	Ville / Mission Agenda 21
Nombre d'emprunteurs actifs dans les bibliothèques	7508	7 461	7766	9 312	10 081	10 583	Ville / Dir. Culture
Évolution des prêts dans les bibliothèques	307 094	325 670	346 627	381 552	409 151	438 984	Ville / Dir. Culture
Fréquentation annuelle de la Maison municipale Frugès	3090	3291	3605	3 773	4500	5504	Ville / Dir. Culture

ANNEXE 2 / GLOSSAIRE

A21 Agenda 21

ABS Analyse des Besoins sociaux

ADEME Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'energie

ALEC Agence Locale de l'energie et du Climat de l'agglomération bordelaise et de la Gironde

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AMAP Association pour le Maintien de l'agriculture Paysanne

ATIS Association territoires et Innovation Sociale

AOC association Appellation d'Origine Campus

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CG Conseil général

CHU Centre Hospitalier Universitaire

CR Conseil régional

CRESS Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CTM Centre Technique Municipal

C2D Conseil De Développement

CPIE Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

CUB Communauté Urbaine de Bordeaux

DD développement Durable

DDSU Direction du Développement social Urbain

DGACV Direction générale aménagement et cadre de Vie

DREAL Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

DRH Direction des Ressources Humaines

DSIT Direction des Systèmes d'information et télécommunications

EDD Education au développement durable

ESAT Établissement et Services d'Aide par le Travail

ESS Économie Sociale et Solidaire

EnR Energies Renouvelables

EIE Espace Info Energie

ENT Espace Numérique de Travail

ESAAC Espace social d'animation Alain Coudert

FIPHFP Fonds d'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

GPEC Gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JDD Juniors du Développement Durable

MDSI Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion

PLIE Plan Local pour l'insertion et l'Emploi

ORECCA Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air

PTCE Pôle Territorial de Coopération Economique

PCET Plan Climat Energie Territorial

PEL projet Éducatif Local

PLH Plan Local pour l'Habitat

PLPD Programme Local de Prévention des Déchets

PLU Plan Local d'urbanisme

RFF Réseau Ferré de France

RSA Revenu de Solidarité active

SEML Syndicat d'Economie Mixte Locale

ZAC Zone d'aménagement concerté

Vous avez des commentaires, suggestions, compléments à apporter à ce 3ème Rapport développement durable? Contactez la Mission Agenda 21 de Pessac qui est à votre disposition pour enrichir en continu ce document avec vous : agenda21@mairie-pessac.fr

RAPPORT

DEVELOPPEMENT DURABLE

2012/2013

Présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2013

Mission Agenda 21 - Place de la Ve République - 33600 Pessac

Tél : 05 57 93 63 40 - Fax : 05 57 93 63 35

agenda21@mairie-pessac.fr – www.agenda21.mairie-pessac.fr

Réalisation : Ville de Pessac / Mission Agenda 21

Impression : Imprimerie municipale - Papier issu de forêts gérées durablement.

Crédit photo : ©NikolasErnult © S. Ferry - ©MartinDuplantier/Debarre Duplantiers Architectes - © Leibar et Seigneurin © E. Thiallier ©C.Darrieusset -©AlbanGilbert - ©Fotolia -